



Document de référence

Exercice 2010

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Table des matières

1	Renseignements de caractère général concernant l’AFD et son capital	6
1.1	Renseignements de caractère général concernant l’AFD.....	6
1.2	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	7
1.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	7
1.4	Marché des titres de l’AFD	7
1.5	Dividendes	7
2	Rapport de gestion	8
2.1	Activités du groupe Agence française de développement en 2010.....	8
2.1.1	Périmètre de consolidation	10
2.1.2	Tableau de synthèse des activités de l’AFD et de Proparco dans les pays étrangers.....	10
2.1.3	Activités de l’AFD	13
2.1.4	Activités de Proparco.....	27
2.1.5	Activités des autres filiales	30
2.1.6	Renseignements sur les filiales.....	32
2.2	Présentation des comptes consolidés.....	34
2.2.1	Bilan consolidé.....	34
2.2.2	Compte de résultat consolidé.....	36
2.3	Facteurs de risques	38
2.3.1	Contrôle interne et surveillance des risques.....	38
2.3.2	Ratio relatif au contrôle des grands risques.....	40
2.3.3	Ratio Bâle II	40
2.3.4	Les risques globaux de taux d’intérêt, de change, de liquidité et de marché.....	41
2.3.5	Autres risques opérationnels.....	42
2.4	Responsabilité sociale et environnementale	45
2.4.1	Fonctionnement interne.....	45
2.4.2	Financements.....	59
2.5	Rémunération des mandataires sociaux.....	68
2.6	Évolutions récentes et perspectives d’avenir.....	68
2.6.1	Évolutions récentes	68
2.6.2	Perspectives d’avenir.....	68
2.6.3	Les emprunts	69
2.7	Événements postérieurs à la clôture	69
3	Pilier 3	70
3.1	Principes généraux	70
3.2	Champs d’application	70
3.2.1	Raison sociale de la société mère du groupe auquel s’applique le dispositif	70
3.2.2	Périmètre et méthodes de consolidation.....	70

3.3 Fonds propres.....	70
3.3.1 Structure des fonds propres	70
3.3.2 Adéquation des fonds propres	71
3.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation	72
3.4.1 Risque de crédit	73
3.4.2 Risque de marché	78
3.4.3 Risque opérationnel.....	79
3.4.4 Actions	79
3.4.5 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	79
4 Gouvernance d'entreprise	80
4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	80
4.1.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	80
4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	87
4.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de l'AFD	89
5 Patrimoine, situation financière, résultats	89
5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	89
1. Faits marquants	95
2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2010	96
3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2010.....	109
5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	124
5.3 Extrait des comptes sociaux.....	126
5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices	129
5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	129
5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe.....	139
6 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes.....	140
6.1 Nom et fonction	140
6.2 Attestation du responsable.....	140
6.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes.....	141
6.4 Politique d'information	141
Incorporation par référence	142
Table de concordance	142

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Mds€ milliards d'euros.

1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital

1.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD

Siège social et administratif

Agence française de développement
(ex Caisse française de développement,
ex Caisse centrale de coopération économique)
5, rue Roland-Barthes
75598 Paris Cedex 12
Tél : 01 53 44 31 31

Forme juridique

L'Agence française de développement (ci-après nommée « **AFD** ») est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Aux termes du Code monétaire et financier (« **CMF** »), l'AFD est une institution financière spécialisée, à savoir un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont fixés par les articles R. 516-3 à R.516-20 du CMF (qui ont codifié le décret n° 92-1176 du 30 octobre 1992 portant statuts de la Caisse française de développement et les décrets modificatifs ultérieurs) modifiés par le décret n° 2006-530 du 9 mai 2006, le décret n° 2007-538 du 11 avril 2007 et le décret n° 2009-618 du 5 juin 2009. L'organe délibérant de l'AFD, auparavant dénommé Conseil de surveillance, est aujourd'hui appelé Conseil d'administration.

Législation de l'émetteur

L'AFD est soumise à la législation française.

Date de constitution et durée

L'AFD a été créée par l'ordonnance du 2 décembre 1941 pour une durée indéterminée.

Objet social

Conformément aux dispositions de l'article R. 516-3 du CMF, la mission de l'AFD est de réaliser des opérations financières de toute nature, en vue de contribuer à la mise en œuvre de la politique d'aide au développement de l'État à l'étranger, au développement des départements et des collectivités d'outre-mer ainsi que de la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, l'AFD finance des opérations de développement économique dans le respect de l'environnement et peut conduire d'autres activités et prestations de service se rattachant à sa mission. L'AFD est en particulier chargée d'assurer, directement ou indirectement, des prestations d'expertise technique destinées aux bénéficiaires de ses concours.

Registre d'inscription

RCS Paris B 775 665 599

Consultation des documents juridiques

Au siège social - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif, les décrets modificatifs et les statuts en vigueur de l'AFD ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'AFD, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- c) les informations financières historiques de l'AFD et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de l'AFD ou sur le site internet www.afd.fr.

1.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

Dotation de l'AFD

Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€. Cette dotation peut être augmentée par incorporation de réserves sur délibération du Conseil d'administration approuvée par arrêté du ministre chargé de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Elle peut également être augmentée par affectation de fonds publics conformément aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

1.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

(sans objet)

1.4 Marché des titres de l'AFD

(sans objet)

1.5 Dividendes

Répartition statutaire des bénéfices

Jusqu'en 2003, l'AFD n'a distribué aucun dividende, l'intégralité de son résultat étant affecté, en réserves, au renforcement de ses fonds propres.

Au titre des exercices depuis 2004 et en application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 modifié par l'article 88 de la loi de finances rectificative 2003-1312 du 30 décembre 2003, un dividende est perçu par l'État.

2 Rapport de gestion

2.1 Activités du groupe Agence française de développement en 2010

Les données commentées ci-après ont été retraitées des opérations réciproques.

Dans un souci d'harmonisation des périmètres, les activités de l'AFD dans les pays étrangers incluent les sous-participations Proparco (financements Proparco garantis par l'AFD).

Les engagements annuels présentés sont nets des annulations de l'année.

Pour les prêts et subventions, les données en devises sont converties pour les versements au cours de fin de mois du versement, au cours de la date de l'octroi pour l'engagement et au cours de clôture (31 décembre) pour les encours. Pour les emprunts les émissions de l'année sont converties au cours de clôture.

L'activité globale du groupe dans les pays étrangers et dans l'Outre-mer au cours de l'année 2010 peut être résumée ainsi :

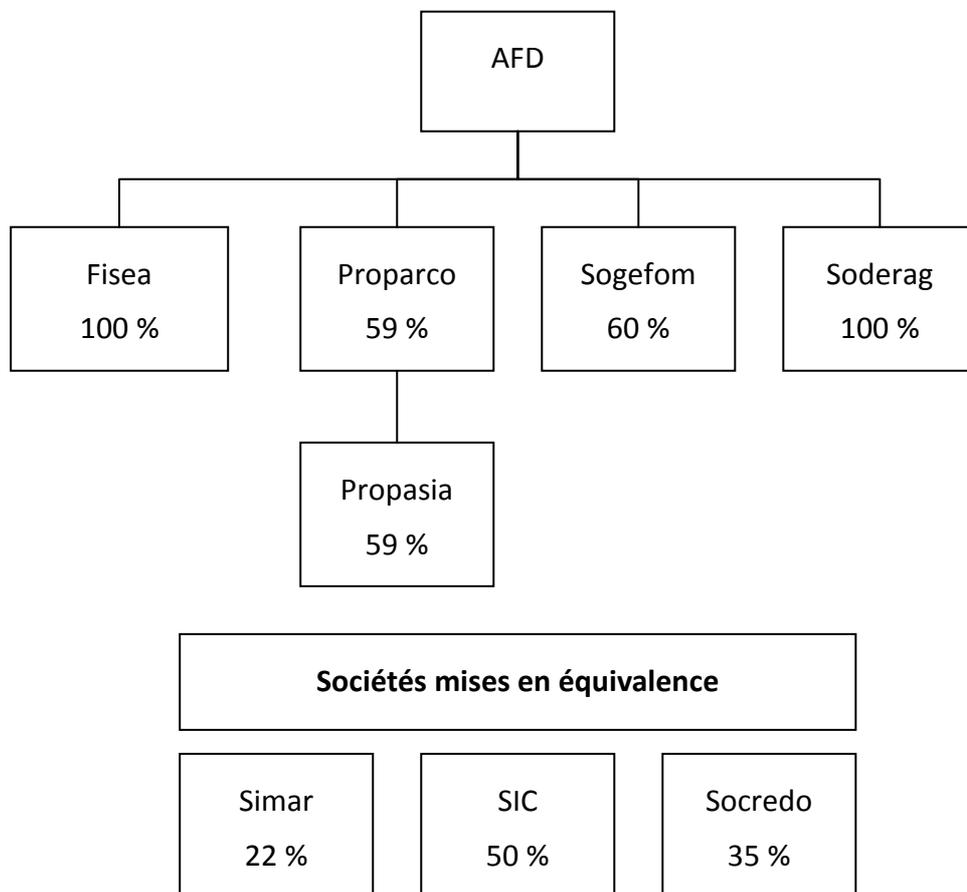
	Montant autorisé 2010
AFD Pays étrangers	
Activités courantes	4 694,3
Subventions	182,2
Prêts souverains concesssionnels (yc PS4)	2 476,6
Prêts non souverains concesssionnels	755,4
Prêts non souverains non concesssionnels	1 081,1
dont sous-participations AFD à Proparco approuvées	124,9
Financement des ONG	41,2
Participations en fonds propres	0,0
Garanties	157,7
Activités sur mandat spécifique	254,8
Opérations exceptionnelles (crédits-relais)	0,0
Total AFD Pays étrangers	4 949,1
AFD Outre-mer	
Activités courantes	626,4
Prêts	502,7
Garanties	123,7
Participations	
Activités sur mandat spécifique et représentation	326,2
Financements OSEO	284,3
Fonds gérés	41,9
Total AFD Outre-mer	952,6
PROPARCO Pays étrangers	
Prêts ⁽¹⁾	858,4
dont sous-participations AFD à Proparco approuvées	124,9
Participations	142,4
FISEA	57,2
Autres titres	2,0
Garanties	0,0
Total PROPARCO Pays étrangers	1 060,0
PROPARCO Outre-mer	
Prêts	3,5
dont sous-participations AFD à Proparco approuvées	2,3
Participations	0,0
Autres titres	3,5
Garanties	0,0
Total PROPARCO Outre-mer	7,0
<i>dont sous-participations de l'AFD à Proparco à déduire une fois</i>	-127,2
Total Autorisations Groupe	6 841,4

	Montant autorisé 2010
AFD - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	
Crédits délégués par d'autres bailleurs	21,1
Fonds infrastructure en Afrique	3,1
PROPARCO - Activités spécifiques sur ressources autres bailleurs	
Prêts	34,4
Participations	15,0

⁽¹⁾ Y compris projets en sous-participation en cours d'approbation par l'AFD (78 M€)

2.1.1 Périmètre de consolidation

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, l'Agence française de développement (AFD) détient des participations dans des sociétés ou organismes de sa zone géographique d'intervention : pays étrangers et collectivités d'Outre-mer. Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent au pourcentage d'intérêt détenu par l'AFD directement ou indirectement.



Le détail du périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.1.

2.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers

L'AFD et Proparco représentent 99 % du total du bilan du groupe et contribuent très largement à la détermination des résultats consolidés (99 % du PNB). La répartition géographique des prêts consentis par l'AFD pour son propre compte et par Proparco dans les pays étrangers est détaillée dans le tableau ci-dessous. Les prêts en sous-participation avec Proparco (financement commun) aux risques de l'AFD sont inclus dans les chiffres de l'AFD (versements 110 M€, encours 284 M€ au 31 décembre 2010).

Situation détaillée au 31/12/2010 des prêts de l'AFD pour son propre compte (1) et de Proparco toutes ressources & toutes formes (2) dans les pays étrangers.

	Versements		Encours	
	AFD	Proparco	AFD	Proparco
Afghanistan	0	0	6 603	10 125
Afrique du sud	53 167	26 930	394 824	77 203
Algérie	0	0	171 695	11 445
Angola	0	0	790	0
Bénin	0	0	19 151	0
Brésil	14 968	47 519	22 452	84 597
Burkina Faso	2 982	0	88 778	0
Burundi	0	0	2	0
Cambodge	2 790	0	11 704	16 035
Cameroun	3 952	7 904	369 891	24 412
Cap Vert	564	0	7 959	0
Centrafrique	0	0	1 209	0
Chine	142 746	2 253	395 861	35 059
Colombie	104 775	0	105 299	0
Comores	0	2 000	2 499	2 000
Congo	0	0	17 770	0
Cook, Iles	0	0	2 594	0
Côte d'Ivoire	0	0	284 459	8 747
Djibouti	4 949	0	28 496	16 171
Dominicaine Rép.	1 667	10 242	23 092	32 910
Égypte	31 461	13 000	47 461	13 000
Éthiopie	0	0	16 581	0
France	0	0	25 000	0
Gabon	23 016	0	80 684	500
Gambie	0	0	1 238	0
Ghana	22 511	0	152 906	39 222
Grenade	0	0	1 890	0
Guatémala	0	10 024	0	10 477
Guinée	0	0	111 120	0
Guinée équator.	0	0	0	0
Haïti	0	0	10	0
Ile Dominique	2 303	0	5 384	0
Inde	28 840	32 575	35 486	38 837
Indonésie	278 882	0	633 116	0
Irak	0	0	0	0
Jamaïque	0	0	0	0
Jordanie	23 215	13 410	87 393	25 408
Kenya	96 729	0	246 440	46 061
Laos	5 175	14 120	27 303	42 015
Liban	13 189	19 393	483 533	25 946
Madagascar	0	0	18 303	10 217
Malawi	0	0	0	1 729
Maldives	203	0	3 678	3 721
Mali	6 049	0	48 545	34
Maroc	109 090	0	756 238	39 717
Maurice	53 761	30 000	141 085	34 490
Mauritanie	10 000	2 000	60 781	2 000

	Versements		Encours	
	AFD	Proparco	AFD	Proparco
Mexique	189 075	24 448	188 642	21 852
Mongolie	0	0	0	0
Mozambique	20 251	15 022	88 460	35 739
Namibie	0	0	45 935	0
Nicaragua	0	0	0	0
Niger	0	0	0	0
Nigeria	10 747	8 356	10 914	44 368
Ouganda	5 172	15 076	34 028	41 941
Pakistan	2 477	3 272	44 191	19 983
Paraguay	0	0	0	0
Pérou	0	18 557	0	18 160
Philippines	150 000	0	150 000	0
RD Congo	1 470	0	101 536	0
Rwanda	0	0	0	0
Sainte-Lucie	0	0	10 332	15 755
Sénégal	25 000	4 185	260 308	46 180
Seychelles	0	0	512	0
Somalie	0	0	65 297	0
Sri Lanka	33 002	10 000	69 935	12 041
St-Kitts-Nevis	0	0	163	0
St-Vincent-Gren	0	0	5 927	0
Suriname	244	0	5 012	0
Syrienne, Rép.	0	0	7 484	14 968
Tanzanie	10 000	166	10 000	30 615
Tchad	0	0	5 306	5 827
Thaïlande	0	0	0	0
Togo	0	0	300	20 273
Tunisie	80 225	0	739 843	52 063
Turquie	81 033	31 500	590 500	106 576
Vanuatu	0	0	4 514	0
Viet-Nam	174 822	24 153	611 587	66 928
Yémen	428	0	428	0
Zambie	0	0	0	11 938
Zimbabwe	0	0	0	0
Communs à plusieurs pays	13 308	61 718	180 590	124 768
Encours remis par l'État français	0	0	398 481	0
	0	0	0	0
Total	1 834 234	447 822	8 569 526	1 342 052
	2 282 056		9 911 578	

2.1.3 Activités de l'AFD

2.1.3.1 Généralités

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur en charge du financement des projets et des programmes de développement dans le cadre des orientations définies par le comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID).

L'Agence a également pour mission de contribuer au financement du développement dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie (décret du 30 octobre 1992). Ses statuts lui permettent aussi d'assurer la représentation de la Communauté européenne ou d'institutions et organismes internationaux et de gérer des opérations financées par la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds (décret du 30 octobre 2002). Le décret du 24 juillet 2003 a permis à l'AFD de financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la zone de solidarité prioritaire (cf. infra).

Par ailleurs, au titre du décret du 9 mai 2006, l'AFD peut gérer des fonds de collectivités territoriales à la condition de se conformer aux règles de la comptabilité publique. Ce décret modifie également l'organe de décision puisque le Conseil de surveillance a été remplacé par un Conseil d'administration.

Les statuts de l'AFD ont été à nouveau modifiés par décret du 5 juin 2009, dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques. Un des changements principaux instauré par ce dernier décret est la création d'un Conseil d'orientation stratégique (COS), organe de l'État présidé par le ministre chargé de la Coopération, et qui a notamment pour tâche de renforcer l'articulation entre les orientations politiques relatives à l'aide publique au développement décidées par le CICID et leurs déclinaisons opérationnelles par l'AFD.

L'AFD est désormais seule compétente pour l'aide bilatérale dans les secteurs qui lui ont été transférés : agriculture et développement rural, santé, éducation de base et formation professionnelle, environnement, secteur privé et, enfin, infrastructures et développement urbain. Par ailleurs, suite à la convention cadre signée en octobre 2008 avec le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et de l'Immigration, l'Agence met en place, pour le compte de l'État, différentes opérations de développement solidaire. Dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 16 février 2009, l'AFD peut instruire des projets de financement des ONG pour le compte et aux risques de l'État. À compter de l'exercice 2010, cette activité a été transférée dans le périmètre des activités de l'Agence pour son propre compte, permettant notamment d'assurer la continuité des actions d'appuis aux ONG. Enfin, suite à une période transitoire, par la convention du 22 décembre 2009, l'État a confié le portage juridique et financier du Fonds DOM à l'AFD.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'AFD est au regard du Code monétaire et financier une institution financière spécialisée (IFS).

En termes d'instruments financiers et de modalités d'intervention, l'AFD :

- ✓ concourt, par des prêts à long terme et des subventions, à la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance et la protection des biens publics mondiaux, les trois piliers de son intervention ;
- ✓ octroie des garanties pour des financements apportés à des entreprises ou pour des émissions obligataires sur le marché d'établissements financiers ou de certains États ;
- ✓ prend des participations dans des sociétés ou organismes se rattachant à sa mission ;

- ✓ est chargée de la mise en œuvre des concours aux États que le gouvernement français décide de soutenir par des aides budgétaires globales ;
- ✓ gère le volet bilatéral français de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) décidé suite au sommet du G7 de Lyon en 1996 ;
- ✓ gère, pour le compte de l'État, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, qui constitue pour l'essentiel la contribution française à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid) et porte pour le compte de l'État l'engagement français dans la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim) ;
- ✓ contribue, pour le compte de l'État français, au financement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance (FRPC) et de la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE) du FMI ;
- ✓ héberge le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Dans l'Outre-mer, l'AFD représente deux institutions financières spécialisées, le Crédit Foncier de France (CFF) et Oseo, qui est l'instrument privilégié du soutien apporté par l'État aux petites et moyennes entreprises. L'AFD représente également, depuis 2001, pour une part de son activité, la Caisse des dépôts et consignations dans les Collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Elle apporte un concours en personnel d'assistance technique. Celui-ci peut intervenir dans le cadre de ses projets ou programmes ainsi qu'auprès de certains établissements et, notamment, de ceux qu'elle a contribué à créer et au capital desquels elle participe.

Par ailleurs, l'activité de Production Intellectuelle (travail de réflexion, de production, de capitalisation et de recherche sur les problématiques de l'aide au développement et du développement durable) occupe une place importante au sein de l'AFD.

L'AFD contribue, enfin, à la formation et au perfectionnement de cadres supérieurs de sa zone d'intervention (pays étrangers, Outre-mer) par l'intermédiaire du Centre d'Études Financières Économiques et Bancaires (CEFEB) qu'elle a fondé en 1961.

Zone d'intervention de l'AFD

Les statuts de l'AFD l'autorisent à intervenir dans les pays appartenant à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par le CICID. Conformément au CICID du 14 février 2002, le périmètre de cette zone compte 55 pays étrangers dont 40 pays d'Afrique et de l'Océan Indien, 4 pays des Caraïbes et d'Amérique Centrale¹, 1 pays d'Océanie, 6 pays de la Méditerranée et 4 pays d'Asie, l'Afghanistan ayant été inclus dans la ZSP en 2004.

Elle peut également intervenir selon ses modalités classiques dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer, ainsi que dans certains pays voisins pour des projets présentant un intérêt en termes de coopération régionale pour ces collectivités.

Le CICID du 11 décembre 2002 a décidé du principe de l'extension du champ géographique d'activité de l'AFD en dehors de la ZSP. Par décret du 24 juillet 2003, l'AFD peut désormais financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la ZSP (Jordanie, Syrie, Turquie, Égypte, Chine et Thaïlande).

L'AFD a été autorisée à intervenir dans des pays ayant subi des catastrophes naturelles pour le financement d'opérations de reconstruction, en Indonésie et au Sri Lanka suite au tsunami de décembre 2004 et au Pakistan suite au séisme d'octobre 2005.

1/ Cuba est seulement éligible au Fonds de Solidarité Prioritaire.

Le CICID du 19 juin 2006 permet à l'AFD d'intervenir, à titre expérimental, par des crédits non concessionnels ou très faiblement concessionnels, sur des projets conduisant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, et a, par ailleurs, intégré l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne dans le champ d'intervention des prêts de l'AFD afin d'assurer la cohérence régionale des actions de coopération de la France.

De plus, le CICID du 5 juin 2009 autorise l'AFD à étudier les possibilités d'intervention dans 9 pays d'Amérique Latine et d'Asie (Mexique, Colombie, Bangladesh, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Kazakhstan, Ouzbékistan et Mongolie). Les interventions dans ces nouveaux pays en développement s'inséreront dans un mandat spécifique visant à promouvoir une croissance verte et solidaire. Par ailleurs, ce dernier CICID a donné des orientations en termes de concentration géographique.

Enfin, l'AFD a ouvert une antenne en Irak, en octobre 2010, à la suite de la sollicitation du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, du ministère des Affaires étrangères et européennes et avec l'accord de son Conseil d'administration du 30 septembre 2010.

2.1.3.2 Les activités pour compte propre et leur financement

Sont proposés les financements suivants :

Dans les États étrangers

✓ Activités courantes

- Subventions : opérations principalement dans les pays les moins avancés (PMA). Les subventions se déclinent en subventions classiques, mais aussi, entre autres, en concours locaux de faible montant (instruits et mis en œuvre par le réseau d'agences), en fonds d'étude et de renforcement des capacités ou en facilité d'innovation sectorielle pour les ONG.
- Prêts :
 - La grille de tarification applicable aux concours non souverains (famille PN) comporte un grand nombre de produits, qui se différencient par leur niveau de bonification. Le calcul du niveau de bonification dépend de différents facteurs : secteur d'activité, cotation du bénéficiaire, risque pays, durée, différé et montant du concours. La famille des prêts non souverains comprend également un prêt à condition de marché (PCM), sans aucun élément de bonification.
 - La grille de produits souverains est composée de prêts à taux de sortie concessionnel obtenus de plusieurs manières : (i) grâce à l'abaissement du coût de la ressource par l'adossement partiel ou total des prêts à la ressource à conditions spéciales du Trésor (PTC / PCC / PTCC), (ii) grâce en complément à une bonification dont le niveau dépend du stade de développement des pays d'intervention et/ou de la nature des projets (PS1 / PS2 / PS3 / PS4, bonification indirecte seulement pour le PS4).
- Garanties : L'activité de garantie dans les pays étrangers comprend, d'une part, les engagements donnés par l'AFD directement pour couvrir des opérations telles que des emprunts, des souscriptions d'émission ou des facilités de trésorerie, d'autre part, les engagements en garanties au travers de son dispositif de garantie dénommé Assurance pour Risque de financement et l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD (Ariz). Ce dispositif comprend les mécanismes Ariz II pour

l’Afrique sub-saharienne (créé en 2008) et Ariz Med pour les pays du pourtour méditerranéen (créé en 2009), en plus du fonds d’Ariz I. Le nouveau produit mis en place depuis 2009 (sous-participation en risque) permet d’accorder une garantie qui couvre 50 % des prêts individuels consentis par une banque tout en laissant à celle-ci la délégation de décision et de gestion de chaque garantie.

- Prises de participations : L’AFD détient des participations dans les pays étrangers.

✓ **Activités sur mandat spécifique**

- Aides budgétaires globales (ou spécifiques comme la mésofinance¹) octroyées sous la forme de subventions, essentiellement dans les PMA, ou de prêts bénéficiant de la garantie de l’État français et d’une bonification d’intérêt, particulièrement réservés aux pays à revenu intermédiaire.
- Opérations de refinancement par dons, notamment sous la forme de contrats désendettement-développement (C2D) dans le cadre du mécanisme d’allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de conversion de dettes monétaires.

Dans l’Outre-mer

Les activités de l’AFD dans les collectivités d’Outre-mer, confirmées par le comité interministériel de l’Outre-mer du 6 novembre 2009, s’articulent autour de métiers bien définis :

✓ **Prêts :**

- Le financement des collectivités publiques dans une démarche de partenariat, et notamment l’appui aux collectivités dans l’élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Cette activité s’effectue sous forme de prêts bonifiés aux collectivités locales et aux sociétés d’économie mixtes (PCL) ou sous forme de prêts non concessionnels (PNC) accordés à titre exceptionnel et en stricte subsidiarité, pour des opérations concernant des secteurs prioritaires pour l’emploi ou le développement économique. Par ailleurs, l’AFD peut accorder des prêts à court terme, en préfinancement des subventions européennes (PSE).
- Le financement du secteur privé par le biais de l’intermédiation bancaire ou en direct, sous la forme de prêts aidés à l’investissement (PAI, prêts pour des projets d’appui aux PME) ou de prêts non concessionnels pour le refinancement du secteur bancaire.

✓ **Garanties :**

- L’AFD a repris, depuis fin 2009, les activités du fonds DOM, fonds qui soutient l’innovation et la croissance des PME en accompagnant annuellement environ un millier d’entreprises.
- L’AFD gère également le fonds de garantie à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

✓ **Mandats de gestion ou de représentation dans les Collectivités d’Outre-mer :**

- Activité de représentation du Crédit Foncier de France, d’Oseo, ainsi que de la CDC dans les collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon pour certaines activités (métiers de prêteur et d’investisseur). L’activité de représentation d’Oseo s’articule autour du financement court terme par des crédits et avances de trésorerie destinés aux fournisseurs de l’État et des collectivités publiques.

1/ Aide budgétaire spécifique accordée par la DGTPE et destinée à développer l’accessibilité des petites entreprises aux services financiers dans certains pays d’Afrique.

- L'AFD intervient en sus en faveur des petites et très petites entreprises via les établissements bancaires. Il s'agit notamment des avances en compte courant que fournit l'Institut Calédonien de Participation géré par la BCI et dont l'AFD détient 52 % du capital, sur fonds gérés pour compte de l'État.

Enfin, elle contribue à l'insertion des économies d'Outre-mer dans leur environnement régional.

2.1.3.2.1 Activités dans les pays étrangers

✓ Volume global des autorisations, des versements et des encours

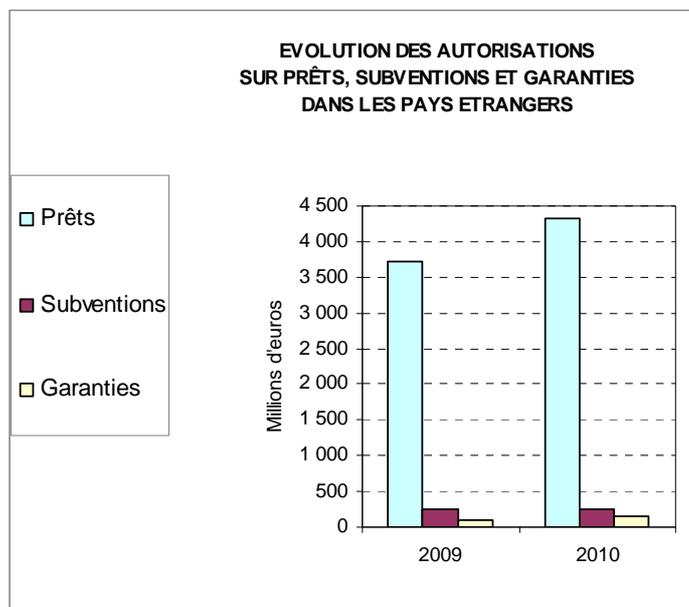
Pour l'année 2010, les autorisations de l'AFD dans les pays étrangers, sous la forme de prêts, de subventions, de participations et de garanties données, atteignent un montant de 4 731 M€, dont 4 313 M€ sous forme de prêts, 260 M€ sous forme de subventions (subventions projets, financement des ONG et aides budgétaires globales), et 158 M€ sous forme de garanties données dans le cadre du dispositif Ariz.

L'évolution de l'activité de l'AFD au cours des trois dernières années peut être synthétisée comme suit (en millions d'euros) :

	2008	2009	2010	Ecart 2010/2009	
				M€	%
PRETS ⁽¹⁾					
Autorisations	2 387	3 732	4 313	581	16%
Versements	1 563	1 438	1 828	390	27%
Restes à verser au 31/12	4 798	6 806	9 075	2 269	33%
Encours au 31/12	7 810	7 306	8 569	1 263	17%
SUBVENTIONS ⁽²⁾					
Autorisations	238	262	261	-1	-1%
Versements	412	289	329	40	14%
Restes à verser au 31/12	1 051	1 015	930	-85	-8%
PARTICIPATIONS					
Autorisations	0	21	0	-21	-100%
Versements	0	0	21	21	
GARANTIES DONNEES					
Autorisations	26	104	158	54	51%
Encours	63	149	167	18	12%

⁽¹⁾ Les informations relatives aux prêts ne prennent pas en compte la situation des prêts de l'AFD à PROPARCO.

⁽²⁾ Subventions dans le cadre de mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français et à ses risques



Les autorisations globales dans les pays étrangers ont connu, en 2010, une croissance de + 613 M€ (soit + 15 % par rapport aux autorisations 2009), marquée par une forte augmentation des activités courantes (+ 708 M€, soit + 30 %) et par un recul des activités sur mandats spécifiques (- 96 M€, soit - 67 %, en raison de l'absence de prêts d'ajustement structurel en 2010). L'activité courante a progressé principalement du fait des prêts concessionnels (+ 749 M€, soit + 30 %,) et des activités de garanties (+ 54 M€, soit + 51 %), mais aussi par la reprise de l'activité de financement des ONG (41 M€ en 2010).

Les versements effectués au cours de l'année 2010 sont en forte croissance par rapport à 2009 (+ 430 M€, soit + 25 %) ; ils s'élèvent, cette année, à 2 178 M€ contre 1 727 M€ en 2009¹. Cette croissance s'explique en grande partie par les décaissements importants, effectués en 2010, sur les prêts souverains avec concessionnalité indirecte (570 M€ de versements en 2010, contre 40 M€ en 2009). Elle est également liée à l'augmentation des versements sur subventions (+ 40 M€ entre 2009 et 2010, dont + 24 M€ sur l'activité en subventions classiques et 13 M€ sur le financement des ONG).

L'encours des prêts est en forte croissance par rapport à l'exercice antérieur (+ 1 263 M€, soit + 17 %). Cette croissance est essentiellement liée à une augmentation de l'encours en prêts souverains, aux risques de l'AFD, sur l'exercice, de + 1 366 M€.

1/ Versements sur subventions relatives aux mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, pour 124 M€ (échéances refinancées).

✓ Répartition des autorisations et des versements par type de concours

Les autorisations et les versements de l'exercice, classés par types de concours, sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	AUTORISATIONS				VERSEMENTS
	2008	2009	2010	% sur total en 2010	2010
1- Activités courantes	2 348	3 977	4 685	99%	2 140
Subventions ⁽¹⁾	212	217	173	4%	278
Prêts souverains concessionnels	1 217	1 847	2 477	52%	1 388
<i>dont prêts avec concessionnalité directe</i>	1 092	1 247	1 610	34%	818
<i>dont prêts avec concessionnalité indirecte</i>	125	600	866	18%	570
Financements non souverains	919	1 912	1 994	42%	461
<i>dont prêts concessionnels</i>	595	635	755	16%	214
<i>dont prêts non concessionnels</i>	298	1 151	1 081	23%	226
<i>dont sous-participations à Proparco</i>	131	263	125	3%	110
<i>dont garanties</i>	26	104	158	3%	
<i>dont participations</i>	0	21	0	0%	21
Financement des ONG	0	0	41	1%	13
2- Activités sur mandat spécifique ⁽²⁾	303	142	47	1%	38
Subventions d'aide budgétaire globale (ABG)	24	43	42	1%	38
Prêts d'aide budgétaire globale - crédits-relais	277	98	0	0%	0
Actions de mésofinance	2	2	5	0%	1
Autres	0	0	0	0%	
TOTAL ETATS ETRANGERS	2 651	4 119	4 731	100%	2 178

⁽¹⁾ Correspond aux subventions projets (hors ONG) pour compte propre, les subventions pour compte de tiers (Microfinance) étant exclu du périmètre comptable consolidé (9,5 M€ en 2010)

⁽²⁾ Subventions relatives aux mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français et à ses risques

Les activités courantes

Les activités courantes de prêts et subventions augmentent de 18 % entre 2009 et 2010 et passent de 3 851 M€ en 2009 à 4 527 M€ en 2010 ; elles représentent, en 2010, 96 % de l'ensemble des autorisations (contre 94 % en 2009).

L'évolution en 2010 de l'activité courante se caractérise par :

- une forte hausse des autorisations sous forme de prêts (4 313 M€ en 2010 contre 3 634 M€ en 2009, soit + 19 %), notamment les prêts souverains avec concessionnalité directe (+ 363 M€, soit + 29 %) et indirecte (+ 266 M€, soit + 44 %). L'activité courante de prêts représente, en 2010, 91 % des autorisations de l'AFD dans les pays étrangers, contre 88 % en 2009 ;
- une stabilité en volume des autorisations sous forme de subventions en incluant le financement des ONG (214 M€ en 2010 contre 217 M€ en 2009). À périmètre comparable à 2009, sans ces nouvelles opérations en partenariat avec les ONG, l'activité en subventions de l'AFD connaît, en 2010, une baisse de 20 % (173 M€ en 2010 contre 217 M€ en 2009). L'activité courante de subventions, y compris financement des ONG, représente, en 2010, 5 % des autorisations de l'AFD dans les pays étrangers.
- une augmentation du volume d'autorisations de garanties Ariz qui s'établit, en 2010, à 158 M€, dont 78 M€ en garanties individuelles et 80 M€ en conventions de garanties de portefeuille. Les autorisations Ariz ont augmenté de 50 % par rapport à 2009 (104 M€). 95 % des autorisations portent sur l'Afrique sub-saharienne en 2010. À fin 2010, l'encours en garanties données pour les pays étrangers s'élève à 167 M€ ;
- la valeur d'acquisition, au 31 décembre 2010, des participations de l'AFD dans les pays étrangers s'élève fin 2010 à 71,9 M€¹ (54,8 M€ à fin 2009). L'augmentation est liée à la

1/ Il s'agit de la valeur d'acquisition en euro ou de la contre-valeur euro au 31/12/2010 des participations dans des sociétés installées à l'étranger.

participation prise dans le fonds d'investissement agricole en Afrique pour un montant de 30 MUSD¹ (FIAA). La valeur nette comptable de ces participations s'établit, fin 2010, à 56,2 M€ (contre 38,1 M€ en 2009).

Les activités sur mandat spécifique

L'aide budgétaire globale (prêts et subventions)

Ces concours sont destinés à financer les programmes de redressement économique et financier des États. Le principe en est décidé par le Gouvernement français et les modalités font l'objet d'une étude conjointe par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de développement.

En 2010, les autorisations en concours d'aide budgétaire sont constitués uniquement de subventions pour 47 M€ (dont 5 M€ de mésofinance). Aucun prêt relais n'a été octroyé en 2010 (contre un prêt à la République de Côte d'Ivoire de 98 M€ octroyé en 2009). Soit un total de 47 M€ en 2010, contre 142 M€ en 2009.

✓ Répartition géographique des autorisations de l'AFD

Présentés par pays bénéficiaire, les autorisations 2010 et 2009 s'analysent comme suit :

1/ Participation autorisée en 2009 (21 M€ en contrevaieur) et décaissée en 2010.

(millions d'euros)	Aide budgétaire globale		Prêts, subv. et part. activités courantes		Garanties données		Général ⁽¹⁾	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
PAYS								
ALGERIE			0,5	2,4			0,5	2,4
EGYPTE		0,5	134,5	165,0			134,5	165,5
JORDANIE			147,0	132,8			147,0	132,8
LIBAN			0,4	34,9		1,0	0,4	35,9
MAROC			396,0	360,4			396,0	360,4
SYRIE			7,0	50,6		1,8	7,0	52,3
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS			21,0	20,7		0,4	21,0	21,2
TUNISIE			91,4	206,9	2,0	0,2	93,4	207,1
TURQUIE			170,0	100,0			170,0	100,0
YEMEN			0,8	37,5			0,8	37,5
MULTIPAYS			0,5	7,0		2,5	0,5	9,5
TOTAL MEDITERRANEE / MOYEN ORIENT	0,0	0,5	969,0	1 118,3	2,0	5,9	971,0	1 124,7
BENIN		3,0	9,6	30,0	0,3	0,2	9,9	33,2
BURKINA FASO	19,5	0,5	40,5	8,5	10,6	10,4	70,6	19,4
BURUNDI			0,7	0,0			0,7	0,0
CAMEROUN	0,6		60,5	61,1	19,4	10,4	80,4	71,5
CAP VERT			10,4	0,5			10,4	0,5
COMORES	2,0		10,0	0,9			12,0	0,9
CONGO			36,0	2,5		4,6	36,0	7,1
COTE D'IVOIRE	97,5		0,8	0,0	25,8	16,1	124,1	16,1
DJIBOUTI			0,0	0,0	0,3	3,4	0,3	3,4
ETHIOPIE			30,0	0,3	0,4		30,4	0,3
GABON			16,2	16,6	0,6	11,5	16,8	28,0
GHANA		0,3	0,8	54,5	0,2	5,0	0,9	59,7
GUINEE			0,4	1,5	0,4	1,1	0,8	2,6
GUINEE BISSAU	3,0		0,0	0,0			3,0	0,0
KENYA			224,4	236,0	5,0	1,0	229,4	237,0
MADAGASCAR		0,8	14,7	5,7	9,1	29,7	23,9	36,1
MALI	6,5	10,0	25,9	46,2	7,2	2,4	39,5	58,6
MAURICE			230,0	20,4	1,4	5,9	231,4	26,3
MAURITANIE		3,5	75,6	20,8		2,0	75,6	26,3
MOZAMBIQUE		0,5	56,4	0,0	1,4		57,8	0,5
NAMIBIE			7,0	0,0		10,0	7,0	10,0
NIGER	5,0	3,0	11,4	1,9			16,4	4,9
NIGERIA			0,0	196,9			0,0	196,9
OUGANDA			0,0	83,5	2,2	0,1	2,2	83,6
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD			389,4	360,5			389,4	360,5
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	2,0		0,6	5,5			2,6	5,5
RD CONGO		1,0	5,0	7,5		0,5	5,0	9,1
RWANDA				15,4		11,0	0,0	26,4
SAO - TOME			0,0	0,7			0,0	0,7
SENEGAL		0,3	84,8	79,4	14,0	10,9	98,8	90,6
TANZANIE			30,5	0,5	0,4	2,8	30,9	3,3
TCHAD			11,0	2,3		3,2	11,0	5,5
TOGO	4,0	3,0	9,8	5,7	3,1	0,5	16,9	9,1
ZAMBIE			0,0	53,1			0,0	53,1
ZIMBABWE			0,0	0,0			0,0	0,0
MULTIPAYS		0,3	155,5	146,6		7,5	155,5	154,4
TOTAL AFRIQUE SUB SAHARIENNE	140,1	26,0	1 547,6	1 464,9	101,9	150,2	1 789,6	1 641,1
BRESIL			133,3	160,2		0,2	133,3	160,4
COLOMBIE			100,0	296,2			100,0	296,2
HAITI	2,0	20,0	21,1	7,5		0,7	23,1	28,3
JAMAIQUE			16,0	11,1			16,0	11,1
MEXIQUE			185,0	304,0			185,0	304,0
PEROU				0,3			0,0	0,3
REPUBLIQUE DOMINICAINE			17,8	28,5	0,3	0,5	18,1	29,0
MULTIPAYS			1,0	200,0			1,0	200,0
TOTAL AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	2,0	20,0	474,2	1 007,9	0,3	1,5	476,5	1 029,3
AFGHANISTAN			14,0	12,7			14,0	12,7
CAMBODGE			0,0	0,4			0,0	0,4
CHINE			120,0	103,0			120,0	103,0
INDE			133,6	127,4		0,2	133,6	127,6
INDONESIE			319,1	244,8			319,1	244,8
LAOS			17,2	0,4			17,2	0,4
PAKISTAN			57,3	68,4			57,3	68,4
PHILIPPINES			150,0	0,0			150,0	0,0
SRI LANKA			0,2	35,0			0,2	35,0
THAILANDE			0,0	30,0			0,0	30,0
VANUATU			0,4	0,0			0,4	0,0
VIETNAM			62,5	172,1			62,5	172,1
MULTIPAYS			2,0	3,2			2,0	3,2
TOTAL ASIE, PACIFIQUE	0,0	0,0	876,3	797,5	0,0	0,2	876,3	797,7
INTER-ETATS			5,2	138,5			5,2	138,5
TOTAL GENERAL	142,1	46,5	3 872,3	4 527,0	104,2	157,7	4 118,7	4 731,3

⁽¹⁾ Subventions relatives aux mécanismes de conversion de dettes (y compris dans le cadre de l'initiative PPTE) retirées du périmètre à partir de 2010, car opérations faites pour le compte de l'Etat français et à ses risques

L'Afrique subsaharienne demeure, en 2010, la zone prioritaire d'intervention de l'Agence puisque les autorisations y représentent 35 % du total des autorisations de l'AFD. Elle concentre ainsi 56 % des aides budgétaires, 95 % des garanties données et 32 % des prêts et subventions de l'Agence. Le total de l'aide pour l'Afrique au sud du Sahara atteint, en 2010, un volume de 1,6 milliard d'euros. Les subventions dans cette zone restent concentrées sur les 14 pays pauvres prioritaires définis par le CICID de juin 2009¹ : 56 % du total des subventions autorisées en 2010 l'ont été dans ces pays ; la tendance s'accroît puisque cette part était de 51 % en 2009. À noter, qu'en volume, l'Afrique du Sud est le premier pays bénéficiaire des financements de l'AFD en 2010, avec 360,5 M€ autorisés.

L'activité dans les pays de la zone Asie Pacifique connaît un léger recul, les autorisations dans la zone passant de 876 M€ en 2009 à 798 M€ en 2010, essentiellement du fait du recul cette année des autorisations en Indonésie (pays émergent, avec un mandat de protection des Biens Publics Mondiaux), et aux Philippines (pays à mandat croissance verte et solidaire). La zone Asie Pacifique représente 17 % des autorisations de l'Agence en 2010.

L'activité en faveur de la zone Méditerranée et Moyen-Orient est, quant à elle, en forte croissance, puisqu'elle atteint 1 125 M€ en 2010, contre 971 M€ en 2009, soit une augmentation de 16 %. La part de cette zone reste, cependant, stable dans les financements de l'Agence et s'établit, en 2010 comme en 2009, à 24 % des autorisations totales.

La croissance des autorisations en faveur de la zone Amérique Latine et Caraïbes est très forte en 2010, pour la seconde année consécutive, puisque les financements y atteignent 1 029 M€ en 2010, et ont plus que doublé sur cette zone en un an (477 M€ en 2009). Elle est liée principalement à l'activité au Brésil, ainsi qu'en Colombie et au Mexique, deux pays à mandat de « croissance verte et solidaire ». La zone Amérique Latine et Caraïbes représente 22 % des financements en 2010.

Les pays de la zone franc ont bénéficié en 2010 de 9 % de l'ensemble de l'activité courante en prêts et subventions, contre 12 % en 2009. Leur part est en diminution au profit des zones Amérique Latine et Caraïbes ainsi que de la zone Méditerranée et Moyen-Orient.

Les pays de la ZSP bénéficient toujours d'une part significative de l'aide en prêts, subventions et participations (46 % en 2010), même si celle-ci est inférieure à celle des années antérieures (51 % en 2009 et 58 % en 2008). Cette évolution souligne la montée en puissance de l'activité de financement de projets de l'AFD dans des pays émergents et récemment entrés dans son champ d'intervention. Ainsi, 16 % des autorisations en prêts et subventions de 2010 concernent les pays pour lesquels l'AFD a un mandat Bien Publics Mondiaux. Quant aux pays à mandat croissance verte et solidaire, ils représentent 14 % de ces autorisations en 2010 (contre 11 % en 2009).

Enfin, la répartition de l'aide en prêts, subventions et participations en 2010 reste stable par rapport à 2009 : 33 % pour les pays les moins avancés et 59 % pour les pays à revenu intermédiaire.

2.1.3.2.2 Activités dans l'Outre-mer

L'activité de prêts dans l'Outre-mer s'élève à 503 M€ en 2010, en croissance de + 14 % par rapport à 2009. Les versements progressent également de + 26 % pour atteindre 449 M€ (356 M€ en 2009).

1/ Liste nominative : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Centrafrique, Sénégal, Tchad, Togo.

Les restes à verser croissent de 5 % et représentent un montant équivalent à une année d'autorisations environ, soit 564 M€.

L'encours de l'AFD dans les Collectivités d'Outre-mer en 2010 est en très légère progression par rapport à l'encours à fin 2009 (2 818 M€ en 2010, soit + 3 %).

Enfin, la valeur d'acquisition, au 31 décembre 2010, des participations de l'AFD dans l'Outre-mer s'élève, fin 2010, à 4,2 M€, en stabilité par rapport à 2009. La valeur nette comptable de ces participations s'établit, fin 2010, à 3,0 M€ (contre 3,4 M€ en 2009).

Volume global des autorisations, des versements, des restes à verser et des encours des activités de prêts et dotations (en millions d'€)

(Millions d'euros)	2008	2009	2010	Ecart 2010/2009	
Autorisations	533	441	503	61	14%
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon ⁽¹⁾	348	251	266	15	6%
- Collectivités du Pacifique	185	190	236	47	25%
Versements	423	356	449	93	26%
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	242	247	246	-1	-1%
- Collectivités du Pacifique	181	109	203	94	87%
Restes à verser au 31/12	469	535	564	29	5%
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	344	332	335	3	1%
- Collectivités du Pacifique	125	204	229	26	13%
Encours au 31/12	2 773	2 746	2 818	72	3%
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	1 585	1 613	1 661	48	3%
- Collectivités du Pacifique	1 189	1 134	1 157	24	2%

⁽¹⁾ En 2008, les 6 M€ de dotation en capital investissement à la Réunion, ainsi que les 0,5 M€ de dotation au fonds de garantie de Mayotte ont été ajoutés dans le tableau.

Suivi des autorisations (en millions d'€)

Le volume des autorisations de l'AFD dans l'Outre-mer, hors garanties, s'élève à 503 M€ en 2010. La majorité des concours (53 %, soit 266 M€) a été octroyée dans les départements d'Outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les produits concessionnels constituent 69 % des concours octroyés. Ils se décomposent en 283 M€ de prêts en PCL (prêts aux collectivités locales) contre 226 M€ en 2009 et 64 M€ de prêts aidés à l'investissement (refinancement bonifié d'établissements de crédit) contre 78 M€ en 2009. Les prêts PCL représentent 56 % du total de l'activité de prêts et dotations dans l'Outre-mer en 2010.

Dans le cadre de son activité de mandats de gestion et de représentation dans les Collectivités d'Outre-mer, l'AFD gère, pour le compte du Crédit foncier de France, un portefeuille de 52 M€ à fin 2010 (contre 66 M€ en 2009). Au titre de l'activité de représentation d'Oseo, 284 M€ d'autorisations ont été octroyés en 2010, contre 322 M€ en 2009.

Décomposition par géographie (en millions d'€)

	AUTORISATIONS			ECART 2010/2009	
	2008	2009	2010	M€	%
DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	348	251	266	15	6%
Guadeloupe	60	40	64	24	59%
Guyane	96	38	47	9	24%
Martinique	75	45	75	31	69%
Réunion	100	97	49	-48	-50%
Mayotte	13	23	28	5	24%
St-Pierre & Miquelon	4	3	3	0	11%
Multipays DOM	0	6	0	-6	ns
Collectivités du Pacifique	185	190	236	47	25%
Nouvelle Calédonie	54	144	123	-21	-15%
Polynésie française	131	45	113	68	149%
	533	441	503	61	14%

Activités de prêts, de dotations et de garanties données pour compte propre, par produit (en millions d'€)

	AUTORISATIONS			ECART 2010/2009	
	2008	2009	2010	M€	%
Activités courantes	617	560	612	52	9%
Prêts	527	440	503	62	14%
Secteur public	385	347	437	90	26%
PCL	327	226	283	57	25%
PNC	58	121	154	33	27%
Secteur privé	141	93	66	-27	-29%
Financement direct	111	78	64	-15	-19%
Banques	30	15	0	-15	-100%
Autres ⁽²⁾	0	0	2	2	-
Garanties	84	119	109	-11	-9%
Fonds DOM ⁽⁴⁾	81	76	92	16	21%
Fonds de garantie Mayotte et SPM	2	2	5	3	147%
Plan de relance PME ⁽³⁾	0	40	12	-28	-69%
dotations (capital invest, microfinance...) ⁽¹⁾	1	1	0	-1	-100%
Participations ⁽¹⁾	6	0	0	0	-

⁽¹⁾ En 2008, 6 M€ de dotation en capital investissement à la Réunion, ainsi que 0,5 M€ de dotation au fonds de garantie de Mayotte ont été ajoutés dans le tableau.

⁽²⁾ Sous-participation AFD à Proparco en 2010.

⁽³⁾ Correction en 2010 du plan de relance PME de 2009 (+1,5M€)

⁽⁴⁾ Les garanties présentées ci-dessus ne tiennent pas compte des autorisations de la Sogefom (15 M€ en 2010), présentées au chapitre 1.5 Activité des autres filiales

2.1.3.2.3 Financement des activités

Les activités de prêts et de subventions de l'AFD sont financées par des ressources de nature différente.

En ce qui concerne les activités pour compte propre de l'AFD, il existe trois grands modes de financement :

✓ Les ressources budgétaires :

- Les ressources bonifiées par le Trésor : le régime antérieur de bonification des emprunts a été remplacé par un régime de bonification sur prêts, en premier lieu dans l'Outre-mer, pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2001, puis dans les pays étrangers pour les prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2004.
- Les subventions reçues de l'État.

✓ Les emprunts auprès du Trésor : l'AFD contracte auprès du Trésor des emprunts d'une durée de 30 ans.

- ✓ Les ressources à conditions de marché : l'AFD lève des emprunts obligataires sur les marchés financiers, sans intervention de l'État, ou utilise ses propres disponibilités.

Le volume d'émissions obligataires pour l'exercice 2010 s'élève à 2 879 MEUR.

L'AFD a émis 6 emprunts obligataires au cours de l'année :

- un emprunt public de 1 milliard d'EUR, de maturité 10 ans,
- deux emprunts public de 1 milliard d'USD chacun, respectivement de maturités 5 et 3 ans, pour un montant total équivalent à 1 568 MEUR,
- deux emprunts publics en francs suisse, respectivement 200 millions de CHF de maturité 15 ans et 100 millions de CHF de maturité 19 ans, pour un montant total équivalent à 211 MEUR ;
- un emprunt, sous forme de placement privé, de 100 millions d'EUR de maturité 10 ans

L'emprunt d'un milliard d'euros à 10 ans a été affecté à hauteur de 335 M€ au financement des opérations FMI en cours (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance).

2.1.3.3 Les autres activités

2.1.3.3.1 Les activités pour compte de tiers

Selon l'article R516-7 du Code monétaire et financier relatif aux statuts de l'AFD, l'Agence gère pour le compte de l'État et aux risques de celui-ci des opérations financées sur le budget de l'État. Les termes de ces opérations font l'objet de conventions spécifiques avec les ministères concernés. Par ailleurs, selon l'article R516-8, l'AFD est autorisée à effectuer des activités pour le compte d'autres tiers (Communauté européenne, institutions ou organismes internationaux...). La rémunération de l'AFD est généralement calculée sur la base d'indicateurs liés à l'activité.

Les activités pour compte de tiers réalisées par l'Agence peuvent se décliner ainsi :

- ✓ **Activités de payeur** : Fonds de solidarité prioritaire (MAEE), Fonds européen de développement (FED).
- ✓ **Activités de gestion déléguée de prêts ou subventions** :
L'AFD gère le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), les programmes de coopération déléguée (MAEE). L'Agence participe à la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), de la Caisse d'investissement des départements d'Outre-mer (CIDOM). Elle se voit confier la délégation de crédits de la Commission Européenne, et gère des projets en cofinancement (KFW, DFID, Coopération Suisse). L'AFD s'occupe également du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, affecté à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid). L'Agence porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFim). Depuis 2008, l'AFD a mis en place pour le compte de l'État différentes opérations ayant trait au développement solidaire suite à la signature d'une convention-cadre de partenariat avec le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et de l'Immigration.
- ✓ **Activité de gestion de fonds de garantie** : fonds de garantie Maroc (FGM), FASEP garantie, fonds de garantie malgache, fonds de garantie habitat dans l'Outre-mer.
- ✓ **Gestion de la contribution** de la France à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) et à la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) du FMI.

2.1.3.3.2 Production intellectuelle

Les prestations de conseil et la production intellectuelle

L'activité de production intellectuelle de l'AFD contribue à la définition des politiques de développement de la France et de ses partenaires, en devenant un outil de dialogue tant avec la société civile qu'avec la mouvance des structures institutionnelles, des bailleurs de fonds, du monde de l'entreprise et des ONG. Grâce, notamment, à son activité de production intellectuelle, l'AFD est ainsi devenue un acteur significatif des échanges intellectuels entre le Nord et le Sud, devenant, en appui aux Tutelles, une force de proposition et un vecteur d'influence sur les thématiques opérationnelles de l'APD.

L'année 2010 a été marquée par une consolidation des activités, après la croissance particulièrement soutenue des derniers exercices (9 M€ consacrés à cette production en 2003, 34,1 M€ en 2009).

- ✓ Des études de recherche, évaluatives et prospectives ont été conduites en phase avec les grandes orientations stratégiques de l'AFD :
 - examen de programmes portant sur plus de quatre-vingt études majeures (s'ajoutant à la gestion courante de quelque soixante-dix études pluriannuelles engagées les années précédentes) ;
 - des études de risque macroéconomique et de risque pays (notamment des missions d'analyse de risque pays dans des nouvelles géographies d'intervention de l'Agence) ;
 - effort soutenu en matière de capitalisation d'expériences grâce aux évaluations.

Outre l'alimentation des thématiques phares de l'AFD, les nouvelles études ont été lancées sur les thématiques répondant aux grandes réflexions en cours et regroupées en 6 programmes principaux :

- politique publique d'aide au développement et financement du développement ;
 - lien entre climat et développement durable (problématiques de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ceux-ci) ;
 - approfondissement de la connaissance des principales géographies de l'AFD ;
 - enjeux de population ;
 - sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles ;
 - commerce et développement.
- ✓ L'organisation de séminaires et de conférences s'est activement poursuivie avec, en particulier, deux symposiums majeurs, d'ampleur internationale (Forum des innovations financières pour le développement, en mars 2010 — qui a rassemblé plus de 1 200 participants venant de 70 pays, et EUDN (European Development Research Network) en décembre 2010, sur le thème de la mesure du développement, auquel ont assisté plus de 1 000 personnes de 30 pays) ainsi qu'une trentaine de conférences thématiques.
 - ✓ Le système des publications scientifiques a été refondu en plusieurs collections destinées à mieux rendre compte du rôle joué par l'Agence dans les débats scientifiques et publics sur le développement : (i) *Focale*, destinée à rendre compte des expériences de terrain menées, dans les pays en développement, par l'AFD ou ses partenaires, (ii) *À Savoir*, qui rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel, (iii) *Recherche*, présentant des travaux de recherche initiés et pilotés par l'AFD, (iv) la série *Macroéconomie et développement*, qui a pour vocation de présenter les travaux menés par la division d'analyse macroéconomique et du risque pays.

17 publications ont été réalisées dans ces nouvelles collections ainsi que 24 documents de travail, 17 rapports d'évaluation ex-post, 4 savoirs communs, 2 publications *paroles d'acteur* sur les États fragiles et sur les villes.

Deux périodiques sont publiés : *Afrique contemporaine* et *Regards sur la Terre* (élaboré conjointement avec l'IDDRI et TERI).

- ✓ Des partenariats ont continué à être noués avec les entreprises (dont chantier Base of the Pyramid), les fondations philanthropiques ainsi qu'avec les institutions bi- et multilatérales (dossier sur l'architecture des outils bi- et multilatéraux).

Formation : le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB)

Le CEFEB est le département de formation du Groupe AFD et, à ce titre, a pour vocation de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités et de formation du groupe à destination de ses partenaires du Nord et du Sud. Il constitue également l'instrument privilégié de formation interne et d'intégration pour l'ensemble du personnel du siège et du réseau.

En 2010, le CEFEB a commencé à mettre en œuvre son nouveau plan d'orientation stratégique, axé autour du projet d'Université d'entreprise du groupe AFD au service de sa clientèle, de ses partenaires et du personnel.

À signaler, au titre de 2010, le lancement de la procédure de renouvellement de l'habilitation du Master MOPP (maîtrise d'ouvrage publique et privée - cycle de formation longue du Cefeb) et du master « développement durable » conduits en partenariat avec le CERDI (Centre d'études et de recherche sur le développement international), pour une nouvelle période de quatre ans à partir de 2012, ainsi que la signature, le 16 septembre 2010, d'une convention de financement de 3 M€ avec la DBSA (Development Bank of South Africa) pour la mise en œuvre de la Plateforme Panafricaine de Renforcement des Capacités.

2.1.4 Activités de Proparco

Créée en 1977 comme institution de capital risque, avec l'AFD alors unique actionnaire, Proparco a été transformée en société financière en 1990. À ce jour, Proparco est une Institution financière de développement, dont le capital social d'un montant de 420 M€ est réparti entre l'AFD à hauteur de 59 % et 41 % autres actionnaires privés (26 % organismes financiers français, 11 % organismes financiers internationaux, 3 % investisseurs et 1 % fonds et fondations éthiques).

La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire (OMD). Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. Depuis 2009, la zone d'intervention de Proparco s'est étendue à l'ensemble des pays en développement au sens du CAD de l'OCDE et couvre un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (cf. § 4.2). Proparco propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, garanties et ingénierie financière).

Les autorisations nettes de Proparco en 2010 pour compte propre (hors prêts en sous-participation pour le compte de l'AFD), s'élèvent à 853,4 M€ pour 2010 (contre 786,3 M€ en 2009) et se décomposent de la façon suivante :

- ✓ des opérations de prêts et de quasi-fonds propres (crédits en comptes courants d'actionnaires, souscriptions d'obligations convertibles, octrois de prêts subordonnés et de prêts participatifs) pour un montant de 690,5 M€¹ (674,8 M€ en 2009) ;
- ✓ des participations en fonds propres, à hauteur de 157,4 M€ (101,5 M€ en 2009) ;
- ✓ des investissements dans d'autres titres (obligations convertibles essentiellement) pour 5,5 M€ (10,0 M€ en 2009).

Aucune opération en garantie n'a été autorisée en 2010.

1/ Correspond aux prêts de Proparco dans les États étrangers et l'Outre-mer y compris projets sur ressources d'autres bailleurs (34,4 M€) et hors sous-participations AFD approuvées (127 M€) ou en cours d'approbation au 31 décembre 2010 (78 M€).

Autorisations nettes hors sous-participations de l'AFD : en millions d'euros

Pays	Prêts		Fonds Propres		Autres titres	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Ghana		6,0				
Mauritanie		2,0				
Nigeria	17,8	24,3				
Sénégal	10,2	16,3				
Togo	20,0					
Multi-pays Afrique de l'Ouest				10,0		
Afrique de l'Ouest	48,0	48,6	-	10,0		
Cameroun			2,3			
Djibouti				5,5		
Kenya		20,8	5,5	8,6		
Ouganda	29,9					
Tanzanie		6,3	3,2	0,9		
Tchad	9,1					
Afrique Centrale & de l'Est	39,0	27,1	11,0	15,0		
Afrique du Sud	61,9	42,7	1,1			
Mozambique		14,7				
Namibie	20,9					
Zimbabwe		15,1				
Afrique australe	82,8	72,5	1,1	-		
Multi pays Afrique subsaharienne	53,5	57,2	38,9	30,2		
Comores		4,0				
Maurice	4,5	30,0		3,8		
Océan Indien	4,5	34,0	-	3,8		
Algérie			2,0			
Egypte	13,0	24,4	2,2	8,1		
Irak		39,8		7,7		
Jordanie	45,1					
Liban	15,0		10,5	10,5		
Maroc			3,1	3,0		
Syrie	14,0			7,5		
Tunisie			2,7	8,0		
Turquie	61,5	30,0				
Multi-pays Maghreb Méd.				13,8		
Maghreb & Méditerranée	148,6	94,2	20,5	58,6		
Cambodge	12,4		3,8			
Chine	8,7			6,0		
Inde	41,7	27,5	7,0	8,1		
Indonésie	14,2	27,9				
Laos	18,4					
Mongolie		1,9				
Pakistan	9,8					
Sri Lanka	10,0					
Vietnam	16,3	32,3				
Multi-pays Asie			7,5	1,9		
Asie	131,5	89,6	18,3	16,0		
Brésil	58,8	57,4		5,5		
Guatemala	9,9					
Jamaïque	17,8	34,3	1,7			
Mexique		22,1				
Nicaragua		15,4				
Paraguay		37,8				
Pérou		18,9				
Rép. Dominicaine	50,4	11,8				
Multi-pays Amérique Latine		68,4		18,3		
Amérique Latine Caraïbes	136,9	266,1	1,7	23,8		
Martinique		1,2				
Nouvelle-Calédonie	15,0					
Polynésie française	15,0					
Multi DOM						3,5
Collectivités d'Outre-mer	30,0	1,2	-	-	-	3,5
Multi-pays			10,0		10,0	2,0
Multi-pays	-	-	10,0	10,0	10,0	2,0
Total	674,8	690,5	101,5	157,4	10,0	5,5

Les décisions d'autorisation de prêts (hors multi-pays) ont concerné vingt-cinq pays, aux premiers rangs desquels figurent : le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Irak, le Paraguay, la Jamaïque et le Vietnam. Proparco a également autorisé un prêt dans une collectivité d'Outre-mer.

Sur cette activité de prêts, les établissements bancaires et financiers ont reçu 53 % du total des autorisations nettes de l'année. Ils portent principalement sur le refinancement des opérations dans les secteurs éligibles au titre des Biens Publics Mondiaux des bénéficiaires, sur la micro-finance, sur le financement de stratégie de croissance, sur le financement à long terme ou sur le renforcement de fonds propres. Les prêts directs aux sociétés ont bénéficié aux secteurs des infrastructures et des mines à hauteur de 29 % des autorisations nettes de l'année. Enfin, les prêts aux activités industrielles, commerciales et de services ont représenté 18 % des autorisations de 2010.

Concernant l'activité de prise de participations, 55 % des autorisations ont bénéficié à des investissements directs, notamment dans des entreprises industrielles et des établissements bancaires, les 45 % restants ayant bénéficié à des fonds d'investissement.

2.1.5 Activités des autres filiales

Fisea

Fisea fait son entrée en 2009 dans le périmètre du groupe AFD.

Le Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée, dotée d'un capital de 60 M€, est détenue à 100,00 % par l'AFD, Proparco détenant une seule action. Au 31 décembre 2010, le capital a été entièrement libéré.

Les engagements de Fisea en 2010 s'élèvent à 57,2 M€. Ils sont principalement constitués d'investissements dans les secteurs suivants : PME multisectorielles (36 %), environnement (22 %), santé (20 %), microfinance (12 %), microassurance (8 %) et agroalimentaire (1 %). Les fonds d'investissements représentent 20 % des engagements de 2010 et les investissements directs 80 %.

TR Propasia

TR Propasia est une structure détenue à 100 % par Proparco chargée d'investir en Asie dans des fonds à 70 % et en direct pour 30 % (dans les pays et secteurs d'intervention de Proparco) en co-investissement avec TR Capital, les deux fonds étant gérés par la même société de gestion. Au 31 décembre 2010, trois investissements de 2 MUSD chacun ont été réalisés dans une société chinoise de production de mâts d'éoliennes et dans deux fonds généralistes, l'un chinois et l'autre indien.

Sogefom

La Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer (Sogefom) apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique. Elle vise en particulier à soutenir l'artisanat et les PME des différents secteurs économiques.

L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée.

En 2010, la Sogefom a accordé 300 garanties (contre 513 en 2009) représentant un montant d'autorisations d'environ 15 M€ (contre 26 M€ en 2009). La nette diminution de l'activité de la Sogefom (plus de 40 %) est principalement liée (i) à la crise économique en Polynésie française, (ii) à une pause observée dans les investissements en Nouvelle-Calédonie et à une politique plus prudente du Fonds à l'égard de certains investissements du secteur du BTP et,

enfin, (iii) à l'augmentation du taux de commission (0,8 % vs 0,5 %) à compter du 1^{er} janvier 2010 et le volontaire recentrage de l'activité du Fonds sur son cœur de cible, à savoir la TPE.

Au 31 décembre 2010, le montant global des engagements hors bilan de la Société s'élève à 70,3 M€ contre 74,9 M€ au 31 décembre 2009.

Soderag

La Soderag est une société de développement régional dont l'AFD a pris le contrôle en 1995, à la demande de ses tutelles. L'ampleur des pertes constatées et l'absence de perspectives de la Soderag ont conduit à sa mise en liquidation en juillet 1998. L'AFD, qui en a repris le passif, exerce la fonction de liquidateur amiable de la société. L'encours des avances de trésorerie faites par l'AFD à cette filiale s'élève à 116 M€, déprécié intégralement dans les comptes sociaux de l'AFD.

Socredo

Banque généraliste à réseau (28 agences), la Banque Socredo contribue de manière déterminante au développement de la Polynésie française depuis 1959. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le secteur de la mer et le tourisme. De même, elle s'est particulièrement impliquée dans le transport maritime à destination des archipels éloignés (Tuamotu, Marquises, Australes), dans le transport aérien en tant qu'actionnaire des compagnies aérienne Air Tahiti et ATN (Air Tahiti Nui) ainsi que dans le secteur de l'accession à la propriété individuelle.

Depuis de très nombreuses années, la Banque Socredo est le premier établissement bancaire de la place de Papeete avec 44 % de part de marché pour les crédits et 41,3 % pour la collecte des dépôts au 31 décembre 2010.

En complément de son activité bancaire, la Socredo dispose de cinq filiales : l'OSB (Océanienne de services bancaires / métier de la monétique), l'ODI (l'Océanienne d'Industrie / métiers du traitement du chèque et de l'édition), l'Ofina (Océanienne de financement / métiers de l'acquisition de flux et d'émission pour le Pacifique français de carte American Express), l'OSCD (Océanienne de conservation sécurisée de données) et enfin l'OCA (Océanienne de centre d'appel). L'ensemble du « Groupe Socredo » représente au 31 décembre 2010 un effectif de 710 personnes dont 553 pour la Socredo elle-même et 157 salariés pour les filiales.

Sociétés immobilières

Le Groupe AFD est présent à plusieurs titres dans l'Outre-mer en matière d'habitat social :

- ✓ la promotion et la construction immobilière ainsi que la gestion du parc locatif au travers de sept sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD détient des participations,
- ✓ le financement du logement par le biais de sa filiale bancaire Socredo,
- ✓ l'octroi des prêts directs à certaines sociétés pour le financement de leur programme de construction.

Deux sociétés immobilières construisant et gérant des logements sociaux sont consolidées par mise en équivalence compte tenu de l'influence que l'AFD y exerce : la SIC en Nouvelle-Calédonie et la Simar en Martinique. Le patrimoine locatif de ces deux sociétés totalise 18 177 logements. 907 logements ont été mis en chantier en 2010 ce qui porte le total des logements en cours de construction à 2 435 logements. Les livraisons de l'exercice se sont élevées à 840 logements.

2.1.6 Renseignements sur les filiales

Les informations ci-après (données sociales en normes comptables françaises) présentent les principales données relatives aux filiales intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes de l'AFD.

Proparco (Société de Promotion et de participation pour la coopération économique)

Objet :	Promouvoir des projets de développement, prendre des participations, consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD
Forme juridique :	Société anonyme (Société financière)
Siège social :	151 rue Saint-Honoré, 75001 Paris
Capital :	420 048 000 EUR (hors prime d'émission de 65 M€)
Part détenue par l'AFD :	59,49 %
Co-actionnaires :	Établissements de crédit français (21,79 %), entreprises françaises (3,73 %), établissements financiers internationaux (11,16 %)
Total du bilan :	2 537,8 M€
Total situation nette :	534,9 M€
Participations :	393,1 M€
Encours des prêts :	1 860,7 M€
Produit net bancaire :	66,8 M€

Sogefom (Société de Gestion des fonds de garanties d'Outre-mer)

Objet :	Apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant en Outre-mer et ayant souscrit une part de son capital
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	5 rue Roland-Barthes, Paris 12
Capital :	1 067 328 EUR
Part détenue par l'AFD :	58,69 %
Co-actionnaires :	10 établissements de crédit (41,31 %) dont BCI (3,76 %) Socredo (3,76 %), Banque de Polynésie (7,51 %),
Total du bilan :	41,1 M€
Total situation nette :	16,1 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	1,4 M€

Soderag (Société de développement régional Antilles-Guyane)

Objet :	Consentir des crédits et prendre des participations pour le développement de la région Antilles-Guyane
Forme juridique :	Société anonyme en liquidation (SDR)
Siège social :	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)
Capital :	5 576 859 EUR
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	aucun
Total du bilan :	7,6 M€
Total situation nette :	- 122,3 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	0,1 M€

Fisea (Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique)

Objet :	Favoriser la croissance des PME africaines.
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Siège social :	5 rue Roland-Barthes, Paris 12
Capital :	60 000 000 EUR
Part détenue par l'AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	Proparco détient 1 action Fisea
Total du bilan :	108,9 M€
Total situation nette :	45,3 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	70,7 M€
Produit net bancaire :	-6,8 M€

TR Propasia (Partenariat stratégique pour une plateforme d'investissement Asiatique)

Objet :	Créer une plateforme d'investissement régionale
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	Hong Kong
Capital :	7 075 013 EUR
Part détenue par l'AFD :	59,49 %
Co-actionnaires :	Propasia est détenue à 100 % par Proparco
Total du bilan :	6,9 M€
Total situation nette :	6,8 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	1,3 M€
Produit net bancaire :	-0,1 M€

2.2 Présentation des comptes consolidés

L'analyse ci-dessous vise à donner une vision globale et économique de l'évolution du Groupe AFD, par types d'activités, à partir des données comptables consolidées.

L'évolution détaillée des comptes est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

2.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève en 2010 à 16 184 M€ contre 13 991 M€ en 2009.

L'ACTIF

L'encours net des **prêts du Groupe AFD** s'élève à 12 777 M€¹ au 31 décembre 2010 (79 % du total bilan), en augmentation de 1 770 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit + 16 %.

L'encours brut s'établit à 13 207 M€, en hausse de 1774 M€ par rapport à 2009 (+ 16 %).

Cette augmentation de l'encours brut consolidé s'explique par :

- ✓ l'augmentation importante des prêts aux risques du groupe sur la zone pays étrangers (+ 1 976 M€) ;
- ✓ la baisse des prêts aux risques de l'État (- 271 M€) ;
- ✓ une stabilité des encours de prêts dans l'Outre-mer (+ 56 M€).

L'encours brut se répartit de la manière suivante :

en millions d'€	2010		2009	
	Montant		Montant	
- Prêts aux risques du groupe AFD	11 732,4	89%	9 687,2	85%
Dont Pays étrangers	8 627,6	65%	6 651,2	58%
<i>Souverains</i>	4 774,4	36%	3 599,9	31%
<i>Non Souverains</i>	3 853,2	29%	3 051,2	27%
Dont Collectivités Outre-mer	3 071,4	23%	3 015,4	26%
Dont autres encours de Prêts	33,5	0%	20,7	0%
- Prêts au risque État	1 474,1	11%	1 745,1	15%
<i>Prêts garantis par l'État</i>	1 075,6	8%	1 264,6	11%
<i>Prêts remis par l'État</i>	398,5	3%	480,5	4%
Total Encours brut	13 206,6		11 432,3	

L'encours de prêts aux risques du groupe AFD s'élève à 11 732 M€, dont 8 628 M€ sur les pays étrangers et 3 071 M€ sur l'Outre-mer. Ces encours sont couverts par des dépréciations d'actif et des provisions de passif dont le montant s'élève à 855 M€, soit un taux de couverture de 7 % (8 % en 2009). Sur cet encours en risque, l'encours douteux représente 518 M€ et est couvert par des dépréciations et provisions à hauteur de 300 M€, soit un taux de couverture de 58 % (57 % en 2009).

en millions d'€	Encours	Dépréciations et provisions
Pays étrangers		
Souverains	4 774,4	437,5
<i>dont douteux</i>	136,4	65,6
Non souverains	3 853,2	408,6
<i>dont douteux</i>	369,9	225,7
Outre-mer		
Non souverains	3 071,4	8,6
<i>dont douteux</i>	11,8	8,6
Total	11 699,0	854,6
<i>dont douteux</i>	518,2	299,9

1/ Cf. note 4 aux comptes consolidés.

Le portefeuille d'investissement correspond aux placements moyen et long termes. Son montant reste relativement stable en 2010 à 696 M€ (654 M€ en 2009).

Les autres postes de l'actif s'élèvent à 2 711 M€ au total en 2010 contre 2 329 M€ en 2009 et représentent moins de 17 % du total de l'actif ; ils intègrent les éléments suivants :

- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux pour 63 M€,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 67 M€ contre 82 M€ en 2009,
- ✓ les instruments financiers dérivés de couverture pour 711 M€ contre 416 M€ en 2009,
- ✓ les participations au coût et mises en équivalences pour 687 M€ (470 M€ en 2009),
- ✓ la trésorerie court-terme pour 916 M€¹ (1 028 M€ en 2009),
- ✓ les immobilisations, comptes de régularisation et autres actifs pour 267 M€, sans changement par rapport à 2009).

LE PASSIF

Les **emprunts** du groupe AFD représentent un total de 11 543 M€² en 2010 et se composent des éléments suivants :

- ✓ l'encours des **emprunts de marché** s'élève au 31 décembre 2010 à 9 062 M€ contre 6 932 M€ à fin 2009 ;
- ✓ l'encours des **emprunts auprès du Trésor** s'établit à 2 481 M€ contre 2 515 M€ en 2009. Il comprend 356 M€ de dette senior et 2 125 M€ de dette subordonnée.

La contribution des différentes sociétés du groupe à la **situation nette** hors intérêts minoritaires est la suivante (en millions d'euros) :

	2010	2009	Variation
AFD	2 323,5	2 465,9	-142,4
Proparco	99,1	78,1	21
Socredo	84,8	86,7	-1,9
Soderag	-128,3	-128,3	0
Autres filiales	51,5	56,5	-5
Total	2 430,6	2 558,9	-128,3

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 191 M€ au 31 décembre 2010, contre 180 M€ au 31 décembre 2009.

Les **fonds propres**³ s'élèvent à 4 625 M€ au 31 décembre 2010 contre 4 711 M€ à fin 2009. Les fonds propres de base s'élèvent en 2010 à 2 768 M€, les fonds propres subordonnés à 1 857 M€.

Les dividendes versés par l'AFD société mère à l'État français sur les trois derniers exercices se répartissent ainsi (en milliers d'euros) :

	2010	2009	2008
Dividende versé	220 000	167 170	288 515

1/ La trésorerie court terme inclut au 31 décembre 2010 les placements en certificats de dépôt pour 610 M€, en bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) pour 65 M€ ainsi qu'en OPCVM et obligations convertibles pour 196 M€. Les autres actifs de trésorerie CT représentent 45 M€.

2/ Les emprunts correspondent aux postes « dettes représentées par un titre » (8 178 M€), « dettes subordonnées » (3 007 M€), « emprunts auprès du trésor » (356 M€), « dettes envers les établissements de crédit » (32 M€) et « dettes envers la clientèle » (4 M€) diminués des « comptes courants » (34 M€).

3/ Les fonds propres sont établis conformément au règlement C.R.B.F. 90-02.

Les autres postes du passifs s'élevaient à 2 020 M€ en 2010 :

- ✓ les fonds gérés et avances de l'État pour 400 M€ contre 418 M€ en 2009,
- ✓ les provisions pour 513 M€ (483 M€ en 2009),
- ✓ les passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 56 M€, contre 37 M€ à 2009,
- ✓ les instruments dérivés de couverture pour 415 M€ (425 M€ en 2009),
- ✓ les comptes courants et les comptes de régularisation et autres passifs pour 636 M€ (442 M€ en 2009). Les autres passifs comprennent 1,3 M€ de dettes fournisseurs. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, figurent ci-après les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2010 : 1,0 M€ de 0 à 30 jours et 0,3 M€ de 31 à 60 jours.

2.2.2 Compte de résultat consolidé

Les principaux soldes intermédiaires évoluent ainsi entre 2009 et 2010 (en millions d'euros) :

	2010	2009	Variation
Produit net bancaire	418,2	500,2	-82,0
Résultat brut d'exploitation	158,8	259,5	-100,7
Coût du risque	-43,4	-5,8	-37,6
Résultat d'exploitation	115,4	253,7	-138,3
Résultat net	111,6	251,6	-140,0
Intérêts minoritaires	-12,8	-9,2	-3,6
Résultat net - Part du groupe	98,9	242,4	-143,5

Le résultat de l'exercice 2010 du Groupe AFD s'établit à 98,9 M€ (part du Groupe). Il est en baisse de 143,5 M€ par rapport à 2009.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

La contribution des différentes sociétés du groupe au produit net bancaire (PNB) est la suivante (en millions d'euros) :

	2010	2009	Variation
AFD	345,2	446,2	-100,9
Proparco	78,3	57,1	21,2
Fisea	-6,8	-4,8	-1,9
Propasia	-0,1	-0,1	0,0
Soderag	0,1	-0,1	0,2
Sogefom	1,4	1,9	-0,5
Total	418,2	500,2	-82,0

Le PNB s'établit en 2010 à 418,2 M€ en baisse de 82,0 M€ par rapport à 2009 sous l'effet cumulé des éléments détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

	2010	2009	Variation
Solde prêts / emprunts	310,0	346,8	-36,8
Produits de placement	41,9	42,5	-0,6
Dotations nettes sur intérêts	24,7	69,5	-44,7
Commissions	37,8	32,8	5,0
Autres produits et charges financières	3,8	8,6	-4,9
PNB	418,2	500,2	-82,0

La variation du PNB s'explique notamment par :

- ✓ La baisse du solde prêts/emprunts net des bonifications de 36,8 M€, malgré une forte progression des encours, est liée à la diminution des intérêts des encours Côte d'Ivoire (- 65 M€) suite aux opérations de traitement de dettes intervenus fin 2009 ;
- ✓ l'impact négatif de la baisse des dotations sur intérêts souverains et non souverains (- 4,7 M€) en raison notamment du traitement de dettes Côte d'Ivoire de l'exercice précédent et des reprises de provision suite à un refinancement de l'encours Seychelles.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 158,8 M€ en 2010 contre 259,5 M€ en 2009. Cette baisse de 100,7 M€ découle de la baisse du PNB (- 82,0 M€) et de l'augmentation des charges d'exploitation non bancaires impactant négativement le résultat brut d'exploitation (- 18,7 M€).

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat brut d'exploitation s'établit comme suit, en millions d'euros :

	2010	2009	Variation
AFD	112,8	228,7	-116,0
Proparco	52,6	35,0	17,6
Fisea	-6,8	-5,0	-1,8
Propasia	-0,2	-0,1	0,0
Soderag	0,1	-0,1	0,2
Sogefom	0,3	1,0	-0,7
Total	158,8	259,5	-100,7

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 115,4 M€, en baisse de 138,3 M€ par rapport à 2009. Le coût du risque représente une charge de 43,4 M€ contre - 5,8 M€ en 2009 :

	2010	2009	Variation
Dépréciations collectives sur encours non souverains	-63,5	-8,6	-54,9
Dotations nettes sur encours non souverains douteux	21,4	6,4	15,1
Autres provisions pour risques et charges	-1,3	-3,6	2,3
Total coût du risque	-43,4	-5,8	-37,6

Le **coût du risque** est fortement impacté par les dépréciations collectives comptabilisées sur les risques du groupe au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen et en Côte d'Ivoire.

LE RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Le **résultat courant avant impôt** s'élève à 122,9 M€ contre 259,3 M€ en 2009 :

- ✓ la quote-part des sociétés mises en équivalence (4,5 M€) est en légère baisse par rapport à l'exercice 2009 (5,5 M€) ;
- ✓ les gains sur autres actifs s'établissent à 2,9 M€ contre 0,1 M€ en 2009.

LE RÉSULTAT NET

Compte tenu de l'**impôt sur les bénéfices** (11,2 M€) et des intérêts des actionnaires minoritaires de Proparco, Propasia et Sogefom (12,8 M€), le **résultat bénéficiaire** de l'exercice 2010 s'établit à 98,9 M€.

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat consolidé est donc la suivante :

En M€	2010		
	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
AFD	82,5		82,4
Sociétés intégrées globalement	24,7	-12,8	11,9
Proparco	31,8	-12,9	18,9
Sogefom	-0,1	0,0	-0,1
Soderag	0,1		0,1
Propasia	-0,2	0,1	-0,1
Fisea	-6,9		-6,9
Sociétés mises en équivalence	4,5		4,5
Socredo	1,0		1,0
SIC	2,0		2,0
Simar	1,5		1,5
Total Groupe	111,7	-12,8	98,9

2.3 Facteurs de risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques du groupe sont complétées en annexe aux comptes consolidés (cf. note annexe « Information sur les risques »). Les informations ci-dessous sont issues du « Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'AFD » établi selon le plan préconisé par la Commission bancaire.

Le caractère hétérogène des processus de sortie de crise a été largement confirmé en 2010. Le contexte international n'a cependant pas eu d'impact avéré en 2010 et n'a pas anormalement généré d'impayés sur les créances de l'AFD.

En revanche, certaines géographies d'intervention de l'AFD ont connu des évolutions politiques fortes et soudaines, notamment la Tunisie, l'Égypte et la Côte d'Ivoire.

Ces éléments ont amené l'AFD à compléter son système de provisionnement collectif sur le risque non souverain sain reposant sur des portefeuilles homogènes spécifiques sur des secteurs (financier privé, financier public, eau/électricité, transports pour l'AFD ; financier, énergie, télécom pour Proparco) par la constitution de provisions complémentaires sur le bassin méditerranéen et sur la Côte d'Ivoire.

2.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques

Le dispositif de contrôle interne du Groupe AFD est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- ✓ la réalisation et l'optimisation des opérations,
- ✓ la fiabilité des informations financières,
- ✓ la conformité aux lois et règlements.

Conformément au règlement CRBF 97-02, le groupe AFD distingue les deux fonctions suivantes :

La fonction contrôle permanent

Cette fonction transversale est assurée par la Direction exécutive des Risques (DXR), rattachée hiérarchiquement à l'organe exécutif de l'AFD.

Son directeur, membre du comité exécutif, est le responsable de la filière « Risques » (article 11-8) déclaré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le responsable de la filière « Risques » s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques dans les entités placées sous sa responsabilité.

Sous l'autorité de la Direction exécutive des Risques, le département du Contrôle permanent et de la Conformité (CPC) a pour rôle de veiller à la cohérence, l'efficacité, l'exhaustivité et au respect des dispositifs de contrôle permanent et de conformité du Groupe et des diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations.

La Direction exécutive des Risques se fonde sur l'établissement d'une cartographie des risques, actualisée en permanence, pour établir une vue cohérente et globale des risques.

Cette cartographie constitue l'outil central de gestion des risques. En effet, l'identification exhaustive et l'évaluation des risques constituent des étapes préalables au maintien de ceux-ci à un niveau acceptable pour l'organe exécutif.

L'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement CRBF 97-02 étend au-delà des seuls risques opérationnels le périmètre des risques à identifier et évaluer pour prendre en compte également les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité et de règlement, ainsi que les risques stratégiques et de réputation.

Ces risques sont évalués par les responsables de département qui identifient, sous la supervision de CPC, les actions en vue de les maîtriser en renforçant le contrôle permanent, en mettant en œuvre les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, avec l'appui des correspondants-contrôleurs de CPC.

Elle est donc l'élément structurant de la Direction exécutive des Risques, qui s'investit sur l'ensemble des activités du groupe. Les risques propres à Proparco font l'objet d'une cartographie distincte.

La fonction Contrôle périodique

Eu égard aux règles d'indépendance de la fonction qu'elle assure, l'Inspection générale (IGE) est rattachée au Directeur Général de l'AFD. À ce titre elle est en charge du contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent mis en place par l'AFD.

Ces deux fonctions (contrôle permanent, contrôle périodique) rendent compte aux instances suivantes :

Le comité du Contrôle interne

Le comité du Contrôle interne est l'instance auprès de laquelle le responsable du Contrôle périodique et le responsable du Contrôle permanent et de la Conformité du groupe rendent compte de l'exercice de leurs missions à l'organe exécutif visé à l'article 4 du règlement 97-02.

Le comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le comité d'audit du groupe exerce les contrôles suivants : vérification de la clarté des informations fournies et appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ; appréciations sur la qualité du contrôle interne ; émission d'avis sur les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02.

La gestion des risques financiers (liquidité, taux d'intérêt global, change, contrepartie sur instruments financiers) est assurée en premier niveau par le département Finances et comptabilité (DFC), et fait l'objet d'un contrôle, depuis la création de la division de surveillance des risques (DSR) par le département de gestion des risques Groupe (DRG), au sein de la Direction exécutive des risques.

La surveillance des risques de crédit relève à la fois des services opérationnels, du département de gestion des risques Groupe et du comité des risques.

2.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques

Le ratio relatif au contrôle des grands risques est respecté par le Groupe de l'AFD au 31 décembre 2010.

Concernant l'AFD, les montants pondérés portés sur les trois plus gros emprunteurs, au sens du règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 et de ses amendements successifs se situent comme suit au 31 décembre 2010 :

- ✓ République de Tunisie 940,9 M€
- ✓ Royaume du Maroc 893,9 M€
- ✓ République socialiste du Vietnam 814,1 M€

Ces risques, calculés nets des dépréciations comptabilisées, respectent le ratio des grands risques individuels de la réglementation bancaire, soit 25 % maximum des fonds propres prudentiels consolidés.

2.3.3 Ratio Bâle II

L'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité qui s'établit à 29,1 % au 31 décembre 2010 (36,6 % au 31 décembre 2009).

2.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché¹

Environnement de taux

L'année 2010 a été une année de très forte volatilité. En effet, bien que les taux longs aient commencé et fini l'année sur des niveaux proches (autour de 3,50 % sur le 10 ans Euro), l'amplitude durant cette année fut très importante, avec un plus bas historique à 2,33 % touché fin août. Cette situation s'explique à la fois par l'inquiétude des investisseurs et leur aversion au risque qui s'est traduite par une fuite des capitaux vers la qualité (les emprunts d'États) poussant les taux à la baisse ; mais aussi par le programme d'assouplissement quantitatif de la BCE qui, en achetant des titres longs, a elle aussi fait pression sur les rendements obligataires. La hausse de fin d'année s'explique quant à elle par un durcissement du discours de la BCE au fur et à mesure que les données sur l'inflation semblaient montrer une nette accélération.

Sur le front des émissions sur le marché primaire, les inquiétudes concernant la dette des États dits périphériques et leur impact sur les autres pays de la zone, ont pesé sur les spreads souverains. Cela a eu plusieurs effets négatifs. D'abord, la différenciation du risque entre pays s'est accentuée, et le spread entre la France et l'Allemagne (valeur refuge) s'est creusé. Ensuite, le cycle des mauvaises nouvelles venant d'Europe a produit beaucoup de nervosité chez les investisseurs, notamment asiatiques (les plus importants en volume), créant des conditions difficiles sur le marché des émissions, lequel a fermé très tôt au début de l'automne. Ce contexte a conduit à une tension sur le coût d'accès à la ressource pour les souverains, et par voie de conséquence pour les agences comme l'AFD.

Cette situation a poussé nombre d'émetteurs européens à faire appel au marché du dollar qui présente une base investisseurs plus profonde et offre depuis 2008 des arbitrages favorables liés à l'échange Libor contre Euribor (voir infra).

Environnement des changes

Comme les années précédentes, le marché des changes a connu en 2010 une très grande volatilité. Le dollar n'a cessé de s'apprécier contre l'euro au cours du premier semestre pour toucher son plus haut niveau à 1 EUR=1,1925 USD (contre 1 EUR=1,45 USD en janvier). Durant la seconde moitié de l'année, le dollar a « retracé » une partie de sa hausse pour finir l'année à 1 EUR=1,33 USD. Les investisseurs, rassérénés par le plan de sauvetage de la dette des États (FSP) ainsi que par les interrogations en fin d'année sur la soutenabilité de la dette US à long terme, ont largement contribué à cette baisse du billet vert.

Le swap de base Euribor contre Libor USD, historiquement proche de zéro, et qui avait touché son plus haut niveau historique en 2009 (0,60 % à 5 ans), a connu sa troisième année consécutive de perturbation. Le 5 ans — par exemple — a évolué au cours de l'année 2010 entre 0,15 % et 0,40 %. Cette déviation a été essentiellement portée par la difficulté de certains acteurs de marché à se refinancer sur le marché du dollar, ainsi contraints à se financer en euro et à swapper en dollars.

Gestion des risques globaux au sein du groupe AFD

La gestion de bilan couvre la gestion des risques de liquidité, de taux et de change ainsi que la gestion du risque de contrepartie sur les activités financières. Assurant le financement des opérations de ses principales filiales, l'AFD concentre sur son bilan l'essentiel des risques de gestion de bilan du groupe. Le suivi des risques est assuré au sein de la division de

1/ Ces risques sont analysés de manière détaillée dans le Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'exercice 2010.

Surveillance des risques (DSR) du département de Gestion des risques groupe (DRG) qui produit des reportings réguliers à destination de la Direction générale et au Conseil d'administration.

Les grandes orientations de la gestion financière et de la gestion de bilan de l'AFD sont soumises à l'examen annuel du Conseil d'administration. Ces orientations peuvent être résumées comme suit :

- ✓ limiter l'exposition au risque de liquidité,
- ✓ assurer la pérennité et la régularité des flux de revenus d'intérêts de l'Agence,
- ✓ limiter l'exposition au risque de change aux strictes nécessités opérationnelles temporaires,
- ✓ limiter l'exposition au risque de contrepartie sur les activités financières en retenant des signatures de premier ordre pour les opérations de marché et de placement.

Des limites et critères de gestion sont fixés en fonction de ces orientations par le Conseil d'administration de l'AFD. Celui-ci a adopté une mise à jour de ces limites et règles de gestion en 2006.

Le suivi des risques de gestion de bilan s'exerce dans le cadre de comités finances et risques groupe placés sous la présidence du Secrétaire général.

Les décisions de gestion courante (placement de trésorerie, suivi de la trésorerie, de la position de change et de la position de taux, adossements) sont présentées et discutées lors des réunions hebdomadaires du comité de trésorerie auxquels participent des représentants des différentes divisions du département DFC, ainsi que les représentants du département de Gestion des risques groupe (DRG) et du département du Contrôle de gestion (DBG).

Sur le plan instrumental, la gestion de bilan s'appuie sur un logiciel développé pour les besoins de l'AFD. Il permet un écoulement des postes du bilan sur la base des opérations en vie à la date d'arrêté (vision statique) et en y intégrant la production nouvelle (vision dynamique), fournit des impasses statiques et dynamiques et calcule un bilan actuariel indiquant la contribution en valeur et en sensibilité des différents postes du bilan.

L'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent en 2009 en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du risque de marché. Le ratio relatif au risque de règlement-contrepartie est également respecté en 2009 (cf. § 3.2).

2.3.5 Autres risques opérationnels

2.3.5.1 Risques de règlements

L'AFD a mis en place un certain nombre de mesures pour fiabiliser l'organisation et les contrôles sur les règlements :

- ✓ tous les paiements préparés par le domaine *Opérations de trésorerie* de la division des Financements et des Opérations de marché (DFM) font l'objet d'un contrôle de deuxième niveau avant signature par le responsable de domaine ;
- ✓ au-delà d'un seuil de 76 225 EUR les paiements font l'objet d'une deuxième signature et donc d'un contrôle supplémentaire ;
- ✓ les demandes de règlement au titre des projets sont visées par la division du Back-office (DBO) qui vérifie la disponibilité des crédits concernant les montants et les dates limites ;
- ✓ ces demandes de règlements en provenance des agences parviennent par le réseau intranet, assorties d'une clef d'authentification dont l'algorithme de calcul a été revu en 2007 dans le sens d'une plus grande sécurisation.

En matière de lutte contre le blanchiment, l'AFD dispose, avec un logiciel de marché, d'une procédure automatisée de rapprochement des fichiers de paiement et des listes des personnes et entités devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Par ailleurs, en matière de recouvrement des fonds, l'AFD poursuit ses actions pour demander à ses clients et à leurs banquiers de documenter davantage les messages bancaires accompagnant les mouvements de fonds (origine des fonds). Depuis la fin de l'année 2007, l'AFD peut s'appuyer sur un renforcement de la législation qui prescrit à nos banquiers de s'assurer de la bonne documentation des messages bancaires, à défaut d'aller jusqu'à un rejet des fonds.

2.3.5.2 Risques juridiques

La maîtrise des risques juridiques généraux ainsi que la maîtrise des risques juridiques liés aux opérations de financement sont assurées par le département Juridique rattaché à la Direction exécutive des Risques (à l'exception des risques concernant le personnel, relevant de la direction des Ressources humaines). Elle assure notamment le conseil juridique en amont de la conclusion des actes, élabore des contrats-types et est chargée de la validation des actes et de leur contrôle.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont l'AFD a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Les juristes interviennent également dès qu'une créance est signalée comme présentant une dégradation du risque. Ils interviennent en concertation avec les services opérationnels.

2.3.5.3 Risques de non conformité

Les risques de non conformité et notamment liés à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme font l'objet de diligences effectuées par les opérationnels pour chaque nouveau projet de financement, puis d'un contrôle systématique de deuxième niveau par le département CPC.

Un suivi des avis de conformité délivrés aux différents stades de la procédure d'instruction des projets est effectué auprès du responsable du département CPC.

2.3.5.4 Assurances – Couvertures des risques susceptibles d'être encourus par l'AFD

Les principales assurances souscrites par l'AFD comprennent :

- ✓ Une police « Responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par un tiers mettant en cause la responsabilité de l'AFD ou de l'un de ses agents (au siège et en agences).
- ✓ Une police « Responsabilité civile Dirigeants » pour la prise en charge ou le remboursement du règlement des frais de défense civile ou pénale résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants de droit et de fait de l'AFD.
- ✓ Une police « Multirisques bureaux, tous risques informatiques » couvrant les risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol et pertes financières consécutives aux sinistres, ainsi que les frais de reconstruction des données et d'exploitation

Cette police couvre également le siège social de Proparco qui a souhaité rester dans le cadre de l'assurance groupe.

- ✓ Une police « risques expositions œuvres d'art » qui garantit les œuvres d'art acquises par l'AFD ainsi que les expositions organisées par le département des Relations extérieures et de la Communication.
- ✓ Des polices « Multirisques bureaux et habitations » : souscrites localement couvrant toutes les agences des risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol, pertes financières et tous risques informatiques selon les contrats.

L'intégralité des implantations dans le réseau est couverte par des polices d'assurance locales à l'exception de l'agence de Kaboul pour laquelle le groupe n'a pu trouver d'assureur localement.

À ces assurances, s'ajoutent celles relatives aux véhicules.

2.3.5.5 Risques liés au système d'information

Le département des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques (DMI) regroupe l'ensemble des aspects liés à la sécurité au sein d'une cellule dédiée. Cette cellule, DMI/SEC dispose d'un effectif de quatre personnes. En plus du responsable sécurité, un agent suit les problématique SSI, un autre les actions liées au PCA et à la sécurité physique, et le dernier met en œuvre les contrôles permanents sécurité.

La politique de sécurité du Groupe AFD (PSEC) a été élaborée en 2009 par DMI/SEC et signée du Directeur Général. Cette politique définit les responsabilités et les modalités de pilotage des risques de sécurité pour le Groupe. Ce document stratégique identifie l'ensemble des politiques d'application qui doivent être actualisées ou mises en place afin de couvrir le champ complet du domaine Sécurité, incluant la sécurité des systèmes d'information.

La politique de sécurité des SI (PSSI), compatible ISO 27002, a été validée en septembre 2010. Elle définit les 90 règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information de l'AFD. Chaque règle doit permettre de mettre en place des procédures de sécurité conformes aux bonnes pratiques du domaine et de refondre dans ce sens les procédures existantes.

La charte d'utilisation du système d'information et ses modalités de diffusion doivent être revues d'ici la fin 2011.

Les premiers contrôles permanents sécurité formalisés en 2009 ont été complétés d'une dizaine de contrôles supplémentaires dont la moitié concerne le domaine SSI. Ils sont consolidés mensuellement au niveau de la cellule Sécurité et transmis trimestriellement à la direction du département DMI. Le résultat des contrôles mensuels sont accessibles en permanence par le département de la conformité et des contrôles permanents (CPC).

2.3.5.6 Risque fiscal

Le risque fiscal est suivi au niveau du département Finances et Comptabilité de l'AFD. L'AFD et Proparco ont fait l'objet ces dernières années de contrôles fiscaux qui n'ont pas révélé de déficiences particulières.

2.3.5.7 Autres risques opérationnels

Il s'agit des risques répondant à la définition de l'article 4-j du règlement CRBF n° 97-02. Ils sont identifiés et répertoriés dans la cartographie des risques, par les responsables des entités avec la participation du département CPC.

L'actualisation de la cartographie des risques permet d'identifier les risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles activités, aux changements d'organisation ou à la mise en place de nouveaux produits et systèmes.

2.4 Responsabilité sociale et environnementale

L'AFD entend promouvoir un développement équitable et durable dans les pays en développement et les collectivités d'Outre-mer. Aussi, dans l'exercice de son activité, elle s'attache à mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement durable.

Dans cette optique, l'AFD développe et met en œuvre depuis 2005 une politique de responsabilité sociale et environnementale, tant dans son fonctionnement interne que dans ses financements, notamment dans le cadre d'un chantier interne spécifique. L'AFD a adhéré en décembre 2003 aux principes du Pacte Mondial et les met en œuvre tant que possible dans la gestion de ses engagements.

2.4.1 Fonctionnement interne

2.4.1.1 Responsabilité sociale

Les indicateurs chiffrés ci-dessous concernent principalement les agents du cadre général géré par le groupe¹, soit 1 207 collaborateurs à fin 2010.

L'Agence française de développement a poursuivi en 2010 sa croissance d'activités. Dans ce contexte de croissance, la politique ressources humaines a été notamment axée sur l'adaptation des moyens humains à la stratégie de l'Agence. Avec une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux de l'Agence :

- ✓ poursuivre les recrutements,
- ✓ diversifier l'effort de formation,
- ✓ recourir aux compétences locales de haut niveau de qualification,
- ✓ favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale,
- ✓ engager la politique RSE : transparence, cohésion sociale, diversité et équité, accompagnement du changement.

1/ Cadre général : agents recrutés en France métropolitaine et affectés : soit en France métropolitaine, dans les services de l'AFD, de Proparco, du CEFEB ou des Instituts d'émission des départements et territoires d'Outre-mer, soit en Outre-mer ou à l'étranger, dans les agences ou représentations de l'AFD, des Instituts d'émission ou de Proparco.

2.4.1.1.1 Emploi

Effectif Groupe au 31/12/2010

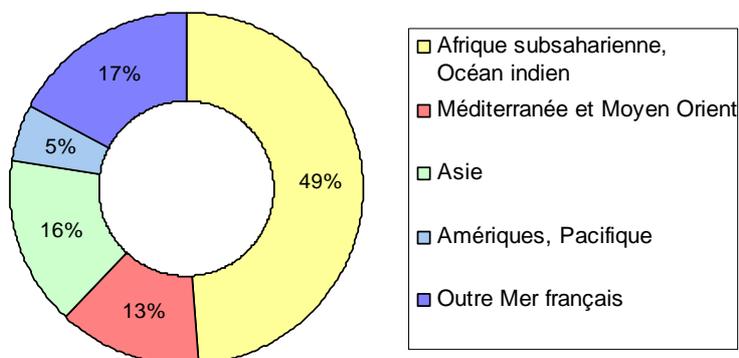
Effectifs	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010
France métropolitaine*	766	851	914
Agences et représentations dans les pays d'intervention	140	152	159
Assistance technique	6	7	7
Détachements et mises à disposition	34	28	23
Groupe Cadre général *	946	1038	1103
Collectivité d'Outre-mer	99	102	106
Pays étrangers**	364	393	416
Groupe Personnel recruté localement**	463	495	522
Total groupe AFD	1409	1533	1625
Instituts Cadre général*	110	103	104
Instituts Personnel recruté localement	259	263	264
Total Instituts	369	366	368
Total personnel géré par le groupe	1778	1899	1993
AFD VI / VCAT	66	84	90
Instituts VI / VCAT	3	6	6
Total Volontaires Internationaux (VI/VCAT)	69	90	96

(*) Hors contrat d'apprentissage et de professionnalisation

(**) Depuis 2007, ces chiffres comprennent les agents recrutés localement en fonction des dispositions de la législation du travail propre à chaque pays ainsi que les « assimilés », prestataires dans différents pays étrangers.

Fin 2010, les effectifs gérés par le Groupe s'élevaient à 1 993 agents à travers le monde, soit une augmentation de 94 agents par rapport à 2009 (+ 5 %).

✓ Répartition des effectifs « réseau » du Groupe AFD



	Expatriés cadre général	Recrutés localement	VI / VCAT	Total Dispositif Humain Réseau Groupe AFD	
Afrique subsaharienne, Océan indien	68	257	52	377	49%
Méditerranée et Moyen Orient	29	60	10	99	13%
Asie	31	75	15	121	16%
Amériques, Pacifique	11	24	5	40	5%
Outre Mer français	20	106	7	133	17%
Total	159	522	89	770	100%

✓ Effectif du cadre général, géré par le groupe (agents recrutés à Paris)

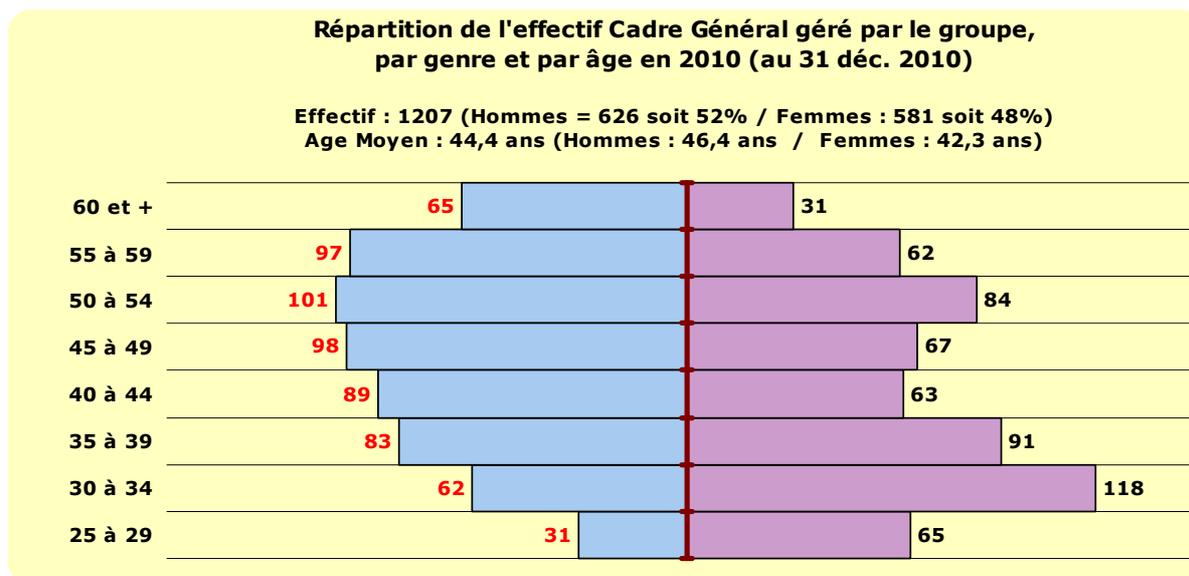
À fin 2010, l'effectif s'élevait à 1 207 agents (1 103 agents AFD + 104 agents mis à disposition des Instituts d'émission), en progression de 5 % par rapport à fin 2009.

Répartition de l'effectif CDI par catégorie :

L'effectif cadre représente près de 83 % de l'effectif en 2010.

	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010
Effectif cadre	853	943	997
% cadre	81%	83%	83%
Effectif non cadre	203	198	210
% non cadre	19%	17%	17%
Total	1056	1141	1207
dont Instituts	110	103	104

Répartition de l'effectif CDI par genre et par âge en 2010



✓ **Une activité recrutement dynamique**

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, l'AFD a mené une politique de recrutement active, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette activité de recrutement s'est déclinée en fonction des caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

En 2010, faisant écho au rythme rapide d'évolution de son activité, la politique de recrutement de l'Agence en 2010, à l'instar des trois années précédentes, a été particulièrement dynamique, avec l'intégration de 180 nouveaux collaborateurs (104 agents de cadre général et 76 personnels recrutés localement en agence).

Par ailleurs, 7 agents du cadre général ont été recrutés pour les Instituts d'émission.

Profils des recrutés du cadre général en 2010 (agents recrutés à Paris)

Les compétences principalement recherchées lors de nos embauches restent profondément associées à nos métiers d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle (économie, sciences humaines et politiques), d'expertise sectorielle (santé, éducation), mais elles viennent également renouveler nos fonctions de support et de gestion (maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion, analyse du risque, contrôle interne...).

L'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés (l'âge moyen des nouveaux recrutés est de 36 ans) et l'embauche de femmes et d'hommes (58 % des nouveaux embauchés en 2010 sont des femmes).

Dans ses recrutements, l'AFD examine avec attention les profils reflétant la diversité sociale et culturelle de la société française et internationale. Elle recrute, tant dans les pays étrangers où elle exerce son activité qu'en France, des agents de toutes nationalités. Ainsi en 2010, 7 différentes nationalités sont représentées parmi les nouveaux embauchés du cadre général (22 sur l'ensemble des effectifs, fin 2010). L'AFD accompagne cette diversité d'actions de cohésion qui constitue un axe de la politique ressources humaines.

✓ Des actions en faveur des jeunes diplômés

L'AFD continue de mener une politique d'accueil de jeunes en formation (VIA, stages...) et de développement de relations avec des établissements d'enseignement. L'AFD a ainsi accueilli en 2010 plus d'une centaine de stagiaires en provenance de différentes écoles et universités de toutes nationalités et compte 96 volontaires internationaux et volontaires civils à l'aide technique à fin 2010.

L'AFD a développé un axe de communication et de promotion, notamment au travers d'actions de relations avec certaines écoles (Sciences Politiques, CERDI, École nationale des ponts et chaussées...).

✓ Les départs de salariés du Cadre Général, gérés par le groupe

Le nombre de départs de salariés en CDI est de 45 en 2010.

Motifs des départs	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010
Retraite	35	28	25
Démission	6	9	6
Fin dét. Fonctionnaire	6	1	6
Départ période d'essai	2	3	6
Licenciement *	3		1
Rupture conventionnelle		1	
Décès	1	1	1
Total	53	43	45
dont Instituts	3	2	3

* Les licenciements sont constitués principalement de licenciements pour inaptitude médicale.

2.4.1.1.2 La rémunération

Pour accompagner sa dynamique de croissance, l'AFD a pour ambition d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs, notamment en assurant une rémunération globale en adéquation avec les pratiques du marché (salaire de base, primes, avantages sociaux), basée sur des principes communs, mais adaptée aux différents contextes pays.

Le siège de l'AFD et les différentes agences à travers le monde veillent à cette adéquation et s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération.

Nous ne calculons pas de rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble des agents du groupe AFD, celle-ci n'ayant guère de sens compte tenu de la grande diversité des situations due à leur localisation géographique à travers le monde.

Pour les agents du cadre général, la rémunération annuelle brute moyenne s'établit à 71,3 K€ en 2010.

2.4.1.1.3 La protection sociale et la prévoyance

Le régime de prévoyance de l'AFD (garantie frais de santé et garanties incapacité-invalidité-décès) est souscrit sous forme d'une assurance Groupe, dont la cotisation est intégralement prise en charge par l'employeur AFD. Il couvre non seulement les actifs et leurs ayants droit,

mais également les retraités et leurs ayants droit. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le contrat d'assurance collective respecte la norme « contrat responsable ».

De plus, l'AFD est engagée dans un processus d'amélioration constante de la protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite) des agents de recrutement local dans les pays étrangers. Aussi en fin d'année 2010, 388 agents locaux sont couverts (correspondant à plus de 1 200 ayants droit) soit l'ensemble du personnel recruté localement dans les pays étrangers.

2.4.1.1.4 Intéressement – épargne salariale

Un nouvel accord d'intéressement au niveau du Groupe concernant les entités AFD, Proparco et les Instituts d'émission a été signé en juin 2009 pour les exercices 2009 à 2011. De nouveaux indicateurs ont ainsi été mis en place, d'autres ont vu leur poids renforcé sur l'ensemble des indicateurs de l'accord, notamment en matière de Responsabilité sociale et environnementale interne : indicateurs visant à l'amélioration des coûts d'énergies et de fournitures de bureaux ainsi qu'à l'amélioration de l'assiduité aux séances de formation.

La prime moyenne attribuée en 2010 au titre de l'année 2009 s'est élevée à 1 911 euros. Les primes d'intéressement affectées au Plan Épargne Entreprise ont par ailleurs bénéficié d'un abondement de l'employeur de 100 %.

Pour la sixième année consécutive et dans le cadre de ses actions de cohésion sociale, le personnel local travaillant dans les pays étrangers a également bénéficié d'une mesure salariale (Prime de résultat équivalente à 60 % du salaire moyen mensuel).

L'Épargne Salariale

Le Plan d'épargne de l'AFD est constitué de cinq Fonds communs de placement, dont deux fonds d'investissement socialement responsable (ISR Croissance et AMUNDI AFD Avenirs Durables). Ce dernier fonds est nouveau.

Dans le cadre de sa stratégie visant à rechercher des sources de financements innovants pour l'aide au développement, l'AFD a lancé en partenariat avec le Groupe Crédit Agricole un nouvel OPCVM constitué en Fonds Commun de Placement à destination du grand public : AMUNDI AFD Avenirs Durables.

L'objectif de ce produit financier est d'associer le grand public au financement des opérations de développement, d'améliorer sa connaissance des missions de l'AFD, tout en lui offrant un placement rentable et prudent – dans des conditions comparables à d'autres produits standard proposés par le marché.

La Direction Générale a souhaité, une fois le produit lancé auprès du grand public, son intégration dans le Plan d'Épargne Entreprise de l'AFD en 2010.

2.4.1.1.5 Égalité femmes / hommes

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 16 mai 2007 met en pratique la volonté de l'Agence de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de non-discrimination et de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Au niveau de l'entreprise, il a tout d'abord été établi un constat de la situation sur la base du rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des

femmes et des hommes. À partir de l'analyse de ce rapport, quatre grands axes de progrès se sont dégagés :

1. Favoriser l'implication de tous dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. Assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lors du recrutement et au cours de la carrière.

64 femmes recrutées en 2010, soit 58 % des embauches.

En 2010, 48 % des salariés du Cadre général sont des femmes.

3. Veiller à l'application du principe de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : examiner les mesures susceptibles de limiter les éventuels écarts de rémunération.

En 2010, 44,9 % des femmes ont bénéficié d'une augmentation individuelle et 44,6 % des hommes.

4. Favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale par une meilleure prise en compte de la parentalité.

2.4.1.1.6 La gestion des carrières

L'AFD a fondé sa politique de gestion des carrières sur le principe de mobilité géographique et professionnelle et cette année encore, de nombreux collaborateurs ont pu évoluer dans leurs fonctions, leur domaine d'expertise en changeant d'affectation, de contexte géographique ou professionnel. 183 agents ont ainsi bénéficié d'une mobilité interne en 2010.

2.4.1.1.7 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité sociale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

Indicateurs de la loi NRE – Social – Exercice 2009

Périmètre

- ✓ **Effectif total, embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et leurs motifs, heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la société**

Effectif total géré par le groupe au 31 décembre 2010: 1 993 agents à travers le monde, soit une augmentation de 94 collaborateurs par rapport à 2009 (+ 5 %).

Soit 1 207 agents du Cadre général, recrutés à Paris (+ 66 / 2009) :

[1 103 agents du Cadre général Groupe AFD et
104 agents du Cadre général mis à disposition des Instituts d'émission.]

et 786 agents recrutés localement (+ 28 / 2009) :

[522 agents recrutés localement Groupe AFD
104 agents recrutés localement des Instituts d'émission.]

L'AFD a en effet engagé un renforcement de ses compétences locales, en particulier par le recrutement en agences de cadres de haut niveau de qualification..... Groupe

Recrutements externes groupe en CDI: en 2010, le nombre total d'embauches au niveau mondial s'est élevé à 187 nouveaux collaborateurs permanents (111 agents du cadre général et 76 personnels locaux)..... Groupe

Embauches de Cadre général: Au cours de l'exercice 2010, le nombre d'embauches s'est élevé à 111 contrats à durée indéterminée dont 58 % de femmes.

L'AFD ne rencontre aucune difficulté de recrutement pour ses activités au siège aussi bien que dans le réseau. France

Licenciements de cadre général:

En 2010, un licenciement pour faute France

Heures supplémentaires : La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France. Environ 406 heures supplémentaires ont été prescrites en 2010. L'ensemble des agents bénéficient d'un dispositif de Compte Épargne Temps. Par ailleurs, environ 1 900 jours de travail supplémentaires ont été effectués dans le cadre de missions hors de France France

Main d'œuvre extérieure à l'Agence : Le recours à la main d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités de support telles que le secrétariat, la comptabilité et la gestion. Le nombre d'heures totales d'intérim en 2010 est de 50 987 heures.. France

✓ **Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement**

Sans objet pour le groupe AFD. Groupe

✓ **Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, absentéisme et ses motifs**

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe AFD est présent. De ce fait les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour les agents du cadre général (recrutés à Paris) et depuis l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 2000, la durée annuelle du travail est de :

- ✓ 1 582 heures pour les agents dont le temps est décompté en heures,
- ✓ 206 jours pour les agents au forfait jours.

En application de la loi du 8 février 2008, l'AFD propose à ses agents le rachat de jours placés sur le Compte Épargne Temps. Par un accord du 23/12/2008 (accord expérimental sur deux ans) les possibilités d'utilisation et d'alimentation du temps épargné sont élargies.

Depuis 2004, le travail à domicile occasionnel (essentiellement travail rédactionnel ou préparatoire) est en place par accord collectif pour les agents cadres. Ainsi, en 2010, 673 journées de travail à domicile ont été réalisées.

Par ailleurs, de multiples possibilités d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. La direction a toujours accepté les demandes de passage à temps partiel et continue à y être favorable sous réserve que les modalités choisies correspondent aux besoins du service. Le pourcentage des agents utilisant la formule de temps partiel s'établit à 5,2 %. 92 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 40 %, 50 %, 60 %, 75 % et 80 % d'un équivalent temps plein. 86 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %. France

Absentéisme : le nombre de jours d'absence pour maladie s'élève en 2010 à 9 964 jours calendaires, ce qui correspond à un taux d'absentéisme de 3,3 %. Le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail est de 9 en 2010 (7 en 2009)..... France

✓ **Rémunérations et leur évolution, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

L'ensemble des entités du groupe AFD respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs (agents du cadre général et agents recrutés localement à travers le monde).

Nous ne calculons pas de rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble des agents du groupe AFD, celle-ci n'ayant guère de sens compte tenu de la grande diversité des situations due à leur localisation géographique à travers le monde..... Groupe

Rémunérations des agents du cadre général (agents recrutés à Paris) :

Indicateurs (K€)	2008	2009	2010
Salaire annuel moyen	67,48	69,65	71,3
Masse salariale	76 176	82 034	92 474
Charges sociales et fiscales	36 310	37 107	42 050

Les mesures suivantes ont été appliquées au titre de la NAO 2010 :

- ✓ Une augmentation générale de 1 % de la masse salariale.
- ✓ Une enveloppe équivalente à 2 % de la masse salariale consacrée à l'ensemble des augmentations individuelles.
- ✓ La distribution d'un supplément d'intéressement collectif en application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social. Le montant brut du supplément d'intéressement s'est élevé à 40 % de la prime brute versée en 2010 au titre de 2009. En tout état de cause, le montant de la prime ne peut être inférieur à 600 € bruts, sur la base d'une année de présence complète à l'effectif en 2009 et d'un temps complet. Il est rappelé que cette prime exceptionnelle peut faire l'objet d'un versement par l'agent sur son Plan Épargne Entreprise. Ce reversement à l'initiative de l'agent sur son PEE ne fait pas l'objet d'un abondement. Par ailleurs il y a un abondement de 100 % de la prime d'intéressement de 2009 versée en 2010.
- ✓ Dès lors que le comité d'établissement reconduit le préfinancement du chèque Emploi Service Universel en 2010, la direction abonde celui-ci pour un montant identique, dans la limite de 250 € par agent..... France

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail et les plans de réduction des effectifs et de la sauvegarde de l'emploi sont sans objet pour l'AFD..... France

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 48 % des salariés du cadre général sont des femmes à fin 2010. La proportion des femmes dans la catégorie des cadres poursuit sa progression : 22,5 % en 1997 pour atteindre 41,5 % à fin 2010. France

✓ **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Des élections CE/DP ont eu lieu le 6 mars 2009, premières élections organisées à l'AFD depuis la loi du 20 août 2008 sur la représentativité des syndicats. Tous les syndicats ayant choisi de présenter des candidats pour cette élection ont franchi le seuil de la représentativité (10 %)..... France

La 2^e réunion du « Rendez-vous monde » : Dans le prolongement de ses engagements en matière de RSE et dans le respect des valeurs de l'AFD - notamment l'ouverture et le renforcement de la cohésion sociale au sein du groupe - la Direction Générale a impulsé depuis plusieurs années différentes actions pour que les agents recrutés par les agences dans les pays étrangers puissent bénéficier d'une meilleure prise en compte de leurs attentes en matière d'intégration, de formation, d'utilisation de leurs compétences, d'amélioration de leurs systèmes de couverture sociale au sens large et qu'ils puissent aussi participer davantage à l'ensemble de la vie sociale du groupe AFD. Elle s'est tenue au printemps 2010 rassemblant 26 participants des pays étrangers..... Groupe

✓ **Conditions d'hygiène et de sécurité**

L'AFD attache une grande importance, en liaison avec le CHSCT, aux questions d'hygiène et de sécurité, tant au siège que dans les agences.

À titre préventif, l'AFD a mis en place des procédures de veille sur les sujets liés à la sécurité des agents (terrorisme, risques sismiques, grippe aviaire...). Elle a également défini des normes de sécurité pour l'ensemble de ses agences (guide de sécurité « agences ») ainsi qu'un dispositif prévoyant la mobilisation d'une cellule de crise afin de traiter rapidement les impacts liés à un sinistre majeur ou une crise générée par un événement externe pouvant mettre en péril des agents. Groupe

Par ailleurs, une cellule de veille et d'écoute composée de membres du CHSCT, du service médico-social et de membres de la direction des Ressources humaines, se réunit régulièrement afin de prévenir et remédier aux situations de souffrance au travail et de harcèlement moral pouvant exister dans l'entreprise.

En matière de lutte contre le tabagisme, diverses mesures d'accompagnement de l'arrêt de la consommation de tabac ont été prises et le siège de l'AFD est par ailleurs intégralement « immeuble non-fumeur » depuis le 1^{er} décembre 2005.

Par ailleurs, comme depuis quelques années, une campagne de vaccination anti-grippe saisonnière gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne 2010.

Un médecin du travail se tient à la disposition des collaborateurs durant deux demi-journées par semaine et une après-midi tous les quinze jours ; une infirmière et une assistance sociale sont également présentes au sein de l'entreprise au siège.

Une charte a été signée en novembre 2007, à l'attention de l'ensemble des collaborateurs, marquant l'engagement de l'AFD de lutter contre le VIH/SIDA et les maladies chroniques évolutives : aide au dépistage, non-discrimination dans l'emploi, prise en charge des soins et médicaments.

En matière d'organisation du travail, l'AFD a également confié à l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) une mission de diagnostic sur la gestion de la charge de travail concernant son établissement du Siège à Paris. France

✓ **Formation**

L'activité formation a été particulièrement dynamique en 2010 : plus de 34 400 heures de formation dispensées correspondant à un effort global de 4,5 % de la masse salariale.

L'intégration des nouveaux embauchés a été mise au cœur de la politique formation qui propose désormais un programme complet composé de plusieurs actions et séminaires. Ceux-ci permettent, au-delà de la simple prise de connaissance avec l'environnement de travail, de bien appréhender les axes stratégiques, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'Agence.

La politique de formation consacre toujours d'importants moyens à l'apprentissage ou au renforcement des compétences linguistiques mais également au développement des compétences métiers. Ainsi, de nombreux stages techniques ont été mis en place dans les domaines bancaire, financier et économique, et dans l'accompagnement des chefs de projet dans leur maîtrise du cadre technique d'intervention. France

Enfin, le cycle Métiers du Développement, destiné à fournir à tous les collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a évolué dans ses modalités pour être encore plus proche des projets financés. Pour la deuxième année, il est proposé dans le cadre de ce séminaire, un module terrain permettant une approche réelle et physique de la pratique du développement. En 2010, quatre groupes de collaborateurs ont pu avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au Cameroun, en Turquie, en Guyane et au Bénin. Groupe

✓ **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe AFD s'emploie à accroître le nombre de ses salariés handicapés, notamment en France où une politique volontariste d'emploi et de recrutement de personnes handicapées est mise en œuvre (étant précisé que la définition de travailleur en situation de handicap n'est pas identique dans tous les pays).

16 travailleurs en situation de handicap en 2010.

Taux d'emploi (en %) sur les établissements siège et Cefeb en 2010 : 2 %

L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents handicapés en poste dans l'entreprise constituent une préoccupation majeure de la direction et des partenaires sociaux.

La direction et les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de définir un plan d'actions et ont ainsi signé un accord en juin 2007 qui prévoit des actions organisées sur la base de cinq axes :

- ✓ un accompagnement renforcé des handicapés présents dans l'entreprise ;
- ✓ la conduite d'actions de sensibilisation : une journée de sensibilisation a été réalisée sur le thème en 2010 ainsi que la diffusion d'une plaquette en interne;

- ✓ une démarche volontariste dans le recrutement avec notamment la mise en ligne d’annonces diffusées sur des sites dédiés.
 - ✓ le développement des relations avec le milieu protégé ;
 - ✓ l’amélioration des conditions d’accueil et de travail..... France
- ✓ **Œuvres sociales**
- Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le comité d’établissement du siège. Ces prestations vont de l’organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés à la participation aux frais de repas, à l’aide sociale aux familles et à la mise à disposition de médiathèques et d’abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles. La répartition des concours apportés par l’AFD au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de l’AFD France
- ✓ **Importance de la sous-traitance**
- L’AFD a recours à des prestataires externes aussi bien pour des activités traditionnelles (exploitation et maintenance des systèmes d’information, services généraux...) que sur son cœur du métier (appui à l’instruction et au suivi de projet, études thématiques et évaluations...)..... Groupe
- ✓ **Manière dont la société prend en compte l’impact territorial de ses activités en matière d’emploi et de développement régional**
- Compte tenu du faible nombre d’agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l’AFD (une agence AFD compte en moyenne 11 agents), l’impact territorial en matière d’emploi et de développement régional est limité. Groupe
- ✓ **Relations entretenues par la société avec les associations d’insertion, les établissements d’enseignement, les associations de défense de l’environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**
- Sans objet pour le groupe AFD. Groupe
- ✓ **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s’assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail**
- Les contrats avec les prestataires et consultants incluent systématiquement des clauses insistant sur le respect des normes sociales et environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l’OIT..... Groupe
- ✓ **Manière dont les filiales étrangères de l’entreprise prennent en compte l’impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales**
- Compte tenu du faible nombre d’agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l’AFD (une agence AFD compte en moyenne 11 agents), l’impact territorial en matière d’emploi et de développement régional est limité.

Le niveau de rémunération assuré par l'AFD à ses collaborateurs, notamment dans les pays étrangers, ainsi que les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social. Groupe

2.4.1.2 Responsabilité environnementale

2.4.1.2.1 Stratégie de responsabilité environnementale interne

Le groupe AFD s'est engagé dans une démarche d'amélioration de ses performances environnementales. Une nouvelle stratégie et un plan d'actions 2011-2012 sont en cours de validation. Cette stratégie est articulée autour de trois axes : i) l'identification d'actions prioritaires pour réduire les impacts environnementaux, ii) la fiabilisation des indicateurs et une communication externe optimisée et iii) la sensibilisation et la mobilisation des agents à travers une communication interne renforcée.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités, l'Agence examine toutes les possibilités de maîtrise de ses émissions. En 2008, un contrat d'achat de crédits carbone a été signé avec l'organisation de solidarité internationale Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité (GERES) pour compenser les émissions de l'Agence sur les années 2007-2009. L'achat de ces crédits carbone doit permettre la diminution des consommations de bois utilisés pour la cuisson urbaine au Cambodge à travers un projet de promotion de foyers améliorés. En 2010, l'AFD a payé la seconde partie de ces crédits pour un montant de 300 000 euros, correspondant aux 30 000 téq CO2 émises entre juillet 2008 et décembre 2009.

En 2010, comme chaque année, le siège de l'AFD a réalisé son Bilan Carbone. Par ailleurs, concernant le diagnostic environnemental du réseau, 56 agences sur 64 ont participé en juin 2010 à une collecte de données qui a permis d'établir un Bilan Carbone 2009 de ces 56 agences, ainsi qu'un Bilan Carbone global du réseau.

2.4.1.2.2 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité environnementale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

Il s'agit des premières estimations pour l'année 2010. Ne sont comptabilisées à ce stade que les données concernant le siège de l'AFD (i.e hors filiales et agences), excepté les indicateurs sur les déplacements professionnels qui incluent les missions de Proparco.

Les indicateurs rapportés au nombre d'agents ont été calculés sur la base du nombre d'ETP moyens dans les locaux de l'AFD Siège (soit 947,5 ETP en 2010)

✓ Consommation de ressources en eau

Périmètre : Siège France (AFD)

Eau	Indicateur	2009	2010	variation (en %)
Consommation d'eau/ETP	m3/ETP/an	13	12	-6%
	Litre/ETP/jour	62	58	-6%
Consommation totale d'eau	m3/an	11 458	11 317	-1%

Les consommations d'eau indiquées concernent toutes les utilisations faites au siège en France métropolitaine (cuisine, services généraux, sanitaires, climatisation).

✓ **Consommation de matières premières**

Périmètre : Siège France (AFD)

Papier	Indicateur	2009	2010	Variation (en %)
Consommation totale ¹	Tonne/an	56	65	15%
Consommation de papier/ETP ²	Kg/ETP/an	62	45	-27%
Papier blanc	Tonne/an	36	37	4%
Ramette de papier blanc/agent	Ramettes/agent/an	15	16	2%
Consommation de papier blanc/ agent	Kg/agent/an	40	39	-1%
Papier d'imprimerie	Tonne/an	20	22	8%

De par son activité, le groupe AFD n'a pas de consommation de matières premières significative. La principale ressource utilisée dans le cadre de l'activité est le papier. La part du papier recyclé dans la consommation totale est de 32 %. La consommation de papier comprend les consommations directes de papier par les agents et la reprographie (papier blanc) ainsi que les documents de communication externe de l'AFD (papier d'imprimerie). En 2010, la consommation de fournitures en papier (enveloppes, chemises, etc.) a été ajoutée au périmètre, ce qui explique la hausse de 15 % de la consommation totale. À périmètre égal, la hausse est de 5 % (pour une consommation de 59 tonnes).

✓ **Consommation d'énergie**

Périmètre : Siège France (AFD)

Énergie	Indicateur	2009	2010	variation (en %)
Consommation totale d'énergie/m ²	kWh/m ² /an (Shon) ³	200	208	4%
	kWh/m ² /an (Surface utile)	236	245	4%
Consommation totale d'énergie	MWh/an	5 312	5 506	4%
Consommation totale d'énergie/ agent	KWh/agent/an	5 898	5 811	-1%
Consommation totale d'électricité	MWh/an	3 569	3 629	2%
Consommation totale de vapeur	MWh/an	1 743	1 876	8%

100 % de l'électricité est acheté avec « certificat vert ». Cela signifie qu'a été réinjecté dans le réseau un volume d'électricité produit à partir d'énergie renouvelable équivalent à l'électricité consommée.

✓ **Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Afin d'améliorer son efficacité énergétique, l'AFD rénove régulièrement son patrimoine et mène des campagnes de sensibilisation auprès du personnel.

✓ **Conditions d'utilisation des sols**

De par son activité, l'AFD n'a pas recours à une utilisation industrielle des sols mais occupe des locaux de type administratif.

✓ **Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Carbone et déplacements	Indicateur	2009	2010	variation (en %)
Émissions totales	MTEqCO ₂ /an	24	22,5 ⁴	-7%
Émission/agent	TEqCO ₂ /an/agent	25	24	-12%
Déplacements en avion des agents missionnaires ¹	Milliers km.passagers	20 501	22 421	9%

1/ Consommation de papier blanc, fournitures papier et papier d'imprimerie (publications).

2/ Consommation de papier blanc et fournitures papier (hors papier d'imprimerie).

3/ Surface hors œuvre nette (hors locaux techniques).

4/ Premières estimations au 7 février 2011.

Les émissions de carbone² sont générées principalement par les déplacements de personnes (déplacements pour missions, affectations, domicile-travail, missions des consultants) qui, à ce stade des estimations, représentent 52 % des émissions, mais également par les matériaux et services entrants (30 %).

✓ **Nuisances sonores ou olfactives et les déchets**

Périmètre : Siège France (AFD)

Déchets	Indicateur	2009	2010	variation (en %)
Volume total	Tonne/an	201	197	-20%
Déchets alimentaires	Tonne/an	0	Non disponible ³	%
Assimilables Ordures Ménagères	Tonne/an	175 ⁴	169	-4%
Production de déchet/agent	Kg déchets/agent	223	201	-7%

✓ **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées**

Non applicable.

De par son activité, le groupe ne porte pas atteinte de façon significative à l'équilibre biologique, aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces animales et végétales protégées.

✓ **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

L'AFD réalise chaque année un diagnostic environnemental et un bilan carbone pour le siège (AFD et Proparco) et étend cette démarche progressivement aux agences.

✓ **Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière environnementale**

Non applicable.

Compte tenu de leur activité, l'AFD et ses filiales ne font pas l'objet d'un encadrement réglementaire spécifique en matière environnementale. Néanmoins, l'AFD est en conformité avec la réglementation générale applicable en la matière. Pour s'en assurer, l'AFD a réalisé en 2006 un diagnostic externe qui n'a pas relevé d'anomalie. Le suivi récurrent est assuré au niveau du siège par le département des Moyens Informatiques, Immobiliers et Logistiques.

✓ **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**

Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes nuisant à l'environnement. Néanmoins, les déplacements professionnels en avion sont le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de diminuer son impact, l'AFD s'est engagée à compenser ses émissions sur les années 2007 à 2009. En 2010, l'AFD a financé des crédits carbone achetés au GERES à hauteur de 300 K€ (voir supra).

✓ **Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement**

La gestion de la responsabilité environnementale interne est assurée par le département des Moyens Informatiques, Immobiliers et Logistiques.

1/ Les missions en France ne sont pas comptabilisées.

2/ Le bilan carbone est établi annuellement selon la méthode homologuée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

3/ Les déchets alimentaires n'ont pas été comptabilisés séparément et sont inclus dans les « Assimilables OM ».

4/ Ce chiffre comprend les déchets alimentaires (97 tonnes) + les déchets assimilables OM (78 tonnes), additionnés pour permettre la comparaison avec le chiffre disponible en 2010.

- ✓ **Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société**
Non applicable.
Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes pouvant générer des accidents de pollution.
- ✓ **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**
Non applicable.
Dans le cadre des financements qu'elle assure, la responsabilité de l'AFD en matière de risque environnemental n'est pas engagée. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'AFD ou de ses filiales.
- ✓ **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci**
Aucune indemnité n'a été versée à ce titre en 2010.
- ✓ **Objectifs assignés aux filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus**
L'AFD ne possède pas de filiales à l'étranger à proprement parler. En revanche, les agences du réseau de l'AFD ont pour objectif de réaliser un autodiagnostic environnemental piloté par la fonction REI du siège, et de se doter d'un tableau de bord et d'un plan d'actions précis. En 2010, 90 % des agences ont pu réaliser un Bilan Carbone.

2.4.2 Financements

Les engagements du Groupe AFD contribuant à la lutte contre le changement climatique (CC) se sont élevés en 2010 à 2,77 milliards d'euros, dont 2,6 milliards d'euros pour des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et 390 millions d'euros pour des actions d'adaptation¹.

Le montant total engagé en faveur de la lutte contre le changement climatique est en hausse de 17 % par rapport à l'année 2009, ce qui a permis de maintenir les financements consacrés au climat à un niveau de 40 % du portefeuille des engagements Groupe.

Le nombre de projets est lui constant avec 71 projets engagés en 2010, contre 72 en 2009.

L'ensemble de ces financements climat répondent à une finalité première de développement (préservation de la forêt, accès à l'énergie, développement urbain, diminution de la vulnérabilité des populations...) et intègrent le climat comme un co-bénéfice.

1/ Afin d'améliorer la transparence de sa communication sur son action en matière de climat, l'AFD s'est dotée de définitions précises :

- **Atténuation** : Un projet est considéré comme concourant à l'atténuation lorsque les réductions d'émissions qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il induit sur sa durée de vie. Ceci est mesuré au moyen d'un outil bilan carbone et d'une méthodologie explicite et stricte pour tous les projets directs.
- **Adaptation** : Sont considérés comme concourant à l'adaptation au changement climatique, les projets permettant de limiter la vulnérabilité des biens, personnes, écosystèmes aux conséquences du changement climatique.

Ces définitions opérationnelles suivent les recommandations du comité d'Aide au Développement concernant les marqueurs de Rio, et permettent à l'AFD de réaliser un suivi de l'ensemble de son portefeuille et de déterminer ceux de ses financements répondant à cette définition.

Il est à noter que certains projets concourent aux deux finalités (atténuation et adaptation). L'AFD a financé 210 millions d'euros de projets de ce type en 2010, ce qui explique que les montants indiqués (2,67 Mds€ en atténuation et 390 M€ en adaptation) ne puissent pas être additionnés directement.

Évolution des engagements climat et totaux du groupe de l'AFD de 2005 à 2009 :

Année octroi	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre projets atténuation	16	18	28	34	51	56
Engagements atténuation (M€)	422	568	626	1 074	1 996	2 598
Nombre projets adaptation	NA	NA	21	23	27	22
Engagements adaptation (M€)	NA	NA	216	309	430	390
Nombre de projets climat	17	18	38	49	72	71
Total engagements climat	422	568	779	1 236	2 388	2 771

Parmi ces engagements totaux du Groupe en faveur du climat, les engagements réalisés par Proparco ont atteint 285 millions d'euros en 2010 avec 10 projets soit une hausse de 5 % des engagements par rapport à l'exercice 2009.

Les projets d'atténuation octroyés en 2010 et analysés au moyen du bilan carbone permettront, une fois réalisés, d'éviter l'émission de 5 millions de tonnes d'éq CO₂ par an.

En cumulé depuis 2005, l'ensemble des projets d'atténuation analysés au moyen du bilan carbone permettront, une fois mis en œuvre, d'éviter plus de 20 millions de tonnes de CO₂ chaque année sur l'ensemble de leur durée de vie, soit en moyenne 20 ans.

Réductions d'émissions annuelles réalisées par les projets climat de l'AFD (en téqCO₂/an)

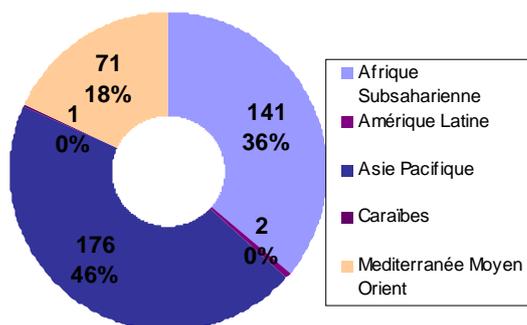
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total émissions évitées annuellement (MtCO ₂ /an)	2,65	1,70	2,71	3,28	4,88	5,02

Répartition géographique et sectorielle des montants engagés dans l'adaptation en 2010.

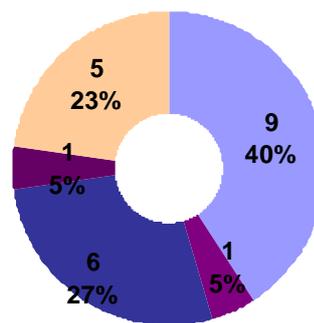
Les engagements concourant à l'adaptation aux conséquences du CC ont été classés en quatre catégories :

- ✓ les projets permettant une meilleure gestion et préservation des ressources naturelles (forêts, sols agricoles, etc) ;
- ✓ les projets visant à prévenir les risques de catastrophe naturelle (systèmes d'alerte précoce notamment) ;
- ✓ les projets permettant d'améliorer la résilience des infrastructures, notamment aux évènements extrêmes tels que tempêtes et inondations, dont la fréquence et l'intensité vont augmenter avec le changement climatique ;
- ✓ les actions permettant de préserver la ressource en eau, et ainsi d'assurer une préservation à long terme de cette ressource (ce qui est très pertinent dans les régions ayant un stress hydrique accru à cause du changement climatique) et de diminuer la vulnérabilité de populations vis-à-vis de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Répartition géographique en montants (M€)

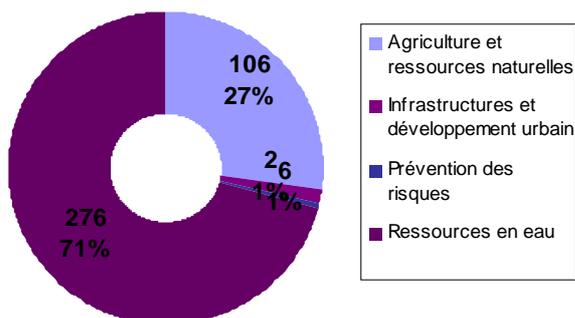


Répartition géographique en nombre de projets

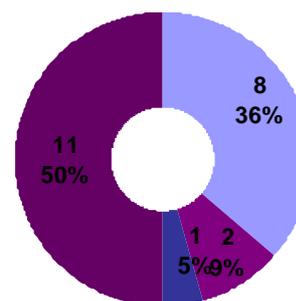


Les engagements en faveur de l’adaptation sont réalisés pour une large part dans la zone Afrique/Moyen Orient, particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique (54 % du total, 63 % des projets) ainsi que dans la la zone Asie / Pacifique (46 % des montants engagés).

Répartition sectorielle en montants (M€)



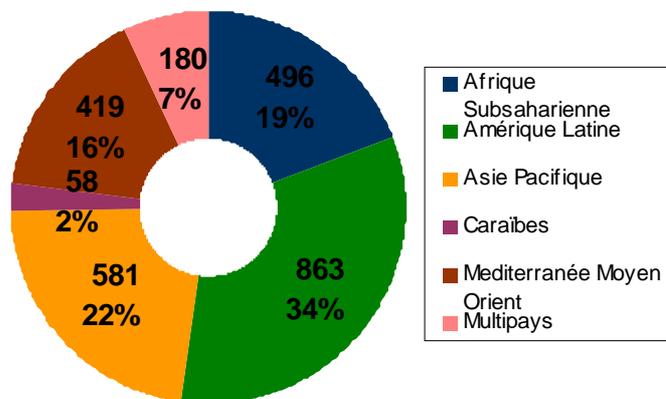
Répartition sectorielle en nombre de projets



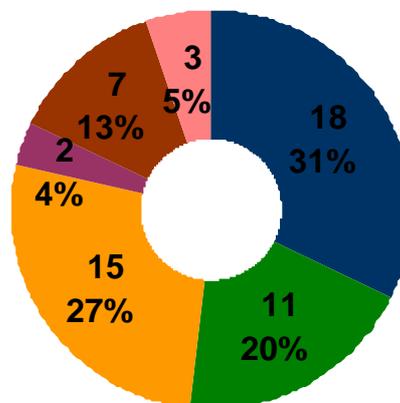
La grande majorité (70 % des montants, 50 % des projets) des engagements de l’AFD pour l’adaptation sont réalisés via des projets participant à la préservation de la ressource en eau. Un nombre important de projets (36 % du total) sont également réalisés dans les secteurs agricoles et des ressources naturelles, mais pour des montants engagés plus faibles. Ces résultats sont semblables à ceux obtenus en 2009.

Répartition géographique et sectorielle des montants engagés dans l'atténuation en 2010.

Répartition géographique en montants (M€)

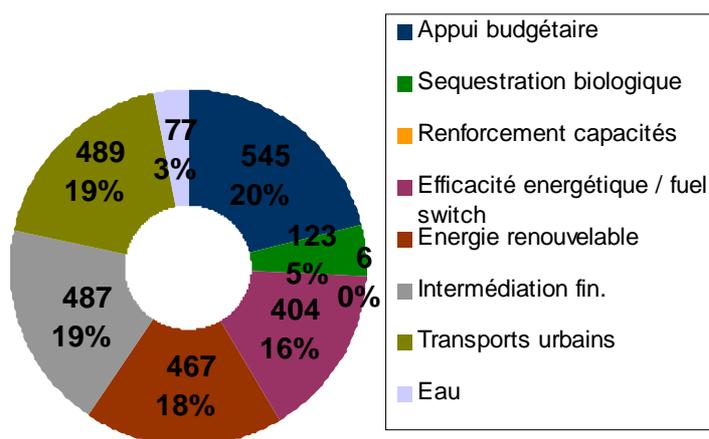


Répartition géographique en nombre de projets

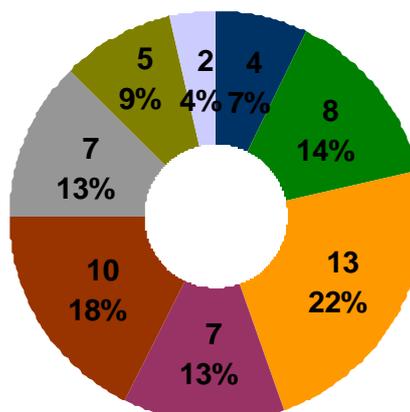


La répartition géographique des engagements d'atténuation a sensiblement évolué par rapport à l'année 2009. On notera en particulier la forte hausse des engagements en Amérique Latine (plus de 850 millions d'euros, 35 % du total) ainsi qu'en Afrique subsaharienne (500 millions d'euros, 19 % du total, 18 projets). Ce résultat démontre la capacité de l'AFD à répondre spécifiquement aux besoins de développement sobre en carbone dans les pays les moins avancés de la planète. La région Asie Pacifique confirme sa place de bénéficiaire important (22 % du total) des engagements d'atténuation.

Répartition sectorielle en montants (M€)



Répartition sectorielle en nombre de projets



La répartition sectorielle des engagements est toujours dominée par le secteur de l'énergie, à la fois au travers de projets directs (34 % des engagements) et en intermédiation financière principalement via des lignes de crédit bancaires dédiées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (18 % des engagements). Néanmoins, la part de financements dédiés

aux autres secteurs a fortement augmenté, en particulier en faveur des transports urbains sobres en carbone (19 % des montants). Les montants engagés dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et du renforcement de capacités sont en forte hausse par rapport à 2009 avec 130 millions d'euros, au travers de 21 projets. Les engagements au travers d'appuis budgétaires climat sont constants par rapport à 2009 avec 545 millions d'euros.

Cycle des opérations

La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations

Le groupe AFD a adopté en janvier 2007 une démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations qu'il finance.

La mission première du groupe AFD est de financer des opérations qui contribuent aux finalités essentielles du développement durable. Cependant, toute opération de développement, quels que soient ses objectifs, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et aux populations.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations et de générer des opportunités de financements correspondant à ses engagements en matière de développement durable, le groupe AFD conditionne ses financements à la mise en œuvre, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage, d'une démarche systématique et continue d'évaluation environnementale et sociale (E&S) permettant :

- (i) d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations,
- (ii) de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée,
- (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération,
- (iv) d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures proposées.

Le groupe AFD s'est doté de moyens pour mettre en œuvre cette démarche : la Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) a été créée en 2007 à l'AFD. Rattachée au directeur du Département technique opérationnel (DTO), elle regroupe cinq experts (quatre environnementalistes et un sociologue). Cette équipe est complétée par quatre experts climat. Proparco a créé sa propre unité d'appui en 2010 : l'Unité Environnement, Social et Impact (UESI) compte trois environnementalistes fin 2010. Cette équipe est complétée par une chargée de mission Impacts.

Le classement environnemental et social des opérations financées par le Groupe AFD

En accord avec les standards internationaux en la matière :

- ✓ les opérations financées directement par le groupe AFD sont classées en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'elles présentent : (i) catégorie « A » (risques élevés), catégorie « B » (risques modérés) et catégorie « C » (peu ou pas de risques).
- ✓ les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées « IF ». En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C, sur le même principe que pour les financements directs.

Ces entités sont plus précisément chargées :

- ✓ **D'apporter un appui environnemental et social (E&S) aux opérations** : lors de l'identification des projets, elles émettent un avis E&S sur l'ensemble des opérations financées par l'AFD et Proparco. Elles déterminent notamment le niveau de risques E&S potentiel des opérations financées en les classant selon des standards internationaux en la matière (cf. encadré ci-dessous) puis, au regard de ce risque, elle indique le type de diligences E&S à suivre pour que ces opérations s'inscrivent effectivement dans une démarche de développement durable.
- ✓ **D'apporter un appui aux autres métiers du groupe** : CAES et UESI ont pour mission de sensibiliser et de former l'ensemble des agents du Groupe AFD concernés par la démarche de maîtrise des risques E&S afin qu'ils puissent contribuer efficacement à sa mise en œuvre.
- ✓ **De faciliter les réflexions internes au groupe sur des sujets à forte connotation E&S et d'assurer une production intellectuelle sur ces sujets** : CAES et UESI développent et font évoluer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de maîtrise des risques E&S du groupe AFD.
- ✓ **D'assurer une veille sur ces thématiques, de développer des partenariats notamment avec les autres bailleurs de fonds sur ces sujets et de participer à différents groupes de travail internationaux et séminaires.**

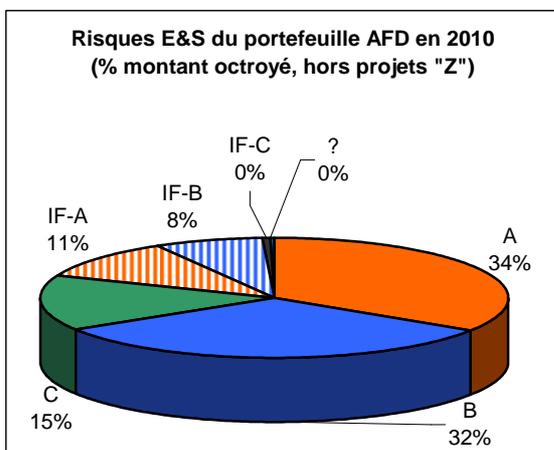
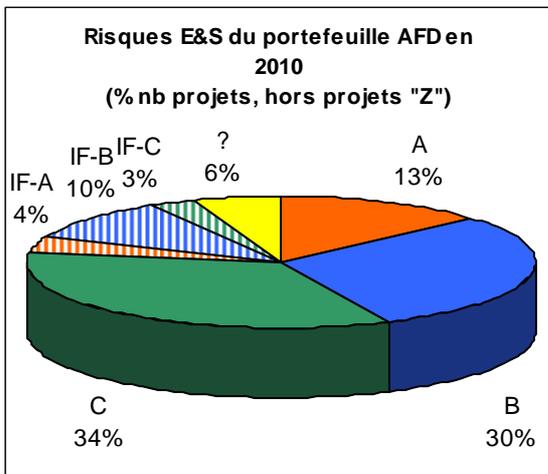
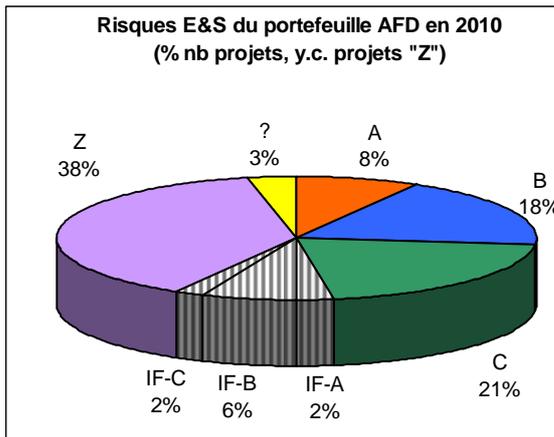
Le risque environnemental et social du portefeuille du Groupe AFD en 2010

En 2010, le risque E&S potentiel¹ du portefeuille du Groupe AFD se présente comme suit :

AFD

En 2010, 381 projets ont été octroyés par l'AFD pour un montant de 5,8 Mds €. 144 projets (38 %, classés « Z ») n'étaient pas soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S.

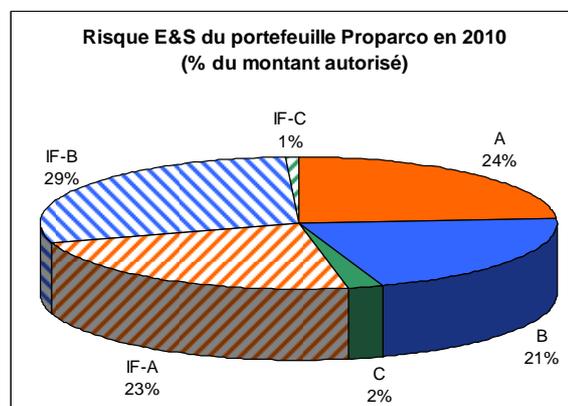
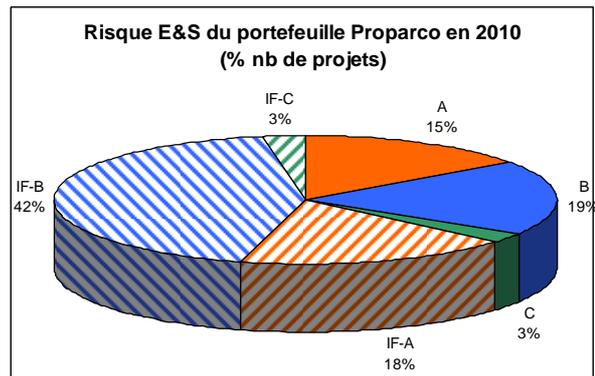
Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :



Proparco

En 2010, 76 projets ont été octroyés par Proparco pour un montant de 1,14 Mds €. Tous les projets ont été soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S.

Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :



1/ Mesuré en ex ante.

Le risque environnemental et social du portefeuille de l'AFD en 2010 (concerné par la démarche de maîtrise des risques E&S, c'est-à-dire hors projets « Z ») est relativement modéré, avec 17 % de projets classés « à risque élevé » (A et IF-A). En revanche, cette proportion est plus élevée si l'on envisage le risque rapporté au montant autorisé en 2010 : 45 % de projets A et IF-A.

Le pourcentage de projets (projets « ? ») qui auraient dû être soumis à la démarche RSE de l'AFD et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale a baissé en 2010. Il est de 6 % du nombre de projets octroyés par l'AFD en 2010, mais ne représente que moins de 1 % du montant total engagé (ce qui signifie que l'essentiel des projets non soumis à la démarche sont de faible montant).

Le risque environnemental et social du portefeuille 2010 de Proparco est relativement élevé : 33 % du nombre de projets et 47 % du montant autorisé en 2010 présentent un risque E&S élevé (A et IF-A).

Par ailleurs, en 2010, tous les projets Proparco ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale.

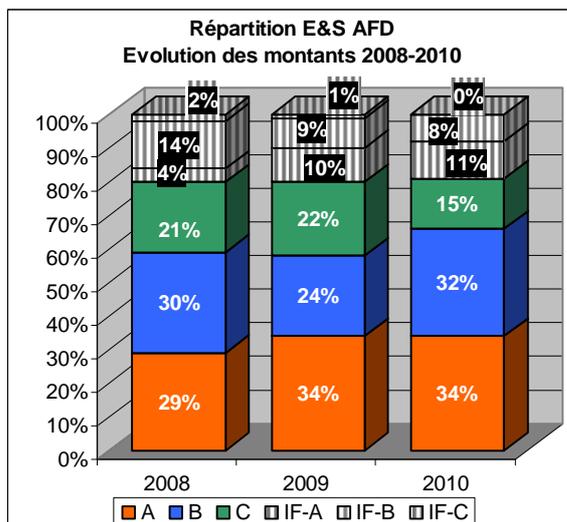
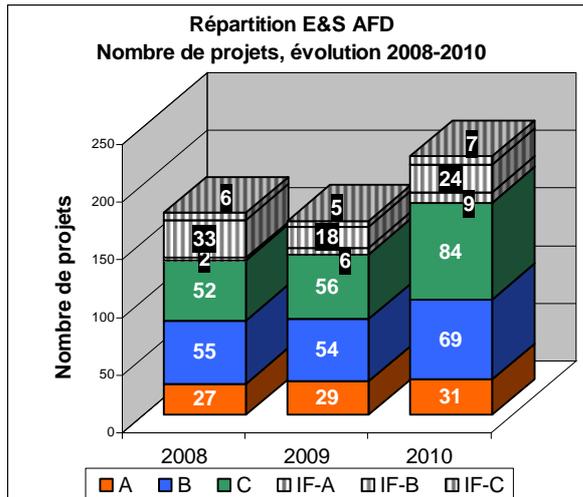
Comparaison 2008-2010 du risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD

L'évaluation environnementale et sociale des intermédiaires financiers et l'analyse du risque E&S de leur portefeuille n'ont véritablement commencé qu'en 2008.

AFD

En 2010, 224 projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S contre 175 en 2008 et 168 en 2009, soit une augmentation 2009-2010 de 28 %.

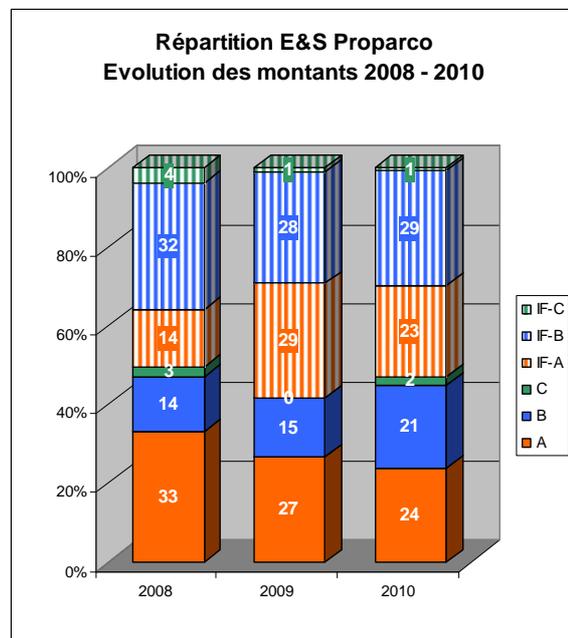
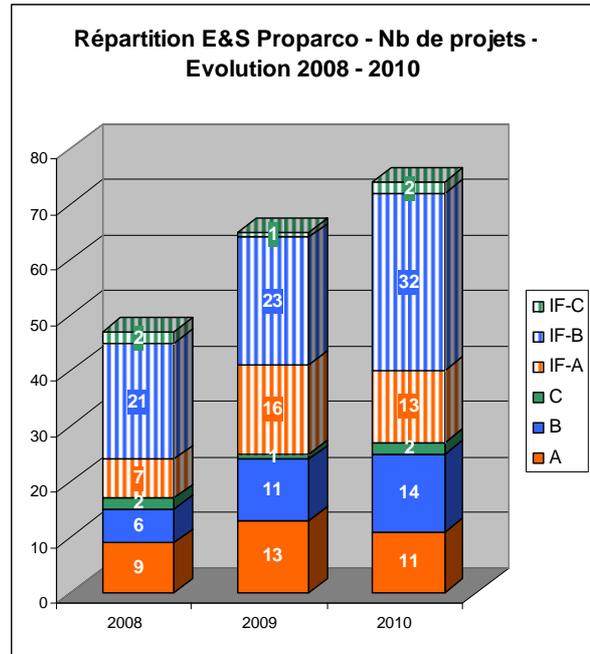
Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :



Proparco

En 2010, 76 projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&S contre 49 en 2008 et 66 en 2009, soit une augmentation 2009-2010 de 15 %.

Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :



Cette comparaison montre que le portefeuille 2010 de Proparco est composé en majorité (i) de projets auprès d'intermédiaires financiers (IF) avec une augmentation continue sur la période 2008 - 2010 du nombre de projets IF mais une relative stabilité du montant des engagements et (ii) une stabilisation (voire une diminution) en nombre et en montant des projets à risques élevés (A).

Le portefeuille de l'AFD montre une baisse du nombre de projets IF en 2009 mais une part relativement stable du montant octroyé à ces projets sur les trois années. Le pourcentage relatif de projets A montre une augmentation sensible des montants engagés (plus du 1/3 des montants en 2010), alors que le nombre de projets a diminué, ce qui montre une augmentation sensible du montant moyen par projet.

2.5 Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie figurent ci-après les rémunérations versées en 2010 à chaque mandataire social :

	Rémunérations totales brutes (en euros)
Dov Zerah	114 693,77
Didier Mercier	22 578,03
Jean-Michel Severino	65 777,52
Jean-Michel Debrat	97 266,22

Il n'y a pas d'avantages en nature ni de régime de retraite particulier, de stock-options ou rémunération variable pour les mandataires sociaux de l'AFD.

2.6 Évolutions récentes et perspectives d'avenir

2.6.1 Évolutions récentes

Activité

L'activité du groupe a poursuivi la progression initiée les années passées, avec un niveau d'autorisations d'engagements de près de 7 Mds € pour le groupe.

Gouvernance

Le système de gouvernance de l'AFD n'a pas été modifié. Par une décision du Conseil des ministres du 2 juin 2010, M. Dov Zerah, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé Directeur Général de l'AFD, succédant ainsi à M. Jean-Michel Severino, dont le 3^e mandat s'est achevé en avril 2010.

2.6.2 Perspectives d'avenir

2011 sera une année de consolidation de l'activité, permettant de maintenir à 7 milliards d'euros le programme d'activités global du groupe (6 milliards dans les États étrangers et un milliard Outre-mer).

Cette consolidation se fera tout en renforçant les interventions du groupe en Afrique subsaharienne. Après une progression régulière et continue du montant des financements de l'AFD en Méditerranée et au Moyen-Orient, le volume des autorisations de l'AFD dans la région devrait se stabiliser. Comme en 2010, en Amérique Latine, les interventions en prêts sans bonification, l'identification de contreparties non souveraines chaque fois que possible et des financements valorisant l'expertise française, favorisant l'aménagement des territoires et renforçant la prise en compte des questions environnementales et climatiques

1/ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôt, incluant indemnités de missions et indemnités de congés payés.

seront privilégiées. L'activité dans les Caraïbes sera marquée par la poursuite des financements en dons en faveur de la reconstruction d'Haïti.

Sur la période 2012-2013, les prévisions du groupe s'appuient sur une croissance mesurée de + 500 M€ d'autorisations par an, portant le niveau global des autorisations du Groupe à 8 milliards d'euros en 2013, soit 15 % de plus qu'en 2010.

L'effort de concentration des financements en subventions vers les 14 pays prioritaires sera poursuivi.

Fin 2012, le cumul des autorisations en faveur de l'Afrique subsaharienne s'établirait à 11,5 milliards d'euros, dépassant l'objectif de 10 milliards d'euros fixé en 2008 par le Président de la République dans le cadre de l'Initiative pour la croissance et l'emploi en Afrique.

Sur la période, dans les zones Méditerranée et Asie, le niveau de l'activité annuelle devrait être maintenu au dessus de 1 milliard d'euros.

En Amérique Latine, l'activité 2013, essentiellement non bonifiée, se rapprochera également de 1 milliard d'euros.

Outre-mer, l'activité sera accentuée d'une part par une amélioration de l'effet de levier des interventions en faveur du secteur public et, d'autre part, par des interventions directes en faveur du secteur privé.

Pour Proparco, les autorisations sont prévues stables sur la période, maintenues à environ 1,3 milliard d'euros par an.

2.6.3 Les emprunts

Le 17 décembre 2009, le Conseil d'administration de l'AFD a autorisé l'Établissement à emprunter en 2011 pour ses opérations pour compte propre un montant de 4 000 M€, sous forme d'emprunts bancaires ou obligataires avec ou sans appel public à l'épargne. Ce plafond inclut le recours à des ressources du Trésor pour un montant maximal de 200 M€.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration importante de la situation financière ni des perspectives de l'AFD ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2010 et qui n'aurait pas été pris en compte par l'établissement des comptes à cette date.

3 Pilier 3

3.1 Principes généraux

Le Pilier 3 de Bâle II a pour objectif d'améliorer la transparence financière par la publication d'éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier l'exposition aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

En termes d'enjeux, il s'agit pour chaque établissement :

- ✓ d'harmoniser l'information avec les nouvelles normes comptables internationales (IFRS) sur la communication financière ;
- ✓ d'expliquer au marché sa méthodologie des notations internes et sa mesure des risques.

3.2 Champs d'application

3.2.1 Raison sociale de la société mère du groupe auquel s'applique le dispositif

Agence française de développement (AFD)

Les éléments détaillés relatifs à la raison sociale du Groupe AFD sont communiqués dans le paragraphe 1.1 - renseignements de caractère général concernant l'AFD.

3.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Il n'existe pas de différence dans les principes de consolidation entre les données comptables et les données prudentielles.

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont définis dans le paragraphe 5.1 sur les états financiers (Notes annexes 2.1.1 : Périmètre et 2.1.2 : Méthodes de consolidation).

Par ailleurs, il n'existe aucune restriction aux transferts de fonds ou fonds propres réglementaires au sein du groupe.

3.3 Fonds propres

3.3.1 Structure des fonds propres

Outre ses fonds propres de base, l'AFD enregistre au titre des fonds propres complémentaires 1 411 M€ de titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4d) du règlement n° 90-02 et 499 M€ d'emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4c) du règlement n°90-02.

Par ailleurs, l'AFD déduit des fonds propres réglementaires 107 M€ au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements.

Structure des fonds propres du Groupe AFD au 31/12/2010 (en millions d'euros)

Fonds propres de base pris en compte	Tier 1		2 822
dont capital social		400	
dont réserves éligibles		2 135	
dont autres fonds propres de base sur accord de la Commission Bancaire		300	
Éléments à porter en déduction des fonds propres de base :		-13	
Immobilisations incorporelles		-13	
Fonds propres complémentaires			1 910
Déduction des fonds propres de base et complémentaires			-107
Fonds propres pouvant être pris en compte	Total		4 625

3.3.2 Adéquation des fonds propres

Au titre du Pilier 1, l'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité qui s'établit à 29,1 % au 31/12/2010, contre 36,6 % en 2009. Cette diminution trouve principalement son origine dans la forte croissance de l'activité au cours de l'exercice tant chez l'AFD que chez Proparco et la baisse des fonds propres à 4 625 M€ contre 4 711 M€ fin 2009.

Au titre du Pilier 2, l'AFD a mis en place une méthodologie d'évaluation de l'adéquation du capital interne s'appuyant sur la démarche suivante :

- ✓ élaboration de la cartographie des risques au-delà de ceux pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité ;
- ✓ quantification des risques identifiés ;
- ✓ conception de stress tests ;
- ✓ impact des stress tests ;
- ✓ calcul du capital économique.

Cette démarche a permis de confirmer que le principal point d'attention pour l'AFD concerne l'exigence réglementaire en matière de ratio des grands risques, la structure du portefeuille bancaire de l'agence se caractérisant par un faible nombre de contreparties, notamment souveraines, dont les principales représentent un montant significatif par rapport aux fonds propres.

Adéquation des fonds propres

Fonds propres pris en compte			4 625
Fonds propres de base pris en compte	Tier 1	2 822	
Fonds propres complémentaires		1 910	
Déduction des fonds propres de base et complémentaires		-107	
Fonds propres exigibles			1 270
Risque crédit		1 208	
	Administrations et banques centrales	434	
	Établissements de crédit	358	
	Entreprises	347	
	Actions	70	
Risque marché		0	
	Position nette devise < 2% des FP (6 M€)	-	
Risque opérationnel		61	
	Approche standard du risque opérationnel	61	
Surplus ou déficit de fonds propres			3 355
Ratio de solvabilité			29,14 %

3.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation

En raison de son activité, l'AFD est soumise à l'ensemble des risques que rencontre un établissement de crédit :

- ✓ Le risque de crédit, qui, de par la nature de l'activité de l'AFD en termes de qualité de contreparties et de concentration, constitue le principal risque auquel est exposée l'institution.
- ✓ Le risque de marché, en lien notamment avec les différences entre les emplois et les ressources en matière de devise. En revanche, l'AFD n'est pas exposée au risque de cours en raison de l'absence de portefeuille de négociation.
- ✓ Le risque de taux d'intérêt global et de liquidité, en lien avec (i) les différences entre les emplois et les ressources en matière de taux et de maturité et (ii) le respect des contraintes de comptabilisation des concours bonifiés dans l'Aide publique au développement française.
- ✓ Le risque opérationnel, notamment en raison de la forte croissance de son activité depuis plusieurs années d'une part et de la nature de ses zones d'intervention d'autre part.
- ✓ Le risque de réputation, potentiellement élevé pour l'AFD en raison de l'importance de la dimension éthique des activités de l'Agence ainsi que de l'attention dont elle fait l'objet par les acteurs non gouvernementaux.
- ✓ Le risque stratégique, en lien avec l'évolution de la politique de la France ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds, en matière d'intervention dans les pays en voie de développement.

En raison même du rôle d'agence de développement — et notamment le caractère subsidiaire et/ou incitatif des interventions de l'institution —, le niveau de risque de crédit admissible pour les opérations de l'AFD peut être parfois supérieur à celui des institutions bancaires classiques. L'AFD doit ainsi pouvoir intervenir :

- ✓ dans des géographies difficiles,
- ✓ sur des contreparties risquées,
- ✓ sur des maturités longues.

Dans tous les cas, l'AFD recherche les contreparties disposant des meilleures signatures dans le pays en fonction des objectifs de développement visés, et l'opportunité de prêter est évaluée en fonction des critères bancaires en vigueur.

En termes de niveau d'exposition, sans présumer des conclusions formulées à l'issue de l'appréciation individuelle des nouvelles opérations sur ce sujet, l'AFD proportionne ses interventions au niveau de ses fonds propres et cherche à assurer une bonne répartition de ses engagements.

Dans les États étrangers, ceci se traduit par la fixation de limites d'exposition en encours et reste à verser signés unitaires par contrepartie et par géographie.

L'ensemble des systèmes de mesure, maîtrise et surveillance des risques que le groupe AFD assume dans le cadre de son activité sont présentés dans le cadre du Rapport sur la mesure et la surveillance des risques dont les principaux éléments sont repris dans le document de référence sous le paragraphe 2.3 – facteurs de risques.

Le système de surveillance et de maîtrise des risques s'appuie également sur un corpus formalisé de procédures de surveillance des risques mis en œuvre par la Direction des risques.

3.4.1 Risque de crédit

3.4.1.1 Information générale

L'exposition au risque de crédit comprend les expositions du bilan dont notamment les prêts, les participations, les instruments financiers et dérivés ainsi que les expositions de hors-bilan (engagements de financement et garanties données).

S'agissant principalement du risque de prêts, les expositions présentant des impayées sont suivies dans le système d'information et font l'objet d'un déclassement automatique en créances douteuses selon les règles d'antériorité définies par la réglementation et de dépréciations selon les modalités définies ci-après. La revue périodique des cotations permet d'avoir un suivi individualisé des contreparties.

Les approches adoptées pour les provisions et dépréciation spécifiques et générales sont exposées dans le paragraphe 5.1 sur les états financiers (Notes annexes 2.2.6 – Provisions et 2.2.7 – Dépréciations).

3.4.1.1.1 Expositions au risque de crédit

Les éléments de bilan et de hors-bilan exposés au risque de crédit sont repris dans le tableau ci-après :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Actif		
Caisse, Banques centrales	46 048	25 628
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	40 488	38 694
Actifs financiers disponibles à la vente	822 889	446 729
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 534 932	3 566 706
<i>À vue</i>	67 318	466 826
<i>À terme</i>	3 467 614	3 099 880
Prêts et créances sur la clientèle	9 826 484	8 318 835
<i>Créances commerciales</i>	2 393	1 776
<i>Autres concours à la clientèle</i>	9 824 091	8 317 059
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>		
<i>Crédit-bail</i>		
<i>Prêts et créances</i>	13 361 416	11 885 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	696 107	654 423
Participations dans les sociétés mises en équivalence	149 275	147 778
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Dérivés)	26 271	43 462
Instruments dérivés de couverture	711 356	416 247
<i>Dérivés</i>	737 627	459 709
Total	15 853 850	13 658 502
Hors bilan		
Engagements fermes de prêts	5 701 299	4 230 998
Garanties financières	1 029 127	1 196 550
Total	6 730 426	5 427 548
Total	22 584 276	19 086 050

3.4.1.1.2. Ventilation par grandes catégories d'expositions de crédit, type de contrepartie et répartition géographique

La répartition par géographie (Pays étrangers / Outre-mer) et par type d'intervention (Souverains/Non souverains) de l'encours brut de prêts aux risques de l'AFD et de l'État est traitée dans le chapitre 2.2.1 - Bilan consolidé.

Les différents types d'actifs financiers sont détaillés dans la note annexe 3 aux comptes consolidés – Investissements financiers.

S'agissant des participations, le tableau ci-après retrace les différentes rubriques concernées du bilan consolidé :

Participations

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS			31/12/2009 IFRS		
	cotés	non cotés	Total	cotés	non cotés	Total
Participations à la juste valeur par résultat		24 278	24 278		23 831	23 831
Participations incluses dans les Actifs financiers disponibles à la vente	38 952	526 226	565 178	23 620	309 436	333 056
Participations mises en équivalence		149 275	149 275		147 778	147 778
Total	38 952	699 779	738 731	23 620	481 045	504 665

De la même manière, s'agissant des instruments dérivés, le tableau ci-après reprend les différents postes relatifs à ces éléments contenus dans les notes annexes 1 et 2 des états financiers :

Instruments Dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
	Actif	Actif
Couverture de juste valeur		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	171 780	165 600
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	539 576	250 647
Total 1	711 356	416 247
Actifs financiers en juste valeur		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	13 144	6 086
Instruments dérivés de change	13 127	37 376
Total 2	26 271	43 462
Total Dérivés	737 627	459 709

L'ensemble des opérations sur dérivés est réalisé avec des établissements de crédit de l'OCDE.

Les engagements donnés du hors-bilan comprennent les engagements de financement qui correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées et de garanties.

Hors-bilan - engagements donnés (financement et garanties) selon la typologie de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Engagements donnés	6 730 426	5 427 548
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	899 490	528 384
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 801 809	3 702 614
Dont engagements de financement	5 701 299	4 230 998
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	331 078	556 958
<i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	266 839	251 847
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	698 049	639 592
Dont engagements de garantie	1 029 127	1 196 550

Engagements de financement - répartition géographique et par type d'intervention

en millions d'€	2010	
	Montant	
- Engagements de financement aux risques du groupe	5 398	95%
Dont Pays étrangers	5 101	89%
<i>Souverains</i>	2 815	49%
<i>Non Souverains</i>	2 286	40%
Dont Collectivités Outre-mer	296	5%
- Engagements de financement aux risques de l'État	304	5%
<i>Prêts garantis par l'État</i>	304	5%
Total Engagements de financement du Groupe	5 701	

Engagements de garantie - répartition géographique

<i>en millions d'euros</i>	Pays étrangers	Outre-mer	Total
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	197	134	331
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle *	627	71	698
Engagements de garantie	824	205	1 029

* La garantie donnée dans le cadre du FSD/IFFIm – programme de vaccination international (289 M€) fait l'objet d'une garantie reçue par l'État du même montant.

3.4.1.1.3 Répartition des échéances contractuelles résiduelles de l'ensemble du portefeuille

Actif ventilé par la durée restant à courir

<i>en milliers d'euros</i>	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 2 ans	> 2 ans et <= 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	221	525	3 857	2 884	3 676	4 772	10 336	26 271
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	40 488	40 488
Dérivés utilisés des fins de couverture (actifs)	-	-	144 633	98 218	271 129	95 602	101 774	711 356
Actifs financiers disponibles à la vente	21 980	-	19 038	66 343	47 040	69 955	598 533	822 889
Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	630 193	78 387	843 228	972 949	2 814 482	6 304 114	1 718 062	13 361 415
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	51 527	50 561	155 833	438 186	-	696 107
Sous - total	652 394	78 912	1 062 283	1 190 956	3 292 161	6 912 628	2 469 193	15 658 527
Caisse, Banques centrales	46 048							46 048
Participations dans les sociétés mises en équivalence							149 275	149 275
Total	698 442	78 912	1 062 283	1 190 956	3 292 161	6 912 628	2 618 468	15 853 850

3.4.1.1.4. Montant des créances dépréciées, et provisions par grande catégorie de contrepartie et par grande zone géographique :

La déclinaison des créances dépréciées et des dépréciations enregistrées par catégorie de contrepartie est reprise dans la note annexe 4 aux états financiers – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Portefeuille des prêts aux risques du Groupe en valeurs brutes et nettes, avec distinction des actifs dépréciés

en millions d'€	Encours	Dépréciations	Encours net des dépréciations
Pays étrangers			
Souverains	4 774.4	66.4	4 708.0
<i>dont douteux</i>	136.4	65.6	70.8
Non souverains	3 853.2	408.6	3 444.6
<i>dont douteux</i>	369.9	225.7	144.2
Outre-mer			
Non souverains	3 071.4	8.6	3 062.8
<i>dont douteux</i>	11.8	8.6	3.3
Autres encours de prêts	33.5		33.5
Total	11 732.4	483.6	11 248.9
<i>dont douteux</i>	518.2	299.9	218.3

3.4.1.1.5 Rapprochement des variations des provisions pour créances dépréciées

La note 10 – provisions et dépréciations des notes annexes aux états financiers détaille les variations pour chaque catégorie de provisions et dépréciations.

3.4.1.2 Risque de crédit : Portefeuilles dans le cadre de l'approche standard et pondérations réglementaires

L'AFD a choisi d'utiliser la méthode standard pour le calcul des risques intervenant dans la détermination du ratio de solvabilité. Les pondérations à appliquer dépendent des notes attribuées au pays par des organismes externes, la Coface pour l'AFD, et à la typologie des contreparties (classe d'actif du tiers).

Le régulateur français a choisi l'option 1 pour les pondérations des contreparties bancaires des banques françaises.

Le paramétrage des pondérations appliqué par le Groupe est le suivant :

Pondérations des risques						
Cotations	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Moins de B-	Non noté
Classes d'actifs						
Souverains	0%	20%	50%	100%	150%	100%
Banques option 1	20%	50%	100%	100%	150%	100%
Entreprises	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Moins de B-	Non noté
	20%	50%	100%	100%	150%	100%

L'application des pondérations au risque de crédit de l'AFD aboutit aux expositions pondérées suivantes :

Risque de crédit du Groupe : Portefeuille soumis à l'approche standard par tranches de risques :

Montant des expositions pondérées en millions d'euros					
Pondération risque	Souverains et autres Institutions	Banques	Entreprises	Actions	Total
0%	0	0	0	0	0
20%	455	275	5	0	736
50%	387	1 535	40	0	1 962
100%	4 205	2 502	3 815	0	10 522
150%	377	161	479	869	1 886
Total	5 424	4 473	4 339	869	15 106

3.4.1.3 Techniques de réduction du risque de crédit

Pour les expositions de crédit à sa clientèle non souveraine, l'AFD cherche à obtenir une couverture adéquate au moyen de garanties.

Deux catégories de garanties sont distinguées :

- ✓ les garanties personnelles ou assimilées : caution, garantie à 1^{ère} demande, lettres d'intention et de confort, avals etc.,
- ✓ les garanties réelles : hypothèques sur biens immobiliers et mobiliers, nantissement de fonds de commerce, de valeurs mobilières, d'outillage ou de véhicules, dépôt nanti dans une banque, etc.

Ces garanties font l'objet d'une valorisation périodique afin d'être prises en compte dans le cadre du provisionnement. Cette valorisation interne tient compte selon le cas du type de garantie, de la qualité du garant ainsi que de la géographie d'intervention.

Par ailleurs, l'AFD enregistre au bilan et au hors bilan des éléments garantis par l'État français.

Dans le cadre de la détermination du ratio de solvabilité, l'AFD enregistre 1 472 M€ de sûretés personnelles qui se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 1 160 M€ de sûretés sur éléments de bilan correspondant principalement aux prêts garantis par l'État français, ainsi qu'aux garanties reçues sur les prêts collectivités locales ou des collectivités ;
- ✓ 312 M€ sur les éléments de hors bilan correspondant aux restes à verser garantis par l'État français.

3.4.1.4 Risque de contrepartie

Risque de contrepartie sur les activités financières

L'AFD a recours à des produits dérivés pour couvrir ses risques de taux et de change (cf. supra tableau exposition sur instruments dérivés). Les opérations sont restreintes à des contreparties signataires d'accords cadre français (AFB ou FBF) ou internationaux (ISDA). En outre, l'AFD a conclu avec ses contreparties actives des contrats de collatéralisation. Ces contrats sont activés lorsque la notation de la contrepartie devient inférieure à AA- avec un seuil de déclenchement fixé à 10 M€ et un minimum de versement de 1 M€. L'AFD ne réalise pas d'opérations sur dérivés de crédit.

Dispositif de limites

La gestion des risques de contrepartie sur instruments financiers repose sur un ensemble de limites et de règles de gestion dont les principes et les principales caractéristiques sont fixées par le Conseil d'administration.

Une limite d'autorisation unitaire pour une contrepartie est fixée en fonction de la note de la contrepartie et des fonds propres de l'AFD.

3.4.1.5 Titrisation

L'AFD ne pratique pas d'opérations de titrisation.

3.4.2 Risque de marché

Les risques encourus par l'AFD dans le cadre des risques de marché sont détaillés dans le paragraphe 3.3.4 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché.

L'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent en dessous des seuils d'application pour l'exigence en fonds propres au niveau du risque de marché.

La position nette globale du Groupe en devise au 31 décembre 2010 se décompose en 58,1 M€ de positions longues et 30,2 M€ de positions courtes et n'excède donc pas le seuil de 2 % des fonds propres. L'AFD qui n'est donc pas exposée au risque de marché, ne le prend pas en compte dans le calcul du ratio de solvabilité, et n'a pas d'exigence de fonds propres à ce titre.

3.4.3 Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe AFD (identification et évaluation des risques, cotation des éléments de maîtrise des risques, reporting, procédure de déclaration des incidents opérationnels) est détaillée dans le chapitre 3.3 - Facteurs de risques.

Le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel est intégré dans le dispositif de contrôle permanent.

Évaluation du risque opérationnel

Pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, le groupe AFD utilise l'approche de base qui repose sur l'indicateur de référence, tel que défini à l'article 358-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Dans l'approche de base, l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15 % de la moyenne lissée sur trois ans de cet indicateur de référence (Produit Net Bancaire, hors provisions et dépréciations).

Besoin en fonds propres pour risques opérationnels

Au 31/12/2010, le PNB moyen de l'AFD s'établit à 409 millions d'euros et l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à 61,3 millions d'euros.

3.4.4 Actions

Les méthodes de valorisation et de comptabilisation des participations détenues par le groupe sont décrites dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.2.3 (« actifs financiers à la JV par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »). Les principes comptables relatifs aux participations mises en équivalence sont décrits dans la note annexe n° 2.1.2 « méthodes de consolidation ».

Le tableau de synthèse sur l'exposition au titre des participations est fourni au paragraphe 4.4.1.1.2.

Le montant des plus-values (moins-values) réalisées sur les ventes et liquidations durant la période sous revue figure dans la note annexe 14 des états financiers.

Le montant des plus ou moins values non réalisées est comptabilisé en capitaux propres dans la rubrique « gains / pertes latents ou différés » des états financiers.

Il n'y a pas de titres de participations générant des plus ou moins values latentes dans les comptes du groupe.

L'exigence en fonds propres au titre de cette catégorie de risques s'élève à 69,5 M€ pour un montant pondéré de l'exposition de 869,2 M€.

3.4.5 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le paragraphe 2.3.4 – Risque de taux d'intérêt est dédié à l'examen de ce risque.

4 Gouvernance d'entreprise

4.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

4.1.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Direction générale

La direction et l'administration de l'agence sont confiées à un directeur général nommé pour trois ans par décret. Le directeur général représente et engage l'agence. Il nomme le personnel et fixe les conditions de son emploi. Il est habilité à donner toute délégation nécessaire au fonctionnement de l'agence. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2010, la composition de la Direction générale¹ est la suivante :

	Fonction AFD nomination	Autres mandats et fonctions
Dov ZERAH	Directeur général <i>Décret publié le 4 juin 2010</i>	Président PROPARCO Censeur OSEO
Didier MERCIER	Directeur général adjoint <i>Note d'instruction AFD/DGL 54 du 15 novembre 2010</i>	Vice Président PROPARCO Administrateur ADETEF

Conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend, conformément à l'article R.516-13 du code monétaire et financier, outre son Président :

- ✓ six membres représentant l'État,
- ✓ quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers,
- ✓ un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable,
- ✓ trois parlementaires (deux députés et un sénateur),
- ✓ deux membres élus et représentant le personnel de l'AFD.

Chaque membre du Conseil d'administration est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

1/ Le Directeur général et le Directeur général adjoint sont dirigeants responsables au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.

Le président du Conseil d'administration est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'Économie, du ministre chargé de la Coopération, du ministre chargé de l'Outre-mer et du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. La limite d'âge applicable au président du Conseil d'administration est de 70 ans. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix. En cas d'absence ou d'empêchement, le président est suppléé par le plus âgé des six membres représentant l'État.

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans. Toutefois, le mandat des parlementaires au sein du Conseil d'administration prend fin de plein droit à l'expiration du mandat électif au titre duquel ils ont été désignés. Le mandat des membres du Conseil d'administration est gratuit. Toutefois, le président du Conseil d'administration perçoit une indemnité de fonction dont le montant est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Économie, de la Coopération et de l'Outre-mer.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2010 est la suivante :

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
Pierre-André Périssol	Président <i>Décret publié le 22/06/2010</i> <i>Prise de fonction fixée au 25/06/2010</i>	Agence Française de Développement - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris Cedex 12	Président du CA de l'AFD Ancien Ministre Président de la communauté d'agglomération de Moulins Maire de Moulins Président Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Moulins-Yzeure Président de l'Association ATELIERS Maîtrise d'œuvre Urbaine de Cergy

Membres représentant l'État (6 membres titulaires)

Delphine d'Amarzit	Titulaire <i>22/08/2009</i>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale du Trésor - 139 rue Bercy 75572 Paris cedex 12	Chef du Service Affaires multilatérales & développement Administrateur de la Banque des États de l'Afrique centrale, représentant la France (BEAC)
Rémy Rioux	Suppléant <i>29/01/2010</i>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale du Trésor - 139 rue Bercy 75572 Paris cedex 12	Sous Directeur Affaires financières internationales et développement Administrateur de la Banque des États d'Afrique de l'ouest, représentant la France (BCEAO)
Arnaud Phelep	Titulaire <i>27/07/2008</i>	Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - 139 rue Bercy 75572 Paris cedex 12	Plus en poste depuis mi 2010
Hervé Bec	Suppléant <i>16/07/2009</i>	Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État – Direction du Budget - 139, rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12	Chef du bureau des Affaires étrangères et du développement Représentant de l'État au sein des conseils d'administration de l'AEFE, d'EGIDE, de l'OFII, de l'OFPPA et d'ADOMA
Christian Masset	Titulaire <i>22/04/2009</i>	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction générale de la mondialisation, du développement et des Partenariats (DGMDP) - 27 rue de la Convention CS 91533 - 75732 Paris cedex 15	Directeur Général DGMDP AEFE - AREVA – AFVP- Bureau International de l'Édition Française – British Institute in Paris – Commission Nationale de la Coopération décentralisée – CAMPUSFRANCE – Centre National des Arts

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
			Plastiques – CIDJ – CIRAC – Cinémathèque française-CNL-CULTURES FRANCE – Ecole française d’Athènes – Ecole française d’Extrême –Orient – Ecole française de Rome – FCI – Festival International du Film à Cannes – FFI – FFL – Musée du Quai Branly - OFQJ
Serge Tomasi	Suppléant 14/05/2009	Ministère Affaires étrangères et européennes - Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGMDP) - 27 rue de la Convention CS 91533 - 75732 Paris cedex 15	Directeur de l'Economie Globale et des Stratégies de Développement à la DGMDP Membre du CA de l’IRD Membre du Conseil exécutif OCDE
Stéphane Gompertz	Titulaire 23/01/2009	Ministère des Affaires étrangères et européennes - 37, quai d'Orsay 75700 Paris SP 07	Directeur Afrique et Océan Indien Secrétaire bureau de l'association (1901) Gwadenia (aide à des ONG éthiopiennes)
Patrice Paoli	Suppléant 22/04/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes 37, quai d'Orsay 75700 Paris SP 07	Directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient
Vincent Bouvier	Titulaire 30/01/2010	Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration, Ministère délégué à l’outre-mer - 27 rue Oudinot 75007 Paris	Directeur, délégué général à l'outre-mer (DGOM) Membre titulaire au Conseil d’administration de la société nationale de programme France Télévisions Membre titulaire au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)
Marc Del Grande	Suppléant 04/11/2010	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 27 rue Oudinot 75007 Paris	Sous-directeur en charge du service des politiques publiques à la DGOM Administrateur titulaire de l’Etablissement français du sang Administrateur de l’Etablissement Electricité de Mayotte Administrateur titulaire du Conseil d’orientation pour la prévention des risques majeurs Administrateur titulaire de l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine Administrateur titulaire de la société immobilière de la Réunion Administrateur titulaire de la société immobilière de Guadeloupe Administrateur titulaire du Conseil supérieur de l’aviation civile Membre de la Commission consultative de l’aide fiscale à l’investissement Commissaire du Gouvernement à l'Institut calédonien de participation Administrateur titulaire de Formation cadre avenir Administrateur titulaire de l’agence de développement rural et d’aménagement foncier
Stéphane Fratacci	Titulaire 23/08/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 101 rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07	Secrétaire Général à l'Immigration et à l'Intégration Secrétaire général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration Haut fonctionnaire à la Défense

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
			Administrateur de l'AFD Administrateur de la Fondation ADOMA Administrateur de Campus France Administrateur du GIP International Vice-président de l'OFII Administrateur de l'ACSE Membre titulaire du Conseil d'administration de l'INED Membre du Conseil d'administration de l'ANTS
Kacim Kellal	Suppléant 23/08/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - 101 rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07	Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire Administrateur de la fondation ADOMA Administrateur de Campus France Administrateur du GIP International Intervenant au Collège Interarmées de Défense

Personnalités désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers (4)

Omar Kabbaj	Titulaire 10/07/2010	57 Oulladia III - Rabat Souissi Royaume du Maroc	Conseiller de S. M. le roi du Maroc Président Honoraire de la Banque Africaine de Développement membre Comité Consultatif auprès Secrétaire Général de l'ONU pour l'eau et l'assainissement (UNSGAB)
Jean-Louis Mattei	Suppléant 10/07/2010	Société Générale BHFM/DIR Tour Granite - 17, cours Valmy 92800 Paris 7 La Défense 7	Directeur du Réseau de Banque de détail à l'international Société Générale Algérie Conseil de surveillance Membre Express Bank Conseil de surveillance Membre SG de Banque au Cameroun Conseil administration Administrateur SG de Banques en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Administrateur Sogébourg en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Administrateur Sogébourg en Côte d'Ivoire Conseil d'administration Président Societe Generale Bank Conseil d'administration Administrateur SG de Banque aux Antilles Conseil d'administration Administrateur SG de Banque aux Antilles Conseil d'administration Président SG de Banque au Liban Conseil d'administration Administrateur SG de Banque au Liban Conseil d'administration Administrateur Société Générale de Leasing au Maroc Conseil d'administration Administrateur Investima SA Conseil d'administration Administrateur SG Marocaine de Banques Conseil de surveillance Membre SG Calédonienne de Banque Conseil d'administration Administrateur

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
			SG Calédonienne de Banque Conseil d'administration Président Banque de Polynésie Conseil d'administration Administrateur Banque de Polynésie Conseil d'administration Président Komerčni Banka A.S Comité d'audit Membre Komerčni Banka A.S Comité des rémunérations Membre Komerčni Banka A.S Conseil de surveillance Membre Komerčni Banka A.S Conseil de surveillance Vice-Président BRD - Groupe Société Conseil d'administration Administrateur Rosbank Conseil d'administration Administrateur Rosbank Comité d'audit Membre Rosbank Comité des rémunérations Membre Rosbank Comité Stratégique Président BHFM Conseil d'administration Administrateur BHFM Conseil d'administration Président Deltacredit Conseil d'administration Administrateur Deltacredit Conseil d'administration Président BSGV Conseil d'administration Président SG de Banques au Sénégal Conseil d'administration Administrateur Union Internationale de Banques Conseil d'administration Administrateur
Sylviane Jeanneney Guillaumont	Titulaire 10/07/2010	La Gagère - 63190 Bort l'Etang	Professeur émérite à l'Université d'Auvergne Chercheur au CERDI
Guy Dupont	Suppléant 10/07/2010	FEDOM - Tour CIT – BP 196 – 3 rue de l'Arrivée – 75749 Paris cedex 15	Président de la FEDOM Président de SAS GVS, SCI ORION, SAS INK-OI, SAS ASR Administrateur de Bourbon SA, CBO SA, SAPMER SA, ART SA, ABEILLES RUN SA
Patrice Fonlladosa	Titulaire 10/07/2010	Veolia Environnement - Direction des Partenariats Stratégiques - 38 Avenue Kléber 75016 Paris	Directeur des Partenariats Stratégiques de Veolia Environnement Président d'Azaliya (Moyen Orient, JV Veolia Eau / Mubadala) Président de Veolia Water Mena (Middle East North Africa) Président de VEIC (Veolia Environnement Ingénierie Conseil) Membre du Comité Afrique du Medef et du CEPS (Centre d'Etudes et de Prospective Stratégique) Administrateur Censeur de Proparco (Groupe AFD) Président du Think Tank (re)sources Délégué de Veolia Environnement pour le Moyen Orient et l'Afrique Veolia Water Saudi Arabia Al Wathba Veolia Besix Waste Water

Administrateur	Mandat CA <i>nomination</i>	Adresse	Fonction actuelle Autres mandats
			Company Seureca Overseas SEEG (Société Energie Eau Gabon) Amendis Capvem (Campus Veolia Environnement Maroc) REDAL VEOM (Veolia Environnement Maroc) Veolia Water India Africa : Administrateur et Président Directeur Général Veolia Water Mena (Veolia Water Middle-East North Africa) : Administrateur et Président Directeur Général Azaliya : Administrateur et Président VeBes Water Company Limited : Administrateur et Président Seureca : Administrateur et Président Directeur Général
Pierre Arnaud	Suppléant 10/07/2010	Compagnie Fruitière 33 Bd Ferdinand de Lesseps – BP 354 13309 MARSEILLE CEDEX 14	Vice président de la Compagnie Fruitière Président CSIB – Conseil Supérieur Interentreprises de la Banane Administrateur CIAN - Conseil Français Investisseurs en Afrique Président UBA – Union Bananière Africaine - France Président Conseil d'Administration SOFIA - Société Financière et Agricole - <i>Sénégal</i> Président Conseil d'Administration de GDM - Grands Domaines de Mauritanie Administrateur PHP – Plantations du Haut Penja – <i>Cameroun</i> Administrateur SBM – Société des Bananeraies M'Bomé - <i>Cameroun</i> Administrateur CFDM - Compagnie Fruitière Distribution - <i>Maroc</i> Administrateur de Compagnie Fruitière Grande-Bretagne - <i>UK</i> Administrateur des GDS - Grands Domaines du Sénégal
Jean-Louis Vielajus	Titulaire 29/03/2009	Coordination Sud - 14, passage Dubail 75010 PARIS	Président Coordination Sud Délégué général du CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), association 1901 Membre du Comité de partenariat stratégique auprès du ministre des Affaires étrangères
Anne de Lattre	Suppléant 29/03/2009	7 rue Pierre Guérin, 75016 Paris	Plus en poste depuis mi 2010

Personnalités désignées en raison de leur connaissance de l'écologie et du développement durable (1)

Sébastien Genest	Titulaire 25/07/2010		Président du Fonds National pour l'Environnement (FNE) Vice-président du Conseil économique, social et environnemental
Claude Truchot	Suppléant 25/07/2010	4 avenue Didier - 94210 La Varenne Saint-Hilaire	Ingénieur Général Honoraire du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. Retraité

Parlementaires (3)

Renaud Muselier	Titulaire 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Ancien Ministre Député Bouches-du-Rhône Vice président Commission Affaires étrangères Premier Vice Président Communauté urbaine Marseille Provence Métropole conseiller municipal Membre Assemblée parlementaire francophonie Président du Conseil culturel de l'UPM Docteur médecine Gérant société (Marseille)
Louis Guedon	Suppléant 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Député de la Vendée Président communauté communes des Olonnes Maire des Sables d'Olonne
François Loos	Titulaire 10/09/2010	Assemblée Nationale rue de l'Université – 75007 PARIS - Conseil Régional d'Alsace - 5 Avenue du Maréchal Foch 67500 HAGUENAU	Ancien Ministre Député du Bas-Rhin Vice Président du Conseil Régional d'Alsace Euler Hermes SFAC (Membre du Conseil d'Administration) ATESYS (Membre du Conseil d'Administration) Caisse du Crédit Mutuel de Zinsel du Nord (Membre du Conseil d'Administration) G.S.E (Membre du Comité Stratégique)
Jean-Louis Dumont	Suppléant 10/09/2010	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Député de la Meuse Membre Commission Finances & Économie Président Groupe interparlementaire d'études sur l'économie sociale Président Fédération nationale des associations régionales organismes habitat social (FNAR) Vice-président Union sociale pour habitat (USH) Vice-président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM) Président de l'Association régionale des organismes HLM de Lorraine (Arelor) Président de l'Habitat coopératif lorrain (HCL) Président de la SAVTB 55 Président du CPIE Woèvre-Côtes de Meuse Président de l'AMF 55
Adrien Gouteyron	Titulaire 09/09/2010	Sénat – rue Vaugirard – 75006 PARIS	Sénateur de la Haute-Loire Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne

Yvon Collin	Suppléant 30/04/2010	Sénat – rue Vaugirard – 75006 PARIS	Sénateur de Tarn-et-Garonne
-------------	-------------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Représentants du Personnel de l'AFD (2)

Jean-Bernard Véron	Titulaire 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Agent de l'AFD Responsable de la Cellule Prévention des crises et sorties de conflits – rédacteur en chef de la revue Afrique Contemporaine – Membre (à titre gratuit) du Comité de solidarité Haïti à la Fondation de France
Denis Vasseur	Suppléant 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Agent de l'AFD Chargé de mission « changement climatique » - Secrétariat du FFEM - Aucun autre mandat ou fonction extérieure
Jean-David Naudet	Titulaire 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Agent de l'AFD Conseiller municipal de Coulommiers -
Didier Simon	Suppléant 14/12/2010	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Agent de l'AFD Chargé de mission expert – Economiste – Division du développement rural - Aucun autre mandat ou fonction extérieure

4.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

En vertu de l'article R. 516-14 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration délibère sur les orientations stratégiques de l'établissement mettant en œuvre les objectifs confiés à l'Agence par l'État ; l'approbation du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État ; les conventions mentionnées à l'article R. 516-7 ; les concours financiers mentionnés aux articles R. 516-5, R. 516-6 et R. 516-6-1 ainsi que le règlement prévu par ce dernier article ; les conventions conclues en application des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article R. 516-8 ; le montant annuel des emprunts à contracter par l'Agence ; l'état prévisionnel des produits et des charges d'exploitation ; les conditions générales des concours ; les comptes annuels et le rapport de gestion établis par le Directeur général ; les achats et les ventes d'immeubles ; les créations ou suppressions d'agences ou de représentations ; les transactions sur les intérêts de l'Agence et les clauses compromissaires ; la désignation des commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration est informé des évaluations, analyses et appréciations de qualité relatives à l'Agence et à ses opérations.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est formalisé dans un règlement intérieur, en application de l'article R. 516-15 II du Code monétaire et financier. Il prévoit notamment les modalités de la consultation à distance ou écrite de ses membres par le président sur une délibération d'urgence. Ces modalités comportent au moins un délai minimal de consultation, des règles de quorum, et le droit pour tout membre du Conseil et pour le Commissaire du Gouvernement de s'opposer à cette modalité de consultation.

Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans la mesure qu'il détermine, à trois comités spécialisés (pour les opérations dans les DOM-TOM ; pour les opérations à l'étranger ; pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales). Le comité spécialisé pour les opérations dans les DOM-TOM comprend trois représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté du ministre chargé de l'Outre-mer et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie. Le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger comprend cinq représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté

du ministre des Affaires étrangères, deux nommés par arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales comprend quatre représentants de l'État dont deux nommés par arrêté du ministre des Affaires étrangères, un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire.

Chacun de ces comités spécialisés comprend, en outre, deux personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'administration (dont une siégeant à ce Conseil) et un des représentants du personnel au Conseil d'administration choisi par ces représentants. Ces comités spécialisés peuvent être complétés par un ou plusieurs membres du Conseil d'administration sur décision de celui-ci.

Le comité spécialisé pour les opérations dans les DOM-TOM, ainsi que le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger, sont présidés par le président du Conseil d'administration. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales est présidé par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration qu'il désigne parmi les représentants de l'État.

Pour les membres des comités spécialisés, autres que le président et les membres du Conseil d'administration, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. La durée du mandat des membres des comités spécialisés et les conditions de leur remplacement éventuel sont les mêmes que celles fixées pour les membres du Conseil d'administration. Les comités spécialisés peuvent décider de soumettre à la délibération du Conseil d'administration toute affaire de leur compétence. En pareil cas, ils transmettent au conseil leur avis sur l'affaire renvoyée.

Le Conseil d'administration peut également déléguer une partie de ses pouvoirs au directeur général, qui lui rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation. Le Conseil d'administration désigne un comité d'audit de trois à cinq membres qualifiés en matière d'analyse financière et d'évaluation des risques, dont un au moins pris en son sein. Ce comité d'audit donne un avis au Conseil d'administration, chaque fois que nécessaire et au moins une fois l'an, sur les états financiers de l'Agence, l'efficacité de son contrôle interne et la gestion de ses risques.

L'article R516-15 du Code monétaire et financier stipule que le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président. Au cours de l'année 2010, le nombre total de séances, tant du Conseil d'administration que de ses Comités Spécialisés, a été de 30.

Comité d'audit Groupe

Un comité d'audit Groupe, créé le 14 février 2002 par le Conseil de surveillance de l'AFD, est notamment chargé d'assurer, au niveau consolidé, les fonctions prévues par le règlement CRBF n° 97-02 : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne.

Ce comité comprend un membre du Conseil d'administration et trois personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences. Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration par résolution n° C20070101 du 24 mai 2007.

Au cours de l'année 2010, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises et a examiné les points suivants : le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels 2009, les rapports 2009 sur la mesure et la surveillance des risques et sur le contrôle interne au sein du groupe de l'AFD, le point sur l'outil GAPEM (gestion actif passif et marges), la présentation des contrôles permanents et des incidents opérationnels, les comptes consolidés de l'AFD au 30 juin 2010, la mise en place de la filière « risques », l'actualisation des chartes d'audit interne et de contrôle interne, le programme d'audit 2011 de l'Inspection Générale, les rapports d'audit ainsi que l'état d'application des recommandations formulées dans ces rapports.

Ses avis ont été communiqués au Conseil d'administration.

4.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de l'AFD

Aucun conflit d'intérêt n'existe au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

5 Patrimoine, situation financière, résultats

5.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Préambule

Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 de l'AFD, sont décrits dans la note 2.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Bilan au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Actif			
Caisse, Banques centrales		46 048	25 628
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	66 759	82 156
Instruments dérivés de couverture	2	711 356	416 247
Actifs financiers disponibles à la vente	3	822 889	446 729
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	3 534 932	3 566 706
À vue		67 318	466 826
À terme		3 467 614	3 099 880
Prêts et créances sur la clientèle	4	9 826 484	8 318 835
Créances commerciales		2 393	1 776
Autres concours à la clientèle		9 824 091	8 317 059
Comptes ordinaires débiteurs			
Crédit-bail			
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		63 093	65 723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	696 107	654 423
Actifs d'impôts courants			164
Actifs d'impôts différés		9 914	7 707
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	87 992	135 530
Comptes de régularisation		75 922	124 008
Autres Actifs		12 070	11 522
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	149 275	147 778
Immobilisations corporelles	6	155 976	108 630
Immobilisations incorporelles	6	13 184	14 692
Total de l'actif		16 184 009	13 990 948
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	56 017	36 933
Instruments dérivés de couverture	2	414 893	424 657
Dettes envers les établissements de crédit	7	31 652	87 914
À vue		28 912	78 757
À terme		2 740	9 157
Dettes envers la clientèle	7	3 780	4 502
Comptes d'épargne à régime spécial		-	-
dont à vue			
Autres dettes		3 780	4 502
dont à vue		3 780	4 502
dont à terme			
Dettes représentées par un titre	7	8 177 691	6 055 492
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire			
Emprunts obligataires		8 177 691	6 055 492
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux			
Passifs d'impôts courants			158
Passifs d'impôts différés		31	137
Comptes de régularisation et passifs divers	5	1 357 659	1 254 751
Emprunts auprès du Trésor		356 197	407 536
Fonds publics affectés		239 947	221 748
Autres passifs		761 515	625 467
Provisions	10	512 851	483 352
Dettes subordonnées		3 007 625	2 903 846
Total des dettes		13 562 199	11 251 742
Capitaux propres Part du Groupe			
Dotation et réserves liées		860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 455 565	1 448 615
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		16 165	7 840
Résultat de l'exercice		98 891	242 426
Intérêts minoritaires		191 189	180 325
Total du passif		16 184 009	13 990 948

Compte de résultat au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Intérêts et produits assimilés	12	788 263	876 747
Opérations avec les établissements de crédit		197 870	196 050
Opérations avec la clientèle		301 271	406 419
Obligations et titres à revenu fixe		38 882	38 542
Autres intérêts et produits assimilés		250 240	235 736
Intérêts et charges assimilées	12	602 093	592 664
Opérations avec les établissements de crédit		183 627	133 399
Opérations avec la clientèle		33 656	33 969
Obligations et titres à revenu fixe		253 635	229 384
Autres intérêts et charges assimilés		131 175	195 912
Commissions (produits)		49 112	41 186
Commissions (charges)		916	690
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	13	-41 316	-10 350
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14	20 069	19 240
Produits des autres activités	15	218 798	183 324
Charges des autres activités		13 755	16 600
Produit net bancaire		418 162	500 193
Charges générales d'exploitation		246 229	227 817
<i>Frais de personnel</i>	16	155 457	140 116
<i>Autres frais administratifs</i>		90 772	87 701
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6	13 149	12 888
Résultat brut d'exploitation		158 784	259 488
Coût du risque	17	-43 370	-5 782
Résultat d'exploitation		115 414	253 706
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	18	4 489	5 490
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 949	55
+/-Variation de la valeur des acquisitions			
Résultat avant impôt		122 852	259 251
Impôts sur les bénéfices	19	-11 202	-7 633
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		111 650	251 618
Intérêts minoritaires		-12 759	-9 192
Résultat net - Part du Groupe		98 891	242 426

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au
31 décembre 2010**

	31/12/2010	31/12/2009
	IFRS	IFRS
Résultat Net	111 650	251 618
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)	9 722	10 290
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	9 722	10 290
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	121 372	261 908
Dont part du Groupe	105 162	248 877
Dont part des intérêts minoritaires	16 210	13 031

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Résultat avant impôts (A)	105 235	250 060
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 149	12 888
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-315	0
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	53 423	-40 732
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-4 149	-3 587
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-13 770	-10 024
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	106 866	-13 378
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	155 204	-54 832
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-438 878	-450 528
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 473 955	472 281
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	1 882 994	406 508
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	109 951	-9 188
Impôts versés	-10 497	-8 743
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	69 616	410 329
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	330 054	605 557
Flux liés aux actifs financiers et participations	-491 725	-479 809
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-56 038	-14 367
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-547 763	-494 176
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-204 003	-131 273
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	91 974	70 257
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-112 029	-61 016
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-329 737	50 365
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>413 424</u>	<u>363 060</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	25 627	20 253
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	387 797	342 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>83 687</u>	<u>413 424</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	83 544	25 627
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	143	387 797
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-329 737	50 365

Le format retenu, pour l'élaboration du tableau des flux de trésorerie du Groupe AFD, est celui de la méthode indirecte.

Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres, part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2008 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 455 620	166 595	-1 401	2 480 814
Quote part du résultat 2008 affectée dans les réserves			-575	575		0
Dividendes versés				-167 170		-167 170
Autres variations			-6 430			-6 430
Résultat 2009				242 426		242 426
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2009					9 241	9 241
Capitaux propres au 31 décembre 2009 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 448 615	242 426	7 840	2 558 881
Quote part du résultat 2009 affectée dans les réserves			22 426	-22 426		0
Dividendes versés				-220 000		-220 000
Autres variations			-15 476			-15 476
Résultat 2010				98 891		98 891
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2010					8 325	8 325
Capitaux propres au 31 décembre 2010 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 455 565	98 891	16 165	2 430 621

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

1.1 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité, l'AFD a émis en 2010 six emprunts obligataires sous forme d'émission publique ou privée pour un volume global de 2,8 milliards d'euros.

1.2 Investissement immobilier

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration en sa séance du 5 novembre 2009, l'AFD a réalisé le 15 avril 2010 un investissement immobilier afin d'accroître la superficie de son siège social.

L'immeuble dénommé *Le Mistral*, situé au 20, boulevard Diderot (Paris XIIème), d'une superficie de 5 975 m², a été acquis en état futur d'achèvement pour un montant TVA incluse de 71,76 M€. 65 % du prix de vente ont été versés lors de la signature de l'acte, le paiement du solde sera échelonné en fonction de l'avancement des travaux et jusqu'à la livraison de l'immeuble prévue contractuellement pour février 2012.

1.3 Dépréciations et provisions collectives

Au regard des événements intervenus en fin d'année, l'AFD a constitué des dépréciations et provisions collectives spécifiques :

✓ Au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen

Le départ des présidents tunisien et égyptien a ouvert une période d'instabilité qui se ressent fortement au niveau du fonctionnement des entreprises publiques et de l'activité économique. Sur la base de ses expositions, le Groupe AFD a constaté une dépréciation collective spécifique sur le bassin méditerranéen à hauteur de 35 M€.

✓ Au titre de l'instabilité politique et crise économique en Côte d'Ivoire

La poursuite de la situation de blocage institutionnel suite au second tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire entraîne progressivement le pays dans la paralysie économique. À ce titre, le Groupe AFD a constaté un complément de provision sur son activité en garantie à hauteur de 19,7 M€.

2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2010

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010 par le Conseil d'administration le 14 avril 2011.

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau qui figure à la page suivante¹.

1/ ✓ Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.
✓ Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

	Localisation	% de contrôle 2009	% de contrôle 2010	% d'intérêt 2010	Total Bilan	Part contributive au résultat (1)
AFD					15 829 522	82 441
Filiales intégrées globalement						
Soderag	Antilles	100,00	100,00	100,00	7 621	80
Proparco	Paris	59,49	59,49	59,49	2 511 934	18 904
Sogefom - Part AFD	Paris	58,69	58,69	60,00	41 685	-66
Sogefom - Part Socredo	Paris	3,76	3,76			
Fisea	Paris	100,00	100,00	100,00	108 959	-6 850
Propasia	Hong Kong	100,00	100,00	59,49	6 852	-107
Participations mises en équivalence						
- Entreprises non financières						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50,00	50,00	50,00	689 452	1 982
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22,27	22,27	22,27	463 558	1 476
- Entreprises financières						
Banque Socredo	Polynésie	35,00	35,00	35,00	2 021 745	1 032
Participations exclues						
- Organismes publics ou parapublics étrangers						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28,73	28,73	28,73	2 563	
Gari	Togo	27,01	27,01	27,01	38 449	
Banque nationale de Développement Agricole	Mali	22,67	22,67	22,67	268 619	
Banque de Développement des Seychelles	Seychelles	20,41	20,41	20,41	19 562	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Guinée	20,00	20,00	20,00	13 337	
- Participations de Proparco à l'étranger						
Tunisie Sicar	Tunisie	20,00	20,00	20,00	1 847	
Upline Technologies	Maroc	20,00	20,00	20,00	390	
Averroes Finance	Multi-pays	34,25	34,25	34,25	16 686	
Averroes Finance II	Multi-pays		50,00	50,00	650	
BOA France	France		20,00	20,00	4 757	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	24,47	24,47	24,47	20 597	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	16 326	
CMAR	Maurice	20,00	20,00	20,00	44 379	
BNP Paribas	Mauritanie	20,00	20,00	20,00	60 447	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20,00	20,00	20,00	15 716	
IT Holding	Égypte	24,30	24,30	24,30	14 793	
DPF II	Égypte	20,00				
Vietnam Debt Fund	Multi-pays	26,84	26,84	26,84	16 217	
Wadi Holding	Multi-pays	35,29	35,29	35,29	7 034	
- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99,00	99,00	99,00	8	
Résultat part Groupe						98 891

(1) avant élimination des opérations intragroupe

2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.
Au 31 décembre 2010, le capital de cette société s'élève à 485,33 millions d'euros, la participation de l'AFD à 59,49 %.
- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.
Au 31 décembre 2010, le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.
- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.
Au 31 décembre 2010, le capital de cette société s'élève à 1,1 million d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.
- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée est dotée d'un capital de 60 M€ et détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. Au 31 décembre 2010, le capital a été libéré à hauteur de 100 %, soit 60 M€. La gestion de Fisea est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M USD. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2010, le capital est libéré à hauteur de 22 %, soit 2,2 M USD.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2010, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence française de développement détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc.),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc.),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence).

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et les créances sur les filiales intégrées globalement.

2.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 31 décembre 2010 sont indiquées ci-après.

2.2.1 Conversion des opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

2.2.2 Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ✓ des dépréciations collectives calculées soit sur la base de pourcentages de l'encours déterminés à partir de la sinistralité historique, soit sur portefeuille homogène de contreparties déterminé à partir d'analyses quantitatives et qualitatives (étude de la sinistralité historique, analyse de la situation macro-économique et perte résiduelle estimée) ;
- ✓ de certains instruments financiers dont la valorisation est donnée soit à partir de modèles mathématiques complexes, soit d'actualisation de flux futurs.

2.2.3 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Par la suite, l'évaluation à la juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend les participations dans les entités de capital-Investissement dans lesquelles le Groupe détient une influence notable ; elles sont valorisées à la juste valeur au moyen d'états financiers (< 6 mois) transmis par les entités concernées. La juste valeur correspond, soit à une quote-part de l'actif net réévalué avec possibilité de décote, soit au cours de bourse si la société est cotée, et retraitement des mouvements intervenus entre la date de l'état financier et la date de clôture.

Ce poste comprend, également, les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact.

Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soule encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont majoritairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le cours de bourse lorsque le titre est coté sur un marché actif et la quote-part de situation nette pondérée d'une décote d'incertitude en l'absence de marché d'actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Dettes

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les swaps de taux, et les Cross Currency swap (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008, le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco, filiale consolidée par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations pour un montant global de 211 M€. En 2010, le montant de l'engagement s'élève à 219 M€.

Les options sont exerçables par les minoritaires pendant 5 ans (soit jusqu'en 2018) après une période de blocage de 5 ans (de 2008 à 2013).

Le prix d'exercice est défini contractuellement : actif net réévalué en date d'exercice.

Ces engagements de rachat optionnels sont traités comptablement comme suit en 2010 :

- ✓ en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré une dette au titre des options de vente attribuées aux actionnaires. Ce passif de 78,2 M€ est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée prix d'exercice estimé à la date d'exercice, classé en « autres passifs » ;

- ✓ en conséquence, la contrepartie de ce passif, est enregistrée en diminution des « intérêts minoritaires » pour 56,3 M€, soit la quote-part de la situation nette de Proparco valorisée au 31/12/2010 et le solde vient en diminution des « réserves consolidées – Part du Groupe », soit 21,9 M€ ;
- ✓ si le rachat est effectué, le passif sera dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et les réserves consolidées en part du Groupe.

2.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les logiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

2.2.6 Provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

✓ Provisions sur en-cours souverains

La convention « relative au provisionnement des prêts souverains¹ consentis par l'AFD pour son compte propre » a été signée le 30 décembre 2010 (avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009) entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée. Cet accord prévoit la constitution de provisions mutualisées dont le montant est abondé par l'État.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque de crédit mais traduisent l'engagement de l'AFD de reverser à l'État dans le cadre d'opérations de traitement de dette les provisions ainsi constituées. La dotation nette de reprise de provision et les versements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

✓ Provision pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi

➤ **Régimes à prestations définies**

✓ Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation 4,16 %

Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.

Âge de départ en retraite : 62 ans

Taux de croissance annuelle des salaires : 3,5 %

✓ Indemnités de fin de carrière et financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

1/ C'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation	5,00 %
Taux de croissance annuelle des salaires.....	3,5 %
Âge de départ en retraite.....	62 ans
Tables de mortalités.....	TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat.

Les dotations aux provisions comptabilisées au 31 décembre 2010 représentent 3 738 K€ et sont enregistrées en frais de personnel.

➤ ***Autres avantages à long terme***

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	M médaille du travail
Variation de la valeur actualisée de l'obligation				
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	164 768	39 844	10 355	532
Coût financier	5 483	2 055	534	27
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 506	1 247	695	54
Coût des services passés				
Prestations payées	-9 577	-1 244	-676	-73
Pertes (gains) actuariels	-7 314	-546	-205	2
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM				
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12	155 866	41 356	10 703	542
Variation de la valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs au 01/01	164 923			
Rendement attendu des actifs	6 861			
Prestations payées	-9 577			
Pertes (gains) actuariels	-634			
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM	0			
Juste valeur des actifs au 31/12	161 573			
Limites du corridor				
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	2 023	3 642	539	0
Limites du corridor au 01/01	16 477	3 984	1 036	53
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	6 680	546	205	-2
(Gains) pertes actuariels reconnus	0	0	0	2
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12	8 703	4 188	744	0
Montant reconnu au bilan au 31/12				
Valeur actualisée de l'obligation financée	155 866			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		41 356	10 703	542
Situation nette	-5 707			
Gains (pertes) actuariels non reconnus	8 703	4 188	744	
Situation nette				
Provision au bilan	2 996	45 544	11 447	542
Montant reconnu dans le compte de résultat au 31/12				
Coût des services rendus en 2010	2 506	1 247	695	54
Coût financier sur 2010	5 483	2 055	534	27
perles (gains) actuarielles reconnues	0	0	0	2
Rendement attendu des actifs du régime	-6 861			
Coût des services reconnus				
Charge comptabilisée	1 128	3 302	1 229	83
Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture				
Passif au 01/01	1 868	43 485	10 894	532
Charge comptabilisée	1 128	3 302	1 229	83
Cotisations payées	0			
Prestations payées par l'employeur	0	-1 244	-676	-73
Passif net au 31/12	2 996	45 543	11 447	542

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2010 sont les suivantes:

Dette actuarielle au 31/12/2010	155 866	41 356	10 703	542
Coût des services rendus en 2011	1 824	1 306	732	56
Coût financier sur 2011	4 704	2 133	550	27
Prestations à verser en 2011 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2011	-24 095	-1 296	-854	-73
Dette estimée au 31/12/2011	138 299	43 499	11 131	552

2.2.7 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle.

✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantissements.

✓ Dépréciations collectives

Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle.

Au delà des dépréciations spécifiques du bassin méditerranéen et de la Côte d'Ivoire, constituées fin 2010, l'AFD enregistre des dépréciations sur « portefeuille homogène » pour les secteurs financier privé et public, ainsi que les secteurs eau-électricité et transport, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyses qualitatives et quantitatives (Cf. § 2.2.2 Utilisation d'estimation). Il est à noter que pour Proparco un seul portefeuille financier est identifié, ainsi que deux portefeuilles « entreprises » (télécom, énergie). L'encours résiduel a fait l'objet d'une dépréciation sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteur et par classes de pays.

2.2.8 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie (886,5 millions d'euros) de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998.

2.2.9 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

2.2.10 Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

2.2.11 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2010

3.1 Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS			31/12/2009 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel / Encours	Actif	Passif	Notionnel / Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	13 144	10 269	819 379	6 086	7 119	989 337
Instruments dérivés de change	13 127	45 748	945 313	37 376	29 814	773 324
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option	16 210		25 000	14 863		25 000
Titres à la juste valeur par résultat	24 278		18 294	23 831		20 889
Total	66 759	56 017		82 156	36 933	

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS			31/12/2009 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	171 780	184 097	6 097 114	165 600	170 071	5 067 245
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	539 576	230 796	6 427 527	250 647	254 586	4 437 204
Total	711 356	414 893		416 247	424 657	

Note 3 – Investissements financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	233 308	73 093
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 358	10 355
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	607 072	392 922
<i>Dont OPCVM</i>	41 894	40 581
Sous-total	850 738	476 370
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-27 849	-29 641
Total des Actifs financiers disponibles à la vente	822 889	446 729
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Effets publics et valeurs assimilées	581 025	559 421
Obligations et autres titres à revenu fixe	115 082	95 002
Sous-total	696 107	654 423
Dépréciation		
Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	696 107	654 423
Total des investissements financiers	1 518 996	1 101 152

Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	IFRS		IFRS	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit		2 945 711		2 709 347
Encours sains		2 932 864		2 684 040
Encours dépréciés		12 847		25 307
Dépréciations		-38 751		-56 026
Dépréciation sur créances individualisées		-1 751		-13 954
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-37 000		-42 072
Créances rattachées		15 179		15 709
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		28 237		19 213
Sous-total		2 950 376		2 688 243
Prêts à la clientèle		10 096 823		8 637 921
Encours sains		9 591 028		8 057 091
Encours dépréciés		505 795		580 830
Dépréciations		-442 721		-412 514
Dépréciation sur créances individualisées		-296 857		-335 048
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-145 864		-77 466
Créances rattachées		36 493		27 527
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		135 889		65 901
Sous-total		9 826 484		8 318 835
Total des prêts		12 776 860		11 007 078
Autres créances				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	67 142	514 391	466 627	410 000
Créances rattachées	176	2 847	199	1 637
Total des autres créances	67 318	517 238	466 826	411 637
Total prêts et autres créances	67 318	13 294 098	466 826	11 418 715

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 19,8 millions d'euros (16,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	IFRS		IFRS	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Financements Trésor		356 197		407 536
Fonds publics affectés		239 947		221 748
Autres actifs et passifs	87 992	684 832	135 530	525 179
Compte créditeur État français		76 683		100 288
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	87 992	1 357 659	135 530	1 254 751

Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations				Total
	corporelles		incorporelles		
	Terrains & aménagement	Constructions & aménagement	Autres		
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2010	69 138	104 445	43 521	60 633	277 737
Acquisitions	71	51 035	4 677	3 734	59 517
Cessions/Sorties	-122	-2 064	-987	-22	-3 195
Autres mouvements		1	-27	4	-22
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2010	69 087	153 417	47 184	64 349	334 037
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2010	1 951	76 144	30 379	45 941	154 415
Dotations	118	4 223	3 563	5 242	13 146
Reprises	0	-1 812	-853	-18	-2 683
Autres mouvements		0	-1		-1
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2010	2 069	78 555	33 088	51 165	164 877
Valeur nette	67 018	74 862	14 096	13 184	169 160

Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à vue	28 896	78 756
Dettes à terme	2 740	9 119
Dettes rattachées	16	39
Total des dettes envers les établissements de crédit	31 652	87 914
Dettes envers la clientèle		
Comptes créditeurs de la clientèle	3 775	4 479
Dettes rattachées	5	23
Total des dettes envers la clientèle	3 780	4 502
Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire		
Emprunts obligataires	7 853 123	5 750 266
Dettes rattachées	127 047	117 969
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	197 521	187 257
Total des dettes représentées par un titre	8 177 691	6 055 492

En 2010, l'AFD a émis quatre emprunts en devises étrangères, aux conditions suivantes (avant swap en euros) :

- ✓ 200 millions CHF (soit 160 M€¹) aux taux de 2,625 % échéance 2025
- ✓ 1 milliard USD (soit 748 M€¹) aux taux de 1,25 % échéance 2013
- ✓ 100 millions CHF (soit 80 M€¹) aux taux de 1,875 % échéance 2029
- ✓ 1 milliard USD (soit 748 M€¹) aux taux de 2,25 % échéance 2015

Et deux emprunts en euro aux conditions suivantes :

- ✓ 1 milliard EUR au taux de 3,625 % échéance 2020 (dont 334 M€ affectés au FMI),
- ✓ 100 millions EUR au taux Euribor 6 mois + 0,216 % échéance 2020

1/ Contrevaleur au 31 décembre 2010.

Note 8 – Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

en milliers d'euros	31/12/2010 IFRS		31/12/2009 IFRS	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs/Passifs				
Actifs financiers disponibles à la vente	822 889	822 889	446 729	446 729
Prêts et créances	13 361 416	13 423 620	11 885 541	11 980 483
Placement détenus jusqu'à leur échéance	696 107	696 107	654 423	654 423
Passif financiers évalués au cout amorti	11 576 945	10 986 432	9 459 290	8 862 478

Note 9 – Actifs et Passifs financiers évalués à la Juste Valeur

en milliers d'euros	31/12/2010 IFRS			31/12/2009 IFRS		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs/Passifs						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		66 759	66 759		82 156	82 156
Instruments dérivés de couverture (Actif)		711 356	711 356		416 247	416 247
Actifs financiers disponibles à la vente	148 495	674 394	822 889	131 257	315 472	446 729
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		56 017	56 017		36 933	36 933
Instruments dérivés de couverture (Passif)		414 893	414 893		424 657	424 657

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond au cours coté lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (Niveau 1). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs (Niveau 2).

Note 10 – Provisions et dépréciations

en milliers d'euros							
Provisions	31/12/2009	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	31/12/2010
Inclus dans le coût du risque							
Risques filiales DOM	37 133	0	1 104				36 029
Autres provisions pour risque	15 792	9 468	7 347	270	497		18 140
Sous total	52 925	9 468	8 451	270	497		54 169
Exclus du coût du risque							
Provision pour charges - Prêts souverains	338 925	32 130					371 055
Charges de personnel	68 485	3 769	3 872				68 382
Provision pour risques et charges	23 017	3 560	7 080	252			19 245
Total	483 352	48 927	19 403	522	497	0	512 851
Dépréciations d'actifs	31/12/2009	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	31/12/2010
Établissements de crédit	13 954	1 672	13 860	15	0		1 751
Crédits à la clientèle	335 048	45 708	80 003	3 367	-537	8	296 857
<i>Dont Coût du risque</i>		<i>41 538</i>	<i>63 424</i>				
Autres créances	2 523	81					2 604
Groupe d'actifs homogènes	119 538	82 559	19 233		0		182 864
<i>Dont Coût du risque</i>		<i>75 191</i>	<i>11 973</i>				
Actifs disponibles à la vente	29 641	262	1 888	167			27 848
Total	500 704	130 282	114 984	3 549	-537	8	511 924

Note 11 – Tableau de variation des capitaux propres

La variation de capitaux propres est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2010.

3.2 Notes relatives au Compte de résultat

Note 12 – Produits et charges par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Produits d'intérêts	788 263	876 747
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	3 051	4 175
Actifs financiers disponibles à la vente	30 440	27 517
Prêts et créances	405 499	504 087
Placements détenus jusqu'à leur échéance	8 442	11 025
Dérivés	340 831	329 943
Charges d'intérêts	602 093	592 664
Dépôts de banques centrales	3 867	5 006
Passifs financiers évalués au cout amorti	310 695	323 961
Dérivés	287 531	263 697
Produits de dividende (sur actif disponible à la vente)	8 628	6 562
Produits d'honoraire et de commissions	49 111	41 186
Charges d'honoraires et de commissions	916	690
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat	11 442	14 633
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	11 442	14 633
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-31 694	-13 165
Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture	-9 622	2 815
Écart de change	25 616	-10 260
Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente	2 948	55
Coût du risque	-43 369	-5 782
Autres produits opérationnels	193 182	183 324
Autres charges opérationnelles	13 755	8 296
Total charges et produits financiers & opérationnels	377 741	494 465
Charges administratives	246 229	227 816
Amortissements	13 149	12 888
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	4 489	5 490

Note 13 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Variation de juste valeur sur prêts	136 101	30 392
Variation de juste valeur sur prêts (option juste valeur)	1 347	-12 057
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux actifs financiers	-138 726	-38 892
Variation de juste valeur sur emprunts	-439 480	123 005
Variation de juste valeur des dettes subordonnées	-10 006	-14 681
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux passifs financiers	442 488	-97 009
Variation de juste valeur des dérivés à la juste valeur par résultat	-36 082	4 268
Variation de juste valeur des fonds d'investissement en option juste valeur par résultat	3 042	-5 376
Total	-41 316	-10 350

Note 14 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Revenus des titres	8 628	6 562
Plus values de cession	11 146	11 396
Moins values de cession	-636	-3 383
Dotations aux dépréciations	-262	-524
Reprises de dépréciations	1 193	5 189
Total	20 069	19 240

Note 15 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	177 119	158 098
Autres produits	41 679	25 226
Total	218 798	183 324

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garantis ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur

Note 16 - Charges générales d'exploitation – Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Charges de personnel		
Salaires et traitements	110 410	96 584
Cotisations (régimes à prestations définies)	13	13
Charges sociales	44 121	39 753
Intéressement	5 810	5 338
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	8 424	7 165
Divers	-103	4 810
Refacturation personnel institut	-13 218	-13 547
Total	155 457	140 116

Note 17 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS			31/12/2009 IFRS
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions et dépréciations collectives	84 659	20 694	-63 965	-8 592
Dépréciations individuelles créances non souveraines	41 538	63 424	21 886	7 625
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	1 456	165	-1 291	-4 815
Total	127 653	84 283	-43 370	-5 782

Note 18 – Mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS		31/12/2009 IFRS	
	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
<i>Impacts</i>				
SIC	52 832	1 981	50 851	1 854
Simar	11 231	1 476	9 755	1 017
Socredo	85 212	1 032	87 172	2 619
Total	149 275	4 489	147 778	5 490

Note 19 – Impôts sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique est soumise à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco est normalement fiscalisée. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Impôts sur les bénéfices	-11 202	-7 633
Impôts exigibles	-13 517	-9 052
Impôts différés	2 315	1 419

Situation fiscale latente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Résultat net	111 650	251 618
Impôts sur les bénéfices	-11 202	-7 633
Résultat avant impôts	122 852	259 251
Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)	-40 712	-87 382
Total des éléments en rapprochement (B)	29 510	79 749
Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-11 202	-7 633

3.3 Information sur les risques

La Direction exécutive des risques (DXR) a été créée le 3 décembre 2010. Celle-ci a pour mission principale de fournir aux organes exécutifs et délibérants une information transparente et pertinente sur la situation des risques pour le groupe, le but étant de sécuriser la réalisation du programme d'activités. Cette direction regroupe :

- ✓ la cellule Seconde opinion,
- ✓ le département du Contrôle permanent et de la conformité (CPC),
- ✓ le département de Gestion des risques groupe (DRG),
- ✓ le département Juridique (JUR).

3.3.1 Risque de crédit

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé, au sein de la direction exécutive des Risques, sous la responsabilité du département de Gestion des risques groupe (DRG). Ses attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques non souverains (entreprises, établissements de crédits, collectivités...),
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis.

Risques dans les pays étrangers

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

- ✓ d'une première cotation des contreparties lors de l'instruction des projets par la direction des Risques de l'AFD et la division des Engagements de Proparco (DEN),
- ✓ d'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,
- ✓ les prêts non souverains octroyés à des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse de nombreux prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.
- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque sur ses encours sains :

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État dont les termes de l'accord ont été revus à compter du 1^{er} juillet 2009.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose depuis 2008 sur la constitution de provisions sur « portefeuilles homogènes » définis, « financier public », « financier privé » ainsi que les secteurs eau-électricité et transport pour l'AFD et « financier », « Télécom » et « Energie » pour Proparco, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyse quantitatives et qualitatives. Pour l'encours résiduel, le provisionnement est basé sur une matrice de taux actualisée découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et le secteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux

garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle). Pour 2010, il a également été retenu la constitution de provisions complémentaires au titre de la situation particulière observée récemment dans le bassin méditerranéen et en Côte d'Ivoire.

Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ Les risques de l'AFD portent essentiellement sur la Socredo, filiale détenue à 35 % (Polynésie française), et la Sogefom, fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique acquise en 2003, détenue à 58,69 %.
- ✓ Proparco intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et la division de surveillance des risques (DSR) du Département de gestion des Risques Groupe (DRG) étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles ;
- ✓ les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques ;
- ✓ les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué ;
- ✓ l'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe s'élève à 11,8 Md€ en 2010 (contre 9,7 Md€ en 2009), dont 8,7 Md€ dans les pays étrangers et 3,1 Md€ dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (9,8 Md€, soit 84 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 0,5 Md€ au 31 décembre 2010 (contre 0,6 Md€ en 2009), dont 0,1 Md€ d'encours douteux souverain et 0,4 Md€ d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux non souverain est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 234,3 M€ soit un taux de couverture de 61 %.

- ✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Prêts Souverains	4 638	3 406
Prêts Non Souverains	6 277	5 444
Cotation A (très bon risque)	1 110	1 089
Cotation B (risque bon à moyen)	2 741	2 440
Cotation C+ (risque passable)	1 615	1 476
Cotation C- (risque sensible)	766	397
Non coté	45	42

- ✓ Exposition maximale aux risques

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	66 759	82 156
Instruments dérivés de couverture	711 356	416 247
Actifs financiers disponibles à la vente	822 889	446 729
Prêts et créances	13 361 416	11 885 541
Placement détenus jusqu'à leur échéance	696 107	654 423
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	5 701 299	4 230 998
Garanties financières	1 029 127	1 196 550
Total	22 388 953	18 912 644

- ✓ Antériorité des impayés

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
Inférieurs à 90 jours	57 860	71 778
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	3 120	745
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	11 923	73 851
Supérieurs à 1 an	241 057	684 919

3.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

L'AFD est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 10 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un dispositif comprenant des lignes de découvert autorisées pour un montant cumulé de 76 M EUR et un programme de

certificats de dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition très modérée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2010, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

Maturités résiduelles contractuelles	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Total cash-flow	Valeur comptable
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 351	2 872	32 268	19 526	56 017	56 017
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	9 480	82 621	309 496	13 296	414 893	414 893
Passifs financiers évalués au coût amorti	800 826	1 146 114	5 229 387	4 400 618	11 576 945	11 576 945

3.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en durée), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

Le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisable (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2010, l'impact sur le résultat 2010 d'une hausse de taux de 100 points base a été estimée à + 3,7 M€ (- 3,7 M€ pour une baisse de 100 points de base).

3.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge, lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de cross-currency swaps permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de cross-currency swaps.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à - 2,6 millions d'euros (2,6 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

3.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie bancaire sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de règles globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 500 M EUR par contrepartie et à 700 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2010.

3.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous les ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2010.

3.4 Informations complémentaires

3.4.1 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010 IFRS	31/12/2009 IFRS
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	1 877 512	1 890 614
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	206 958	394 832
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	<i>206 958</i>	<i>394 832</i>
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	899 490	528 384
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 801 809	3 702 614
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	331 078	556 958
<i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	<i>266 839</i>	<i>251 847</i>
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	698 049	639 592

Les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

3.4.2 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 29 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES, FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	5	7 455
	29	19 512

3.4.3 Bilan FMI

Opérations pour compte État, au titre de sa contribution au FMI, retraitées en IFRS :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 907 727	1 673 950
À vue	95 559	76 291
À terme	1 812 168	1 597 658
Comptes de régularisation	47 674	85 292
Total de l'actif	1 955 401	1 759 242
Passif		
Dettes représentées par un titre	1 943 788	1 750 151
<i>Emprunts obligataires</i>	1 904 000	1 726 572
<i>Dont intérêts courus</i>	39 788	23 579
Comptes de régularisation et passifs divers	11 613	9 091
Total du passif	1 955 401	1 759 242

3.4.4 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

L'article L511-45 du code monétaire et financier (modifié par la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009) impose aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le groupe AFD ne détient, au 31 décembre 2010, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

3.4.5 Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de droits acquis, au titre du DIF, par les salariés de l'AFD s'élève à 104 532 heures.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à une demande est de 102 193 heures.

3.4.6 Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2010

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le groupe AFD présente le tableau des honoraires de commissariat aux comptes pour l'année 2010 de l'AFD et de ses filiales consolidées par intégration globale. Ont été pris en compte les honoraires mentionnés sur les lettres de mission. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes. Les honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes représentent 3 500 € HT pour la société FISEA.

	<i>Honoraires - exercice 2010</i>
AFD	247 374
Proparco	87 470
Soderag	15 000
Sogefom	30 860
Fisea	8 500
Propasia	4 044

3.4.7 Évènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2010

Aucun élément significatif, postérieur à la date du 31 décembre et qui n'aurait pas été pris en compte par l'établissement des comptes à cette date, n'est intervenu.

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'Agence Française de Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2.3 aux états financiers expose les méthodes comptables retenues pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence Française de Développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques

inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 1.3, 2.2.7 et 3.1-Note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations ou des provisions sur base individuelle ou collective, en particulier au titre de l'instabilité politique dans le bassin méditerranéen et de l'instabilité politique et de la crise économique en Côte d'Ivoire.

- Votre société constitue également d'autres provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 3.1-Note 10 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.
- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société sur les engagements de rachats des minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 2.2.4 aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Mazars

Arnaud Bourdeille

Odile Coulaud

5.3 Extrait des comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2010

en milliers d'euros

Actif	Décembre 2010	Décembre 2009
Caisse, Banque Centrale	46 048	25 627
Effets publics et valeurs assimilées	808 750	632 068
Créances sur les établissements de crédit	5 777 212	5 323 403
À vue	96 506	528 267
À terme	5 680 706	4 795 136
Opérations avec la clientèle	9 039 548	7 765 481
Autres concours à la clientèle	9 039 548	7 765 481
Obligations et autres titres à revenu fixe	727 930	506 324
Actions et autres titres à revenu variable	39 033	39 033
Participations et autres titres détenus à long terme	74 770	63 358
Parts dans les entreprises liées	315 747	315 747
Immobilisations incorporelles	13 177	14 684
Immobilisations corporelles	154 219	106 637
Autres actifs	14 094	15 888
Comptes de régularisation	484 080	312 381
Total de l'actif	17 494 608	15 120 631

HORS-BILAN : Engagements donnés

Engagements de financement	6 367 315	5 122 726
En faveur d'établissements de crédit	1 907 189	1 777 167
En faveur de la clientèle	4 460 126	3 345 559
Engagements de garantie	1 474 439	1 344 621
D'ordre d'établissements de crédit	862 836	814 098
D'ordre de la clientèle	611 603	530 523
Engagements sur titres	218 821	206 544
Autres engagements sur titres	218 821	206 544

en milliers d'euros

Passif	Décembre 2010	Décembre 2009
Banque Centrale		
Dettes envers les établissements de crédit	298 699	400 771
À vue	97 894	147 082
À terme	200 805	253 689
Opérations avec la clientèle	3 780	4 502
Autres dettes à vue	3 780	4 502
Autres dettes à terme		
Dettes représentées par un titre	10 127 491	7 618 386
Marché interbancaire et créances négociables		
Emprunts obligataires	10 127 491	7 618 386
Autres passifs	1 018 229	975 093
Emprunts auprès du Trésor	356 197	407 536
Fonds publics affectés	248 687	239 202
Autres passifs	413 345	328 355
Comptes de régularisation	136 216	255 708
Provisions	651 023	569 283
Dettes subordonnées	2 944 090	2 850 317
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000	460 000
Capitaux propres hors FRBG	1 855 080	1 986 571
Dotation	400 000	400 000
Réserves	1 288 830	1 262 371
Subventions	62 576	77 741
Résultat	103 674	246 459
Total du passif	17 494 608	15 120 631

HORS-BILAN : Engagements reçus

Engagements de financement	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0
Reçus de l'État français		
Engagements de garantie	82 295	93 685
Reçus d'établissements de crédit	82 295	93 685
Engagements sur titres	0	0
Autres engagements reçus sur titres	0	0
Autres engagements	3 865 761	3 825 763
Garanties reçues de l'État français	3 865 761	3 825 763

Compte de résultat 2010

en milliers d'euros

	Décembre 2010	Décembre 2009
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés	859 449	945 520
Sur opérations avec les établissements de crédit	225 972	228 264
Sur opérations avec la clientèle	260 969	365 108
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	38 824	38 543
Autres intérêts et produits assimilés	333 684	313 605
- Intérêts et charges assimilés	733 759	720 258
Sur opérations avec les établissements de crédit	214 128	161 042
Sur opérations avec la clientèle	10 512	10 829
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	351 868	312 731
Autres intérêts et charges assimilés	157 251	235 656
+ Revenus des titres à revenu variable	6 013	6 468
+ Commissions (produits)	39 418	33 871
- Commissions (charges)	284	280
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 188	173
Solde en bénéfice ou en perte des opérations / titres de placement	1 188	173
+ Autres produits d'exploitation bancaire	228 988	212 175
- Autres charges d'exploitation bancaire	17 856	11 853
= Produit net bancaire	383 157	465 816
Autres produits et charges ordinaires		
- Charges générales d'exploitation	238 236	220 947
Frais de personnel	155 475	140 132
Autres frais administratifs	82 761	80 815
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 737	12 562
= Résultat brut d'exploitation	132 184	232 307
+/- Coût du risque	-30 192	10 920
= Résultat d'exploitation	101 992	243 227
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3 275	3 404
= Résultat courant avant impôt	105 267	246 631
+/- Résultat exceptionnel	-1 469	0
- Impôt sur les bénéfices	124	172
+/- Dotation ou reprise du FRBG	0	0
Résultat de l'exercice	103 674	246 459

5.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices

	2010	2009	2008	2007	2006
Dotation + Réserves + Résultat (millions d'euros)	1 793	1 909	1 830	1 951	1 396
Produit net bancaire	383	466	344,09	410	421
Résultat net	103,7	246,5	167,17	288,5	247,8
Résultat net / dotations + réserves + résultat	5,78%	12,91%	9,14%	14,80%	17,80%
Résultat net / total bilan	0,59%	1,63%	1,18%	2,20%	1,88%
Personnel					
Nombre de salariés (moyen)	1 523	1 427	1 329	1 265	1 230
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	155,5	140,1	146,3	111,2	105,0
dont action sociale et culturelle (millions d'euros)	11,8	10,7	8,7	7,7	6,3

5.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence Française de Développement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce applicable à votre établissement conformément à l'article L.511-39 du Code Monétaire et Financier, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

AVEC L'ÉTAT

▪ ***Convention relative à la subvention française à l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)***

L'AFD et l'État ont conclu une convention relative à la subvention française de l'UEMOA en date du 20 juillet 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les modalités de gestion de la contribution financière au renforcement de l'intégration régionale des États membres de l'UEOMA, pour le compte et aux risques de l'État ;
- les modalités de rémunération de l'AFD qui sont fixées forfaitairement à 1,5% du montant des fonds affectés à la subvention, pour un montant de 20 000 milliers d'euros, soit 300 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

▪ ***Convention relative à la subvention française à la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)***

L'AFD et l'État ont conclu une convention relative à la subvention française de la CEMAC en date du 1^{er} octobre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les modalités selon lesquelles l'AFD gère la subvention « aide budgétaire », pour le compte et aux risques de l'État ;
- les modalités de rémunération de l'AFD qui sont fixées forfaitairement à 1,5% du montant des fonds affectés à la subvention, pour un montant de 30 000 milliers d'euros, soit 450 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

▪ ***Avenant n°1 à la convention cadre ÉTAT-AFD relative au versement de 10 millions d'euros à la SIGUY (Société Immobilière de Guyane)***

L'AFD et l'État ont conclu une convention cadre relative au versement d'une avance en compte courant d'associé de 10 000 milliers d'euros le 13 août 2003. Cette avance au bénéfice de la SIGUY est destinée à l'acquisition de terrains, en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD et l'État ont conclu l'avenant n°1 à la convention cadre relative au versement de cette avance en date du 31 décembre 2010 qui modifie la date initiale de remboursement des fonds en la repoussant de 2010 à 2011.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre Conseil d'administration en date du 16 décembre 2010.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application de l'article L.225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

AVEC L'ÉTAT

▪ ***Convention de gestion relative au fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et aquaculture***

L'AFD et l'État ont conclu une convention de gestion relative au fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture en date du 9 décembre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini :

- que l'AFD conserve une commission annuelle égale à 1% du montant de l'encours de la Garantie et 100% des produits de placement des disponibilités du Fonds ;
- que le montant de dotation reçue au titre de l'année 2010 s'élève à 10 000 milliers d'euros.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2010.

Les conditions et délais de réalisation de cette convention n'ont pas permis de mettre en œuvre la procédure d'autorisation préalable.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par le Conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC OSEO GARANTIE ET L'ÉTAT

▪ ***Convention de gestion relative au Fonds DOM***

L'AFD, OSEO Garantie et l'État ont conclu une convention de gestion relative au Fonds DOM le 22 décembre 2009.

Dans ce cadre, les modalités selon lesquelles l'État confie le portage juridique et financier du Fonds DOM à l'AFD ont été définies :

- la responsabilité des activités et des risques afférents à l'activité du Fonds ainsi que la tenue de sa comptabilité sont confiées à l'AFD ;
- OSEO Garantie bénéficie de la contre-garantie de l'AFD à hauteur de 100% de son risque sur les garanties. L'AFD impute les pertes sur les Garanties au débit du Fonds et assume le risque d'épuisement du Fonds ;
- l'AFD se voit transférer toutes les dotations perçues ou à percevoir au titre du Fonds DOM, ainsi que les droits attachés, à compter du 1^{er} octobre 1999.

Au titre de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative au Fonds DOM du 22 décembre 2009, conclu à cette même date, il a été créé au sein du Fonds DOM un dispositif « DOM – Renforcement de trésorerie », constitué de quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie PME », « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie PME », et « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser prioritairement des dotations, d'un montant total de 3,9 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'Outre-mer couverts par le Fonds DOM.

L'AFD, l'État et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°2 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 11 juin 2010. Dans ce cadre, il a

été défini le montant de la dotation complémentaire versée par l'État à l'AFD pour les besoins du Fonds DOM au titre de l'exercice 2009, soit 5 000 milliers d'euros. L'AFD a perçu l'intégralité de la dotation en 2010.

L'AFD, l'État et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°3 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 13 septembre 2010. Dans ce cadre, l'AFD, avec l'accord de la Région Réunion et de l'État, a procédé à la clôture juridique et financière du Fonds « CHIKUNGUNYA ». Le solde de trésorerie du Fonds d'un montant de 603 milliers d'euros, a été réaffecté au Fonds DOM et mise en réserve pour une utilisation ultérieure précisée par avenant.

L'AFD, l'État et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°4 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 10 septembre 2010. Dans ce cadre, il a été défini les conditions de prorogation du dispositif de consolidation des concours bancaires à court terme du plan de relance de l'économie française décliné dans les Départements d'Outre-mer (DOM), à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

L'AFD, l'État et OSEO Garantie ont conclu un avenant n°5 à la convention relative à la gestion du Fonds DOM du 22 décembre 2009 en date du 13 septembre 2010. Dans ce cadre, il a été défini les nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds DOM afin de permettre la création des deux nouveaux compartiments Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010 est de 1 318 milliers d'euros.

▪ ***Convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM (LCCTC-DOM)***

L'AFD, OSEO Garantie et l'État ont conclu une convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM (LCCTC-DOM) le 26 mai 2009, pour une durée d'un an et prolongeable par tacite reconduction. Dans ce cadre,

- le Fonds de Garantie LCCTC-DOM est constitué auprès de l'AFD, qui en assurera le portage juridique et financier et recevra les dotations de l'État prévues à cet effet. Le risque d'épuisement du Fonds est assuré intégralement par l'AFD ;
- l'émission des garanties et leur gestion administrative sont confiées à OSEO Garantie ;
- il est créé quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées PME », « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées PME », et « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser des dotations, d'un montant total de 15,8 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'Outre-mer et des collectivités de Saint Martin et Saint Barthélemy couverts par le Fonds de Garantie LCCTC-DOM.

L'AFD, OSEO Garantie et l'État ont conclu le 13 septembre 2010 un avenant à la convention du 26 mai 2009 définissant les conditions dans lesquelles le dispositif du plan de relance est prorogé jusqu'au 31 décembre 2010.

Au titre de cette convention, l'AFD percevra, pour chaque concours garanti, une rémunération de :

- 0,2% de la commission calculée sur le montant de l'autorisation de la ligne de crédit confirmée, en application des dispositions relatives au coût de la garantie ;

- 5% des produits nets du placement des disponibilités du Fonds de Garantie LCCTC-DOM.

La rémunération perçue par l'AFD au cours de l'exercice 2010 est de 155 milliers d'euros.

AVEC L'ÉTAT

- ***Convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales (ONG)***

L'AFD et le MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) ont conclu une convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales le 16 février 2009 pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, les conditions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'État, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers de financement afférents ont été définies.

Au titre de l'avenant à la convention conclu le 2 avril 2009, certaines dispositions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'État, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers ont été complétées.

Aucune rémunération n'a été perçue par l'AFD au titre de cette convention en 2010.

- ***Convention-cadre entre l'AFD et le MIIINDS***

L'AFD et le MIIINDS (Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire) ont conclu une convention-cadre le 10 octobre 2008 qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'AFD pourra gérer des opérations de développement solidaire pour le compte et aux risques de l'État.

L'AFD perçoit une rémunération forfaitaire équivalente à 10% du montant total de l'opération, de laquelle sont déduits les produits nets de placement de la trésorerie issus du placement des fonds reçus par l'AFD.

L'AFD a versé au titre de cette convention 1 426 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010 est de 1 064 milliers d'euros.

- ***Mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés (PPTE)***

Cette convention, signée le 29 décembre 2003, prévoit l'octroi de la garantie de l'État, pays par pays, pour les encours pour lesquels l'AFD supporte un risque financier, lié au refus d'un pays bénéficiaire de participer au mécanisme de refinancement, par don de l'initiative PPTE bilatérale.

- ***Conventions relatives à la contribution française à la facilité de financement international pour l'immunisation et au Fonds de solidarité pour le développement***

L'AFD prend en charge la gestion du Fonds de solidarité pour le développement alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion institué par la Loi de finances rectificatives pour 2005, pour le compte et aux risques de l'État.

Dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité pour le développement, l'AFD prend en charge :

- la gestion de la contribution de la France au financement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (« FIAM- Unitaïd ») ;

- la gestion des subventions affectées au financement de la Facilité de financement internationale pour l'immunisation en contribuant au remboursement de la première tranche d'émission obligataire de l'IFFIm (International Finance Facility for Immunisation) via un versement au GAVI Fund Affiliate (« Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation »), dont les droits et obligations sont transférés à GAVI Alliance au titre de l'avenant n°1 à la convention du 28 septembre 2006.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010 est de 80 milliers d'euros.

▪ **Convention relative au Fonds de Garantie de Mayotte - Reprise et gestion du fonds**

Par une convention signée le 19 décembre 2000, l'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière du Fonds de Garantie de Mayotte, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

Le 5 novembre 2008, un avenant n°2 a annulé et remplacé l'avenant n°1 et est venu notamment au titre de la section « Habitat social – LATS » :

- préciser les modalités de gestion et d'intervention du FGM au titre de ladite section ;
- prendre acte de la fixation d'une quotité de garantie maximale ;
- permettre à l'AFD d'utiliser les prestations de service d'une interface sociale ;
- constater l'adhésion de la Collectivité Départementale de Mayotte en tant que bailleur de fonds et, à ce titre, l'abondement de cette section par une dotation de 250 000 euros.

Le 23 décembre 2008, un avenant n°3 est venu créer la section « Secteurs Stratégiques » pour permettre le versement d'une subvention de la Collectivité Départementale de Mayotte de 450 000 euros au profit du FGM.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie française à Mayotte, un avenant n°4 est venu créer, le 22 octobre 2009, au sein du FGM, huit nouvelles sections formalisant la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie » ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit à court terme confirmées ».

L'AFD, la Collectivité Départementale de Mayotte et l'État ont conclu l'avenant n°5 à la convention relative au Fonds de Garantie de Mayotte le 24 juin 2010, qui aménage certaines dispositions de la convention du 19 décembre 2000 et notamment :

- l'intervention de la SOFIDER pour le montage du dossier de prêt et d'assurer le recouvrement et la mise en jeu éventuelle de la garantie du FGM ;
- l'attribution des aides de l'État pour la construction de logements en accession très sociale (LATS) et sociale (LAS).

Le 30 septembre 2010, l'AFD, la Collectivité Départementale de Mayotte et l'État ont conclu un avenant n°6 à la convention relative au Fond de Garantie de Mayotte, qui remplace l'avenant n°4, pour une échéance fixée le 31 décembre 2010. Dans ce cadre, les modalités de la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmées » ont été prorogées.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010 est de 147 milliers d'euros.

▪ **Protocole relatif au fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre et Miquelon - Reprise et gestion du fonds**

Par une convention signée le 22 décembre 2000, l'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière du fonds de garantie interbancaire de

Saint-Pierre et Miquelon, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

La gestion de ce fonds est également assurée par l'AFD par laquelle elle perçoit une rémunération.

Le 2 septembre 2010, l'AFD et l'État ont conclu un avenant n°2 à la convention relative au fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre et Miquelon, qui annule et remplace l'avenant n°1, pour une échéance fixée le 31 décembre 2010. Dans ce cadre, les modalités de la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmées » ont été prorogées.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010 est de 2 milliers d'euros.

▪ **Reprise du fonds de garantie ARIA dans le cadre du dispositif ARIZ**

L'AFD reprend en son nom et assure la responsabilité juridique et financière du fonds de garanties ARIA, tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir, dans le cadre du dispositif dit ARIZ, avec date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2001.

L'AFD perçoit une rémunération égale à 50% des commissions de garantie reçues et de 10% des produits financiers perçus sur le placement des disponibilités.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de l'exercice 2010 est de 183 milliers d'euros.

▪ **Convention relative à la subvention française à la mésofinance**

L'État, qui s'engage à contribuer financièrement au développement du secteur de la mésofinance dans certains pays d'Afrique, par la mise en place de mécanismes destinés à pallier les lacunes de l'offre de financement aux petites entreprises, charge l'AFD de mettre en œuvre cette contribution.

L'État avait versé à l'AFD au titre de cette convention 3 millions d'euros en 2007. L'AFD n'a procédé à aucun décaissement en 2010.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2010 dans le cadre de cette convention.

▪ **Convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique**

L'AFD et l'État ont conclu une convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique le 19 juin 2009.

La présente convention a pour objet la mise en place d'un financement complémentaire de 7 millions d'euros pour la mise en œuvre de mécanisme d'appui au développement du secteur de la mésofinance en Afrique.

La rémunération perçue par l'AFD en 2010 s'élève à 260 milliers d'euros. L'AFD a procédé au décaissement de 677 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010.

▪ **Convention relative au provisionnement des prêts souverains consentis par l'AFD pour son compte propre**

L'AFD et l'État ont conclu une convention relative au provisionnement des prêts souverains consentis par l'AFD pour son compte propre en date du 30 décembre 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009, à la suite de la délibération du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Dans ce cadre, il a été défini :

- les conditions suivant lesquelles l'AFD provisionne, sur les ressources de l'État, le risque de défaut au titre des prêts souverains, ainsi que les conditions d'utilisation des provisions constituées ;

- que le stock de provisions sur prêts souverains pour risques et charges constitué dans les livres de l'AFD s'élève à 326 112 milliers d'euros au 30 juin 2009 ;

Au 31 décembre 2010, le montant de cette provision s'élève à 371 851 milliers d'euros.

AVEC L'ÉTAT ET OSEO (EX-SOFARIS)

- ***Constitution et gestion du fonds Fasep-Garantie et contre-garantie donnée à la SOFARIS à hauteur de 50% du risque d'épuisement du fonds***

Dans le cadre de cette convention, un fonds de garantie dénommé Fasep-Garantie a été constitué au sein du Fasep.

Ce fonds est destiné notamment à soutenir l'implantation et le développement des petites et moyennes entreprises françaises à l'étranger. Sa gestion a été confiée à l'AFD et à la SOFARIS. De plus, l'AFD et la SOFARIS couvrent à part égale le risque d'épuisement du fonds, et, selon la convention, l'AFD apporte sa contre-garantie à la SOFARIS à hauteur de 50%.

La rémunération au titre de la gestion par l'AFD de ce fonds s'élève à 59 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

La contre-garantie accordée à la SOFARIS n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2010.

AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIES D'OUTRE-MER (SOGEFOM) ET L'ÉTAT

- ***Convention relative à la mise en œuvre par l'AFD et la SOGEFOM du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie***

L'AFD, la SOGEFOM et l'État ont conclu une convention relative à la mise en œuvre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie le 30 juin 2009.

Dans ce cadre, la présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre, de suivi et de financement de ces différentes mesures dans l'Outre-mer par l'AFD ou la SOGEFOM.

Les moyens financiers déployés dans le cadre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie française s'élèvent à 25 800 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'AFD, la SOGEFOM et l'État ont conclu un avenant à la convention relative à la mise en œuvre du plan de soutien au financement des PME et du plan de relance de l'économie le 15 novembre 2010.

Dans ce cadre, il a été défini les modalités de prorogation du plan de relance de l'économie française dans l'Outre-mer ainsi que le montant et la répartition, par département et collectivité d'Outre-mer et dispositif de garantie, des dotations allouées assurant la mise en œuvre du plan de relance et leurs modalités d'utilisation.

AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIES D'OUTRE-MER (SOGEFOM)

- ***Convention de prestation de services***

L'AFD et la SOGEFOM ont signé le 15 mars 2004 une convention de prestation de services avec effet rétroactif au 28 août 2003. Cette convention permet à l'AFD de fournir des prestations de gestion, de représentation et d'appui technique à la SOGEFOM.

L'AFD a perçu une rémunération de 945 milliers d'euros au cours de l'exercice 2010 au titre de cette convention.

AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ANTILLES-GUYANE (SODERAG)**▪ Arrêt du décompte d'intérêts sur les avances en compte courant d'actionnaire**

Pour les exercices clos en 1997, 1998 et 1999, l'AFD avait octroyé à la SODERAG des avances en compte courant rémunérées pour un montant total de 47 000 milliers d'euros. Ces avances sont destinées à renforcer les fonds propres de la SODERAG.

En raison de la situation irrémédiablement compromise de la SODERAG depuis sa mise en liquidation amiable en 1998 et compte tenu de son statut d'actionnaire unique, le conseil de surveillance de l'AFD, en date du 5 juillet 2001, avait autorisé l'arrêt de décompte des intérêts sur l'ensemble de ses avances en compte courant d'actionnaire.

▪ Octroi d'avances d'actionnaire non rémunérées à la SODERAG

Afin de permettre la poursuite des opérations de liquidation de la SODERAG, l'AFD, en tant qu'actionnaire unique, lui a accordé entre 1999 et 2005 des avances complémentaires en compte courant non rémunérées. Des conventions ont été préalablement signées aux octrois des avances en compte courant.

Au 31 décembre 2010, la créance de l'AFD, relative aux conventions signées entre les exercices 1997 et 2005, s'élève à 108 346 milliers d'euros hors décompte des intérêts.

AVEC LES TROIS SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES DE CRÉDIT (SDC) : SOCIÉTÉ DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTINIQUE (SODEMA), SOCIÉTÉ DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE (SODEGA) ET LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GUYANE (SOFIDEG)**▪ Convention de refinancement et de garantie des portefeuilles de prêts à la clientèle repris par les trois SDC à la SODERAG**

Dans le cadre des protocoles signés en octobre et novembre 1998 entre l'AFD, la SODERAG, et les trois SDC, ces dernières ont acquis la part concernant leur département du portefeuille de prêts à la clientèle de la SODERAG, société en liquidation. En septembre et octobre 2000 ont été signés, avec les trois SDC, trois protocoles additionnels qui précisent les modalités de suivi de la gestion du portefeuille de crédits de la SODERAG.

L'encours de crédit au 31 décembre 2010 octroyé à chacune des trois SDC s'élève à 12 039 milliers d'euros pour la SODEMA, 24 597 milliers d'euros pour la SODEGA et 2 109 milliers d'euros pour la SOFIDEG.

Ces crédits sont rémunérés de la manière suivante : les intérêts et indemnités de remboursement anticipé, encaissés par les SDC sur les prêts à la clientèle repris, sont reversés à l'AFD à hauteur des deux tiers.

Le capital de ces crédits est remboursé par les SDC dans la limite des remboursements en capital encaissés par celles-ci sur les prêts à la clientèle repris, étant entendu que le remboursement total est limité à la valeur d'acquisition de ces prêts.

Enfin, l'AFD garantit aux SDC le capital restant dû des prêts repris à hauteur de leur valeur nette comptable.

Au cours de l'exercice 2010, l'AFD a perçu au titre de la rémunération de ces crédits 148 milliers d'euros de la SODEMA, 50 milliers d'euros de la SOFIDEG et 460 milliers d'euros de la SODEGA.

Le risque de crédit supporté par l'AFD est couvert en 2010, à hauteur de 33 859 milliers d'euros, par la provision pour risques sur le portefeuille SODERAG cédé aux trois SDC, soit une reprise nette au cours de l'exercice 2010 de 1 024 milliers d'euros.

AVEC LA FONDATION POUR LES ETUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI) ET LA FONDATION DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES (FONDDRI)

L'AFD s'engage, par deux conventions respectivement signées avec la FERDI et la FONDDRI, à octroyer un prêt de 12 500 milliers d'euros sans intérêt, remboursable en une seule échéance à quinze ans.

L'encours de prêt s'élève à 25 000 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération en 2010.

AVEC PROPARCO

▪ ***Convention de prestations de services***

L'AFD a conclu avec sa filiale PROPARCO, le 23 décembre 2009, une convention de prestations de services.

Cette convention, qui a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant les prestations rendues à PROPARCO par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

Le produit comptabilisé par l'AFD au titre de cette convention, pour l'exercice 2010, s'élève à 17 449 milliers d'euros.

▪ ***Convention de couverture des risques-pays de PROPARCO par l'AFD***

La convention signée le 17 décembre 1998 entre l'AFD et PROPARCO précisait la nature des risques pays supportés par PROPARCO et les modalités de leur couverture par l'AFD. A ce titre, l'AFD ne percevait aucune rémunération pour la couverture du risque-pays sur les crédits de PROPARCO qu'elle refinance.

L'AFD et PROPARCO ont signé, le 23 novembre 2007, un avenant n°4 à cette convention, prévoyant les limites de la couverture du risque pays, aux crédits financés sur les enveloppes de refinancement jusqu'au 31 décembre 2004 et aux garanties signées jusqu'au 31 décembre 2006.

Au titre de l'exercice 2010, aucun remboursement n'a été effectué à PROPARCO par l'AFD.

Paris La Défense, le 8 avril 2011

Courbevois, le 8 avril 2011

KPMG Audit

Mazars

Arnaud Bourdeille
Associé

Odile Coulaud
Associée

5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le groupe

Montants en milliers d'euros	MAZARS				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés du Groupe AFD	171	171	100%	100%	191	189	98%	100%
<i>Société mère (AFD)</i>	124	124	72%	72%	124	124	64%	65%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	48	47	28%	28%	67	65	35%	35%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	4	0	2%	0%
<i>Société mère (AFD)</i>			0%	0%			0%	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0	0%	0%	4	0	2%	0%
sous-total	171	171	100%	100%	194	189	100%	100%
Autres prestations								
<i>Juridique, fiscal, social</i>		0	0%	0%		0	0%	0%
<i>Autres</i>		0	0%	0%		0	0%	0%
sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Montant total des honoraires HT	171	171	100%	100%	194	189	100%	100%

6 Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

6.1 Nom et fonction

Monsieur Dov Zerah : Directeur général

6.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du document, ainsi qu'à la vérification des informations données dans le présent document et portant sur la situation financière et les comptes.

Les informations financières historiques relatives aux comptes consolidés présentées dans le document de référence 2009, déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 11 mai 2010 sous le numéro D.10-0428, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant dans ledit document en page 100 et contient une observation.

Fait à Paris le 28 avril 2011.

Le Directeur général

Dov Zerah

6.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

	Pour l'exercice 2008		Pour l'exercice 2009		Pour l'exercice 2010	
Nom	Mazars	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit
Représenté par	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille
Adresse	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex
Organisme professionnel	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de premières nominations	25 avril 2002
Date d'expiration des mandats	À l'issue du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

6.4 Politique d'information

Monsieur Gilles Bergin
 Directeur du Département finances et comptabilité
 Tel : +33 (0)1 53 44 41 43

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 mai 2010 sous le numéro D.10-0428.

Table de concordance

Rubriques de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004		Page(s) début	Commentaire (le cas échéant)
1.	Personnes responsables	140	
2	Contrôleurs légaux des comptes	141	
3	Facteurs de risques	38, 70, 116	
4	Informations concernant l'émetteur	6	
5	Aperçu des activités	8	
6	Organigramme	10	
7	Information sur les tendances	68	
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	non	
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	80	
10	Principaux actionnaires	6	
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	89	
11.1	Informations financières historiques	129	
11.2	États financiers	89	
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	124	
11.4	Date des dernières informations financières	89	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	43	
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	95	
12	Contrats importants	n/a	
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	124, 129	
14	Documents accessibles au public	7	